

Les déplacements domicile-travail en 2004 : approche par zone d'emploi

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

RAPPORT D'ÉTUDE

Janvier 2008



N° 13

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat
avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
François Clanché

AUTEURS
Jean-Philippe De Plazaola
André Melquiond

REDACTEUR EN CHEF
Bernadette Renard

SOMMAIRE

I-Principales caractéristiques des navettes selon les zones d'emploi	3
54 % des salariés résidant dans la région travaillent en dehors de leur commune de résidence	5
50 % des salariés résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur travaillent dans la région ou sa périphérie en dehors de leur commune de résidence.	6
60 % des navettes courtes se font à l'intérieur de la zone d'emploi	7
Six zones d'emploi ont davantage d'emplois que de salariés résidents	12
Une typologie des zones d'emploi.....	13
Navettes vers les villes-centres	14
Flux entre zones d'emploi.....	15
Solde entre les flux entrants et les flux sortants par CSP	21
Taux de navetteurs par CSP et par zone d'emploi	22
Taux de sortie par CSP et par zone d'emploi.....	24
II-Navettes domicile-travail par zone d'emploi	27
Zone d'emploi de Manosque	27
Zone d'emploi de Digne.....	30
Zone d'emploi de Briançon.....	33
Zone d'emploi de Gap	36
Zone d'emploi de Cannes-Antibes	39
Zone d'emploi de Menton	42
Zone d'emploi de Nice.....	45
Zone d'emploi d'Arles	48
Zone d'emploi d'Aix-en-Provence	51
Zone d'emploi de l'Etang-de-Berre.....	54
Zone d'emploi de Châteaurenard.....	57
Zone d'emploi de Fos-sur-Mer	60
Zone d'emploi de Salon-de-Provence	63
Zone d'emploi de Marseille-Aubagne	66
Zone d'emploi de Toulon	69
Zone d'emploi de Fréjus-Saint-Raphaël.....	72
Zone d'emploi de Draguignan	75
Zone d'emploi de Brignoles	78
Zone d'emploi d'Orange	81
Zone d'emploi de Carpentras	84
Zone d'emploi d'Apt.....	87
Zone d'emploi d'Avignon	90
Annexe 1 - Carte de résultantes vectorielles.....	93
Annexe 2 - Principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail	94
Annexe 3 - Sources, définitions et champ de l'étude	98

En 2004, 1,3 million de personnes résidant dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur occupent un emploi salarié (hors fonction publique d'Etat, intérim et salariés agricoles). 54 % d'entre elles quittent la commune dans laquelle elles résident pour se rendre sur leur lieu de travail contre 48 % en 1999. Cette proportion est nettement plus faible que la moyenne de la France métropolitaine (73 %). La superficie des communes dans la région, deux fois plus élevée qu'en moyenne nationale (33 km² contre 15), explique une grande partie de cet écart : plus les communes sont petites, plus la probabilité que le lieu de travail soit dans une commune distincte du lieu de résidence est élevée. Plus de neuf déplacements sur dix effectués entre deux communes distinctes le sont à l'intérieur de l'espace régional et 2,6 % ont lieu vers les départements limitrophes de la région ou l'Hérault. Les autres migrants-alternants (7 %, soit 45 000 salariés) travaillent au-delà des frontières de ces territoires, notamment en Ile-de-France. La plupart de ces navettes de grande distance ne sont pas quotidiennes.

L'essentiel de cette étude traite des navettes "vraisemblablement quotidiennes", effectuées par les salariés vers une commune de travail distincte de la commune dans laquelle ils résident et située dans la région ou dans sa proximité immédiate. 50 % des salariés de la région effectuent de telles navettes. Les flux domicile-travail internes aux communes ne sont donc pas pris en compte, alors même qu'ils peuvent être de durées assez longues, à l'intérieur de Marseille ou de Nice notamment. Il en va de même des navettes vers la Principauté de Monaco.

Une première partie de l'étude traite des caractéristiques des navetteurs selon la zone d'emploi où se situe leur domicile, parfois selon la zone d'emploi où est localisé leur travail.

Une deuxième partie est constituée d'une monographie de chacune des 22 zones d'emploi, donnant une vision plus fine des différents flux.

Une zone d'emploi est théoriquement un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Les déplacements domicile-travail constituent la variable de base pour sa détermination. Depuis la constitution de ces zones dans les années 80, les déplacements domicile-travail ont sensiblement augmenté, notamment autour des principaux pôles d'emploi urbains du littoral. On verra dans ce rapport les conséquences de cette augmentation sur certaines zones d'emploi, qui voient désormais près de la moitié des actifs sortir de leur zone d'emploi de résidence pour se rendre quotidiennement au travail.

L'analyse des navettes selon le zonage des zones d'emploi est un complément à l'étude parue dans SUD INSEE l'essentiel qui fait référence notamment au découpage selon les aires urbaines.

I. Principales caractéristiques des navettes selon les zones d'emploi

Les 22 zones d'emploi de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Élaborées en 1983, révisées en 1992 par les préfets de région, les 348 zones d'emploi découpent le territoire métropolitain en respectant les limites des régions. Leur élaboration s'est appuyée sur la notion de "bassin d'emploi", constituant autant que possible des zones où l'on vit et travaille à la fois. Toutefois, les grandes aires urbaines, qui ne comportent souvent qu'un seul bassin, ont été généralement découpées en plusieurs zones d'emploi, pour éviter de constituer des zones par trop peuplées. Tel est le cas de l'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence. De plus, et à la différence de ce qui s'est fait en Rhône-Alpes par exemple, les limites des zones respectent celles des départements, ce qui a quelque peu écarté les zones d'emploi de la réalité des déplacements domicile-travail, constitutive des bassins d'emploi, notamment aux limites des Bouches-du Rhône, et du Var d'une part, de Vaucluse d'autre part. Les zones sont actuellement au nombre de 22 : Manosque, Digne, Gap, Briançon, Cannes-Antibes, Menton, Nice, Aix-en Provence, Arles, Châteaurenard, Etang-de-Berre, Fos-sur-Mer, Marseille-Aubagne, Salon-de-Provence, Brignoles, Draguignan, Fréjus-Saint-Raphaël, Toulon, Apt, Avignon, Carpentras, Orange.



54 % des salariés résidant dans la région travaillent en dehors de leur commune de résidence.

Sur près d'1,3 million de salariés résidant dans la région, 600 000 travaillent dans leur commune de résidence et près de 700 000 travaillent dans une autre commune.

49 % des salariés résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur travaillent dans une commune de la région différente de leur commune de résidence, 1,3 % travaillent dans un département limitrophe à la région (Gard, Ardèche, Drôme, Isère, Savoie) ou dans l'Hérault et 3,5 % dans un autre département.

La proportion de navetteurs parmi les salariés varie selon le lieu de résidence de 34 % pour la zone d'emploi de Marseille-Aubagne à 75 % pour celle de Carpentras (Tableau 1).

Les 17 000 navetteurs ayant leur emploi dans un département périphérique sont domiciliés principalement dans les zones d'emploi d'Orange pour 4 900 d'entre eux, Avignon (3 000), Marseille-Aubagne (1 600) et Arles (1 500) ; leur lieu de travail se situe dans le Gard pour 40 % d'entre eux, la Drôme (28 %) et pour 30 % d'entre eux dans l'Hérault, la Savoie ou l'Isère.

Les 45 000 navetteurs ayant leur emploi dans un département extérieur à la région ou à sa périphérie sont domiciliés principalement dans les zones d'emploi de Marseille-Aubagne pour 11 200 d'entre eux, Nice (5 100), Toulon (5 100), Aix-en-Provence (4 400) et Cannes-Antibes (4 000) ; leur lieu de travail se situe en Ile-de-France pour 62 % d'entre eux et dans le département du Rhône pour 8 %.

35 % d'entre eux sont des cadres, alors que ces derniers ne représentent que 13 % de l'ensemble des navetteurs ou de l'emploi salarié.

Tableau 1 : Répartition des navetteurs selon la zone d'emploi de résidence

Zone d'emploi de résidence	Salariés résidants	Salariés travaillant dans leur commune de résidence	Navetteurs travaillant :			Total des navetteurs de Paca	% parmi les salariés résidants
			En région Paca	En périphérie	Travaillant Hors de Paca et périphérie		
Manosque	17 009	6 360	10 008	120	521	10 649	63 %
Digne	20 035	9 049	10 549	147	290	10 986	55 %
Briançon	10 716	5 258	5 106	166	186	5 458	51 %
Gap	25 614	13 954	10 831	332	497	11 660	46 %
Cannes-Antibes	115 437	42 324	68 735	380	3 998	73 113	63 %
Menton ¹	12 402	6 870	5 230	36	266	5 532	45 %
Nice	169 660	90 376	73 755	447	5 082	79 284	47 %
Arles	19 159	10 504	6 656	1 484	515	8 655	45 %
Aix-en-Provence	78 227	30 586	42 755	529	4 357	47 641	61 %
Étang-de-Berre	42 623	11 185	29 967	186	1 285	31 438	74 %
Châteaurenard	22 106	6 243	14 384	669	810	15 863	72 %
Fos-sur-Mer	55 281	20 313	33 139	460	1 369	34 968	63 %
Salon-de-Provence	20 003	6 645	12 209	213	936	13 358	67 %
Marseille-Aubagne	305 723	201 361	91 537	1 594	11 231	104 362	34 %
Toulon	133 188	48 957	78 460	706	5 065	84 231	63 %
Fréjus-Saint-Raphaël	41 576	17 900	21 894	288	1 494	23 676	57 %
Draguignan	27 053	9 458	16 571	127	897	17 595	65 %
Brignoles	25 798	7 523	17 106	175	994	18 275	71 %
Orange	29 093	10 344	12 981	4 866	902	18 749	64 %
Carpentras	25 988	6 590	17 727	685	986	19 398	75 %
Apt	18 725	5 891	11 901	194	739	12 834	69 %
Avignon	68 162	28 249	34 493	3 002	2 418	39 913	59 %
Région Paca	1 283 578	595 940	625 994	16 806	44 838	687 638	54 %

Source : Insee, DADS 2004

¹ Non compris les déplacements domicile-travail vers Monaco.

50 % des salariés résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur travaillent dans la région ou sa périphérie, en dehors de leur commune de résidence

Si l'on s'intéresse aux navettes courtes (navettes circonscrites à la région et à sa périphérie), la proportion de navetteurs ramenée aux salariés varie de 30 % pour la zone d'emploi de Marseille-Aubagne à 71 % pour les zones de l'Étang-de-Berre et Carpentras (Tableau 2). Cette proportion est inférieure à la moyenne régionale (50 %) pour les zones d'emploi de Briançon, Gap, Nice, Arles ; elle est comprise entre 50 % et 60 % pour les zones d'emploi de Manosque, Digne, Cannes-Antibes, Aix-en-Provence, Fréjus-Saint-Raphaël, Toulon, Avignon et Orange ; elle est supérieure à 60 % pour les zones d'emploi de l'Étang-de-Berre, Fos-sur-Mer, Châteaurenard, Salon-de-Provence, Draguignan, Brignoles, Apt et Orange.

La zone de Menton a relativement peu de navetteurs dans la mesure où, dans cette étude, ne sont pris en compte que les déplacements entre communes du territoire français (cf encadré « 29 000 salariés travaillent à Monaco »)

Le temps moyen d'un trajet varie, selon les zones d'emploi, de 28 à 48 minutes et la distance moyenne de 18 km à 39 km.

La vitesse moyenne en heure de pointe des déplacements varie, selon les zones d'emploi, de 32 km/h à 54 km/h. Elle est particulièrement basse pour les zones d'emploi de Nice, Cannes-Antibes, Toulon, Avignon et Étang-de-Berre et plus élevée pour les zones d'emploi de Manosque, Digne, Briançon, Gap, Draguignan, Brignoles, Orange, Apt. Ces zones au relief accidenté bénéficient néanmoins de conditions de circulation plus favorables que les zones urbaines.

12 % des navettes se font en plus d'une heure, cette moyenne régionale est largement dépassée pour les zones d'emploi d'Arles, Fos-sur-Mer, Brignoles et Apt pour lesquelles une navette sur cinq se fait en plus d'une heure.

Tableau 2 : Navetteurs et caractéristiques des navettes courtes

Zone d'emploi de résidence	Navetteurs		Caractéristiques des navettes courtes			Navettes courtes supérieures à 1h	
	Effectif	% parmi les salariés résidents	Temps moyen mn	Distance moyenne km	Vitesse moyenne km/h	Nombre	%
Manosque	10 128	60 %	38	34	53	1 901	19 %
Digne	10 696	53 %	38	34	53	1 921	18 %
Briançon	5 272	49 %	34	30	54	734	14 %
Gap	11 163	44 %	34	36	62	1 545	14 %
Cannes-Antibes	69 115	60 %	33	18	33	5 867	8 %
Menton ¹	5 266	42 %	39	22	34	811	15 %
Nice	74 202	44 %	44	24	32	8 404	11 %
Arles	8 140	42 %	48	39	49	2 790	34 %
Aix-en-Provence	43 284	55 %	35	27	46	3 697	9 %
Étang-de-Berre	30 153	71 %	36	20	34	1 268	4 %
Châteaurenard	15 053	68 %	28	23	49	1 357	9 %
Fos-sur-Mer	33 599	61 %	40	28	42	7 198	21 %
Salon-de-Provence	12 422	62 %	37	28	46	1 671	13 %
Marseille-Aubagne	93 131	30 %	40	28	42	8 994	10 %
Toulon	79 166	59 %	37	23	38	11 624	15 %
Fréjus-Saint-Raphaël	22 182	53 %	33	26	48	3 208	14 %
Draguignan	16 698	62 %	38	32	50	3 240	19 %
Brignoles	17 281	67 %	40	35	52	3 942	23 %
Orange	17 847	61 %	29	25	53	1 541	9 %
Carpentras	18 412	71 %	31	22	43	1 424	8 %
Apt	12 095	65 %	35	30	52	2 364	20 %
Avignon	37 495	55 %	35	22	39	3 869	10 %
Région Paca	642 800	50 %	37	25	41	79 370	12 %

Sources : Insee, DADS 2004 et distancier Inra

¹ Non compris les déplacements domicile-travail vers Monaco.

60 % des navettes courtes se font à l'intérieur de la zone d'emploi

Pour l'ensemble de la région 384 000 navettes (60 % des navettes courtes) se font à l'intérieur de la zone d'emploi de résidence (Tableau 3). Pour 259 000 navettes courtes le lieu de travail est situé dans une zone d'emploi autre que celle de résidence.

La part des navettes qui se font à l'intérieur d'une même zone d'emploi varie, selon les zones d'emploi, du simple au quadruple. Pour les zones de Toulon et de Briançon quatre navetteurs sur cinq restent dans leur zone d'emploi, à l'inverse pour les zones d'Arles et de Salon-de-Provence près de quatre navetteurs sur cinq sortent de leur zone d'emploi de résidence.

Les distances moyennes des navettes qui se font au sein de la zone d'emploi sont comprises entre 7 km pour les zones d'emploi de Menton et de Salon-de-Provence et 17 km pour celles de Gap et Marseille-Aubagne ; les temps moyens sont compris entre 15 minutes et 36 minutes.

Le temps moyen des navetteurs travaillant hors de leur zone de résidence est le double de celui des navetteurs qui y travaillent (54 mn contre 26 mn), la distance moyenne est triple (44 km contre 13 km). L'écart est encore plus marqué pour les zones de Manosque, Digne, Briançon, Gap, Menton, Fréjus Draguignan et Apt (temps plus que triple et distance plus que quadruple).

Les distances moyennes des navettes entre zones d'emploi varient de 26 km pour celles dont le lieu de résidence se situe dans la zone d'emploi de l'Etang-de-Berre et 118 km pour les résidents de la zone d'emploi de Briançon. Les temps moyens varient, selon les zones d'emploi de 35 minutes à près de deux heures. Les zones d'emploi pour lesquelles ces temps et distances sont élevés (Digne, Briançon, Gap, Toulon, Fréjus-Saint-Raphaël) ont également un taux de salariés travaillant hors de leur zone d'emploi de résidence parmi les plus bas (de 10 % à 12 %). D'une façon plus générale (Tableau 3 bis) la brièveté des parcours facilite le fait de sortir de sa zone d'emploi de résidence, il en est de même de la superficie des zones d'emploi.

Tableau 3 : Destination des navettes, temps et distance

Zone d'emploi de résidence	Navettes à l'intérieur de la zone d'emploi				Navettes vers une autre zone d'emploi de la Région ou d'un dép. périphérique			
	Navetteurs	% parmi les salariés résidents	Temps moyen mn	Distance moyenne Km	Navetteurs	% parmi les salariés résidents	Temps moyen mn	Distance moyenne Km
Manosque	5 375	32 %	19	12	4 753	28 %	60	58
Digne	7 733	39 %	21	16	2 963	15 %	83	81
Briançon	4 212	39 %	15	10	1 060	10 %	114	118
Gap	8 514	33 %	19	17	2 649	10 %	86	98
Cannes-Antibes	52 760	46 %	23	10	16 355	14 %	63	44
Menton ¹	2 907	23 %	16	7	2 359	19 %	67	41
Nice	55 363	33 %	36	15	18 839	11 %	67	50
Arles	1 842	10 %	22	14	6 298	33 %	55	46
Aix-en-Provence	19 432	25 %	21	15	23 852	30 %	47	36
Étang-de-Berre	10 627	25 %	26	9	19 526	46 %	42	26
Châteaurenard	4 067	18 %	10	9	10 986	50 %	35	28
Fos-sur-Mer	16 375	30 %	26	16	17 224	31 %	53	39
Salon-de-Provence	3 006	15 %	15	7	9 416	47 %	44	35
Marseille-Aubagne	56 518	18 %	31	17	36 613	12 %	56	45
Toulon	63 809	48 %	27	12	15 357	12 %	78	72
Fréjus-Saint-Raphaël	15 503	37 %	16	9	6 679	16 %	71	65
Draguignan	7 171	27 %	17	10	9 527	35 %	55	49
Brignoles	5 441	21 %	18	13	11 840	46 %	51	45
Orange	7 226	25 %	14	11	10 621	37 %	39	36
Carpentras	6 954	27 %	14	8	11 458	44 %	42	31
Apt	4 523	24 %	13	10	7 572	40 %	48	42
Avignon	24 245	36 %	26	11	13 250	19 %	50	44
Région Paca	383 603	30 %	26	13	259 197	20 %	54	44

Sources : Insee, DADS 2004 et distancier Inra

¹ Non compris les déplacements domicile-travail vers Monaco.

Tableau 3 bis : Distance et temps moyen des navettes selon le taux de salariés sortant de leur zone d'emploi

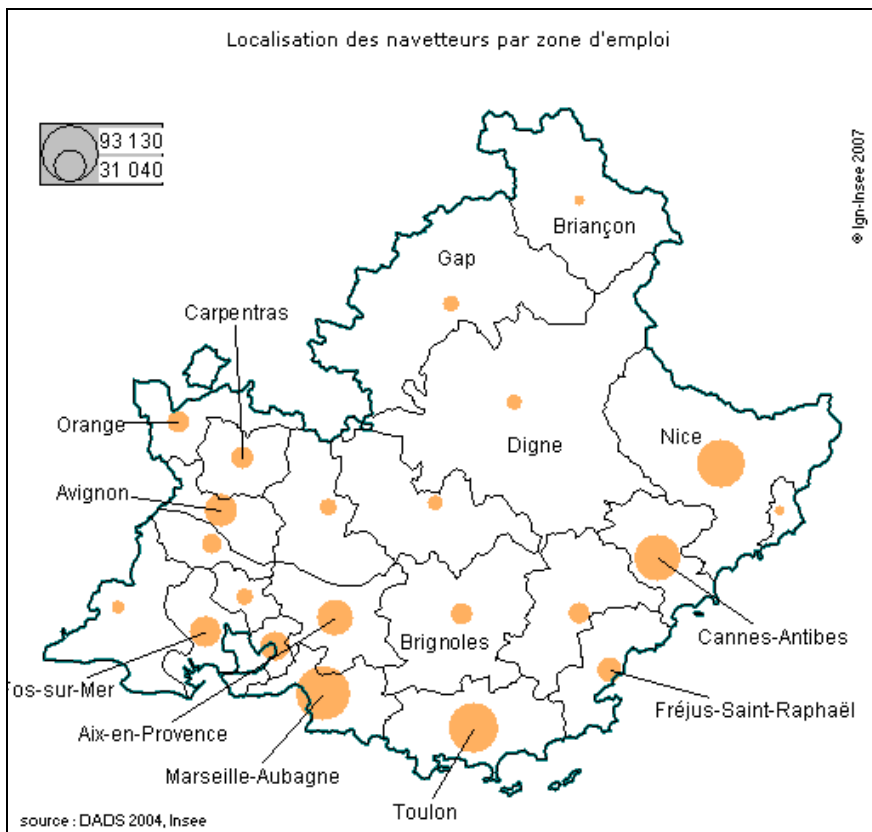
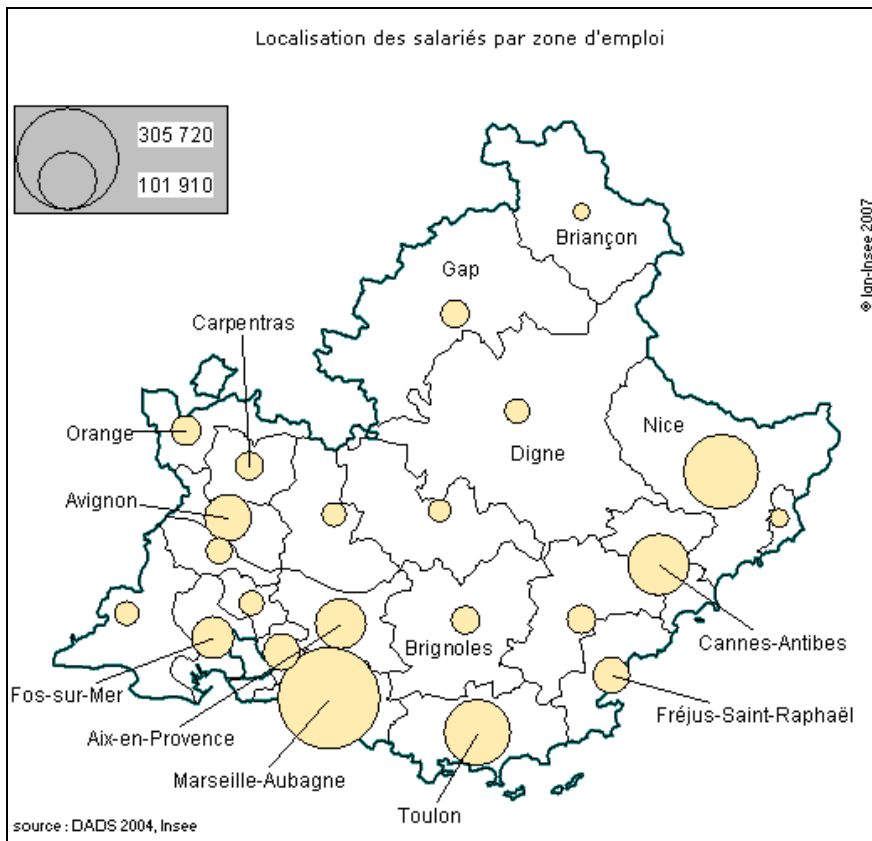
Taux de salariés sortant de leur zone d'emploi	Nombre de zones d'emploi	Temps moyen des navettes mn	Distance moyenne des navettes Km	Superficie moyenne des zones d'emploi
Supérieur à 35 %	7	43	34	863
Compris entre 16 % et 35 %	8	53	44	1 036
Inférieur à 16 %	7	65	54	2 470

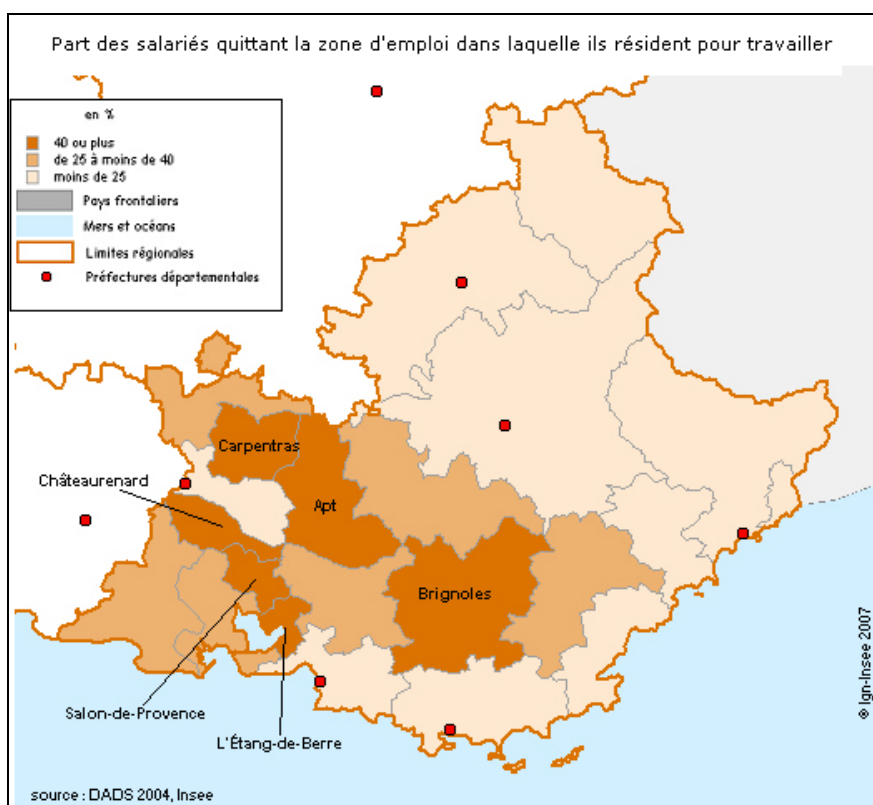
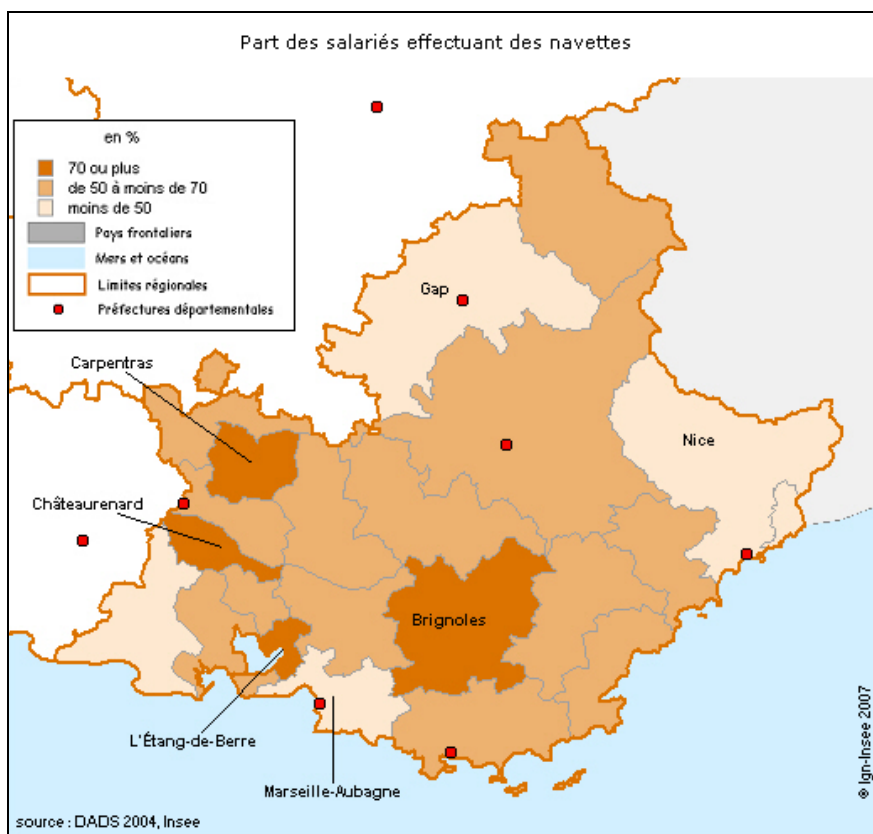
Sources : Insee, DADS 2004 et distancier Inra

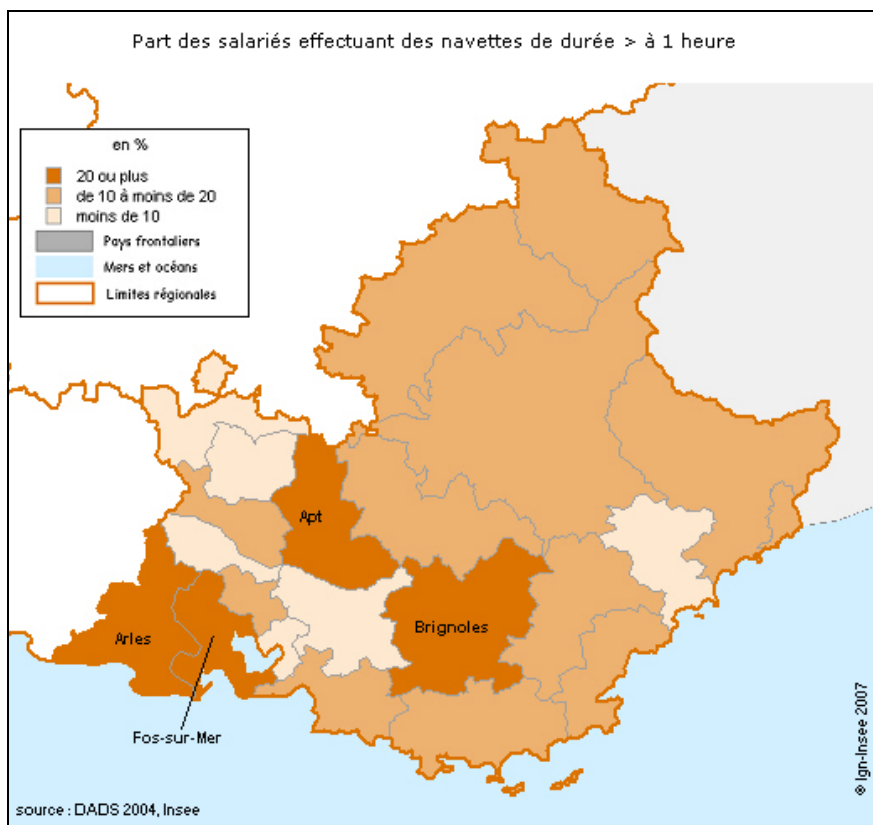
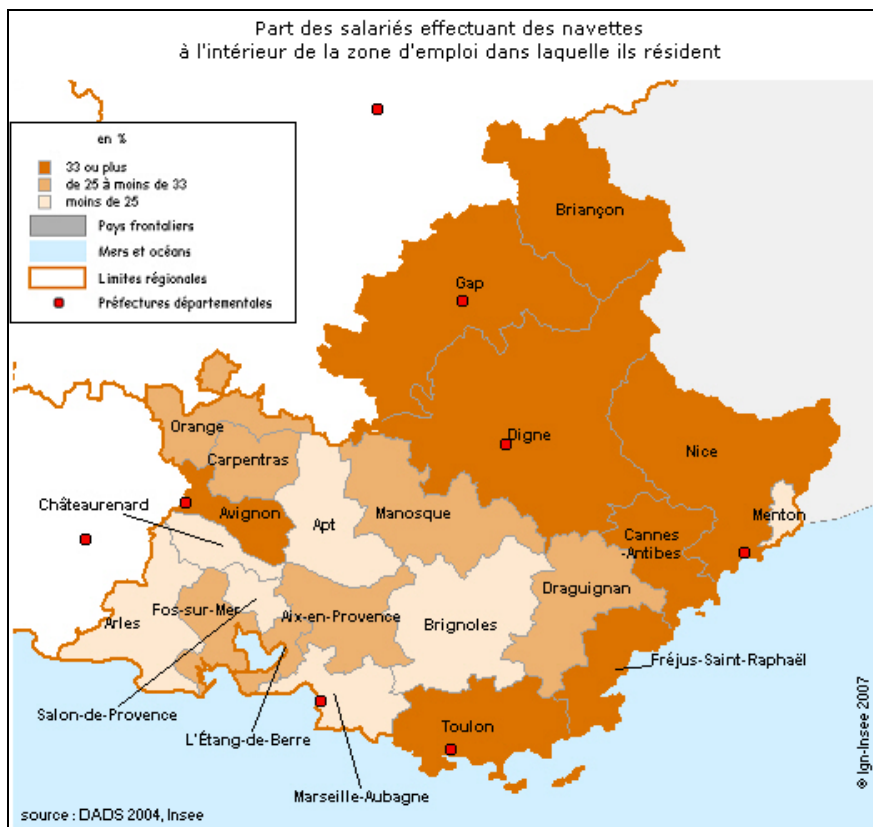
29 000 salariés travaillent à Monaco

Si le poids des déplacements domicile-travail à destination de Monaco reste limité au niveau régional (2 % environ de l'emploi salarié), il n'en va pas de même localement : dans les Alpes-Maritimes, ces déplacements représentent 15 % de l'ensemble des navettes. Leur origine est aussi fortement concentrée : trois navettes sur quatre sont effectuées par des salariés résidant à Nice, Beausoleil, Menton ou Roquebrune-Cap-Martin. Entre 1999 et 2004, la progression du nombre de ces navettes a été soutenue (4,3 % par an), particulièrement à Nice (+ 7 % par an). En comparaison, sur la même période, l'emploi salarié enregistré dans la région une progression de 2 % en moyenne annuelle. En 2004, sept emplois salariés monégasques sur dix sont ainsi occupés par des salariés résidant en France. Si on prend en compte les navettes vers Monaco, la part des salariés travaillant en dehors de l'aire urbaine de Nice s'établit à 4,2 % en 1999 et 5,8 % en 2004.

Source : "Monaco en chiffres" - édition 2005.







Six zones d'emploi ont davantage d'emplois que de salariés résidents

Six zones d'emploi ont davantage d'emplois que de salariés résidents (Tableau 4) et donc d'entrants que de sortants : Marseille-Aubagne (+18 000), Avignon (+18 000), Aix-en-Provence (+13 000), Etang-de-Berre (+6 000), Cannes-Antibes (+4 000) et Nice (+1 000). Pour dix zones d'emploi il y a moins d'emplois que de salariés résidents et donc plus de sortants que d'entrants : Manosque, Châteaurenard, Fos-sur-Mer, Salon-de-Provence, Toulon, Draguignan, Brignoles, Orange, Carpentras et Apt. Enfin les zones d'emploi de Digne, Briançon, Gap, Menton, Arles, Fréjus-Saint-Raphaël présentent des flux à peu près équilibrés.

Tableau 4 : Emplois salariés, flux entrants et flux sortants par zone d'emploi

Zone d'emploi de résidence	Emplois salariés	Entrants (de PACA ou sa périphérie)		Sortants (vers PACA ou sa périphérie)		Entrants - sortants
		Effectif	% parmi les emplois	Effectif	% parmi les salariés résidents	
Manosque	14 585	2 644	18 %	4 753	28 %	-2 109
Digne	20 113	3 018	15 %	2 963	15 %	+55
Briançon	11 388	1 105	10 %	1 060	10 %	+45
Gap	25 180	2 301	9 %	2 649	10 %	-348
Cannes-Antibes	117 673	20 253	17 %	16 355	14 %	+3 898
Menton ¹	11 863	1 967	17 %	2 359	19 %	-392
Nice	168 757	19 909	12 %	18 839	11 %	+1 070
Arles	19 055	6 184	32 %	6 298	33 %	-114
Aix-en-Provence	90 234	37 173	41 %	23 852	30 %	+13 321
Étang-de-Berre	47 822	24 629	52 %	18 898	44 %	+5 731
Châteaurenard	16 410	5 774	35 %	9 493	43 %	-3 719
Fos-sur-Mer	49 571	12 141	24 %	17 224	31 %	-5 083
Salon-de-Provence	15 608	5 708	37 %	9 416	47 %	-3 708
Marseille-Aubagne	319 566	54 546	17 %	36 613	12 %	+17 933
Toulon	125 248	11 149	9 %	15 357	12 %	-4 208
Fréjus-Saint-Raphaël	40 868	6 663	16 %	6 679	16 %	-16
Draguignan	24 146	7 328	30 %	9 527	35 %	-2 199
Brignoles	16 886	3 742	22 %	11 840	46 %	-8 098
Orange	25 135	6 990	28 %	10 621	37 %	-3 631
Carpentras	18 278	4 483	25 %	10 502	40 %	-6 019
Apt	13 349	2 730	20 %	7 572	40 %	-4 842
Avignon	86 188	31 518	37 %	13 250	19 %	+18 268
Région PACA	1 277 923	29 564	2 %	16 806	1 %	+12 758

Source : Insee, DADS 2004

¹ Non compris les déplacements domicile-travail vers Monaco.

Une typologie des zones d'emploi :

Les zones d'emploi se différencient selon leur taux de navetteurs, selon la destination des navettes (à l'intérieur de la zone d'emploi ou à l'extérieur) et selon les taux d'entrée (entrées/emplois) et de sortie (sorties/résidents salariés). Des zones d'emploi sont proches par certaines caractéristiques mais différentes pour d'autres.

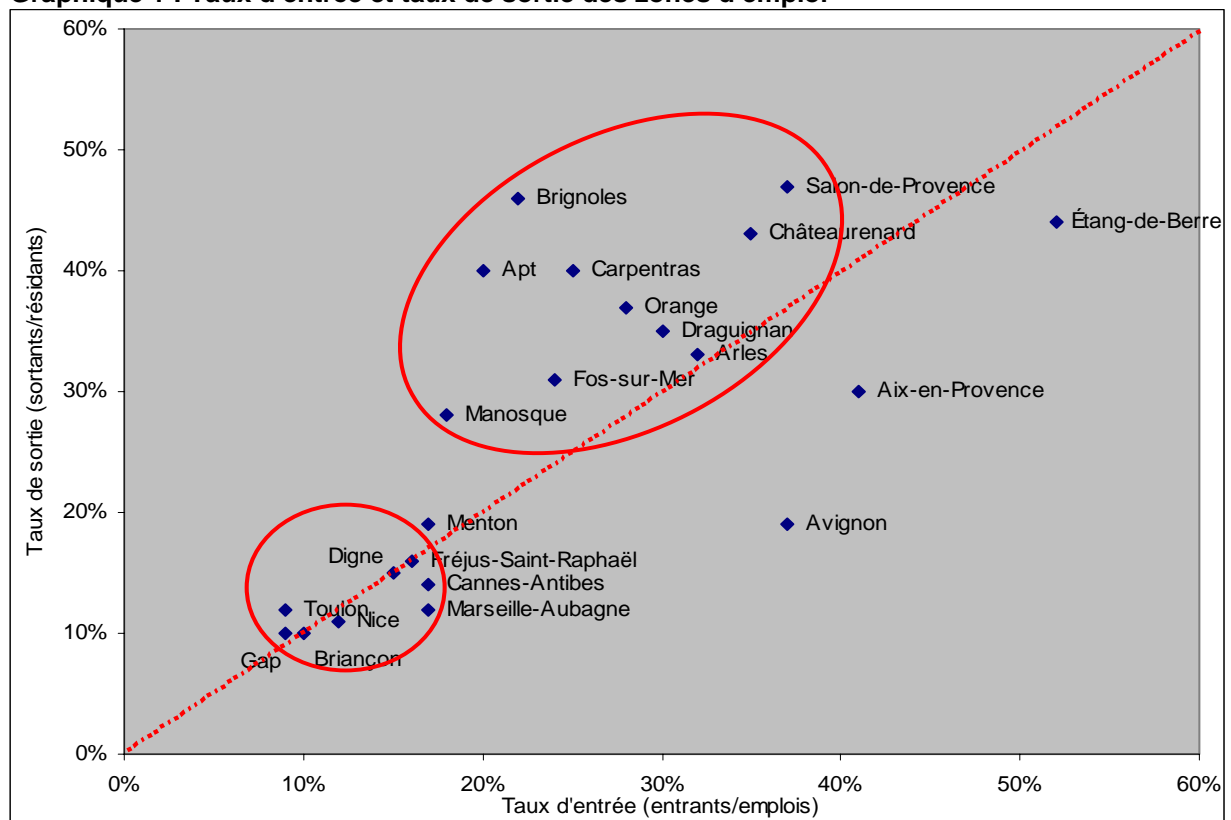
La typologie qui est présentée ci-dessous privilégie l'approche par les taux d'entrée et de sortie (Graphique 1).

- Les zones d'emploi « endogènes » : au nombre de huit, elles ont peu de sorties et peu d'entrées (taux de sortie inférieur à 17 % et taux d'entrée inférieur à 18 %).

Ce groupe est constitué des quatre zones d'emploi les plus importantes en termes d'emploi ou de salariés résidents : Marseille-Aubagne, Nice, Toulon, Cannes-Antibes et des trois zones d'emploi de montagne : Digne, Gap, Briançon. La zone d'emploi de Fréjus-Saint-Raphaël complète ce groupe.

- Les zones d'emploi « pôles de résidence » qui ont un taux de sortie élevé (supérieur à 25 %) et supérieur au taux d'entrée. Au nombre de dix, elles se situent dans le moyen pays avec de l'est à l'ouest les zones d'emploi de Draguignan, Brignoles, Manosque, Apt, Carpentras et Orange et l'est des Bouches-du-Rhône avec les zones d'emploi de Salon-de-Provence, Fos-sur-Mer, Arles et Châteaurenard. Elles ont toutes un taux de navetteurs total élevé supérieur ou égal à 60 % à l'exception de la zone d'emploi d'Arles qui a un taux de navetteurs au sein de sa propre zone particulièrement faible.
- Les zones d'emploi « pôles d'emploi » qui ont un taux d'entrée élevé (supérieur à 36 %) et supérieur au taux de sortie. Il s'agit des zones d'emploi d'Aix-en-Provence, Avignon et Etang-de-Berre. Elles se situent aux 5^{ème}, 6^{ème} et 8^{ème} rang des zones d'emploi, par leur nombre de salariés, et ont les ratios emplois/salariés résidents les plus élevés. Le taux total de navetteurs les différencie ; 55 % pour les zones d'emploi d'Aix-en-Provence et Avignon et 71 % pour celle de l'Etang-de-Berre qui a le taux de salariés sortant de leur zone d'emploi le plus élevé après celui de la zone d'emploi de Châteaurenard.

Graphique 1 : Taux d'entrée et taux de sortie des zones d'emploi



Navettes vers les villes-centres

Par construction les zones d'emploi ont une ville-centre vers laquelle se dirigent un grand nombre de déplacements. Dans certains cas il y a plusieurs villes-centres.

Parmi les navettes qui se font au sein de la zone d'emploi, la part des navettes qui se dirigent vers la ville-centre varie, selon les zones d'emploi, de 20 % à 59 % (Tableau 5). Les villes-centres les plus attractives au sein de leur zone d'emploi sont Manosque, Gap, Nice, Arles, Aix-en-Provence, Salon-de-Provence, Marseille-Aubagne, Carpentras ; elles attirent plus de 40 % des navetteurs de leur zone d'emploi.

Tableau 5 : Navettes vers la ville-centre au sein des zones d'emploi

Zone d'emploi	Ville(s)-centre(s)	Navettes vers la ville-centre				
		Nombre de navettes	Ramené aux navettes internes à la zone d'emploi	Temps moyen (mn)	Distance moyenne (km)	Vitesse (km/h)
Salon-de-Provence	Salon-de-Provence	1 776	59 %	16	7	25
Marseille-Aubagne	Marseille	29 093	52 %	34	19	33
Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	9 720	50 %	23	15	41
Manosque	Manosque	2 650	49 %	22	12	34
Arles	Arles	860	47 %	26	15	34
Carpentras	Carpentras	3 099	45 %	14	8	35
Gap	Gap	3 610	42 %	22	19	52
Nice	Nice	23 372	42 %	44	16	22
Avignon	Avignon	9 757	40 %	34	13	23
Menton ¹	Menton	1 148	40 %	18	7	25
Étang-de-Berre	Vitrolles	4 050	38 %	29	9	18
Brignoles	Brignoles	2 075	38 %	20	13	38
Draguignan	Draguignan	2 696	38 %	22	12	32
Fos-sur-Mer	Fos-sur-Mer	5 661	35 %	31	21	41
Orange	Orange	2 496	35 %	16	11	40
Apt	Apt	1 544	34 %	17	10	36
Digne	Digne	2 515	33 %	33	21	39
Briançon	Briançon	1 276	30 %	16	10	36
Étang-de-Berre	Marignane	2 991	28 %	28	10	21
Toulon	Toulon	17 407	27 %	32	12	22
Cannes-Antibes	Cannes	13 993	27 %	22	8	22
Fréjus-Saint-Raphaël	Fréjus	3 803	25 %	15	8	31
Châteaurenard	Châteaurenard	837	21 %	10	8	49
Fréjus-Saint-Raphaël	Saint-Raphaël	2 835	18 %	14	6	26
Cannes-Antibes	Antibes	5 411	10 %	28	13	27

Sources : Insee, DADS 2004 et distancier Inra

¹ Non compris les déplacements domicile-travail vers Monaco.

Flux entre zones d'emploi

Flux sortants

Les flux entre les zones d'emploi de résidence et les zones d'emploi du lieu de travail sont représentés en ligne dans le tableau 6. Seuls y figurent les flux d'une zone A vers une zone B dont la mesure (nombre de personnes domiciliées dans la zone d'emploi A qui travaillent dans la zone d'emploi B ramené au nombre total de salariés domiciliés dans la zone d'emploi A) est supérieure à 0,5 %.

Onze flux ont une mesure supérieure à 10 % ; quatre se dirigent vers la zone d'emploi de Marseille-Aubagne et trois vers celle d'Avignon dont les flux les plus importants en valeur relative : 30 % des résidents de la zone de Carpentras et 24 % des résidents de la zone de Châteaurenard y sont salariés.

Les 145 flux dont la mesure est supérieure à 0,5 % ont lieu entre zones contigües, à l'exception de deux d'entre eux qui se dirigent vers la zone d'emploi de Marseille-Aubagne.

Les flux vers des zones d'emploi périphériques sont faibles. Seulement 11 810 salariés résidant dans la région travaillent dans les six zones d'emploi périphériques à la région et 4 996 travaillent dans les autres zones d'emploi des départements périphériques.

Tous ces flux sont de l'ordre de 1 % ou 2 % à l'exception des flux zone d'emploi d'Arles vers zone d'emploi de Nîmes (6 %), zone d'emploi d'Orange vers zone d'emploi La Drôme-Ardèche-Sud (11 %) et zone d'emploi d'Orange vers zone d'emploi de Bagnols-sur-Cèze (4 %).

Flux entrants

Les flux entre les zones d'emploi du lieu de travail et les zones d'emploi de résidence sont représentés en ligne dans le tableau 7. Seuls y figurent les flux d'une zone B vers une zone A dont la mesure (nombre de personnes travaillant dans la zone d'emploi A et domiciliées dans la zone d'emploi B ramené au nombre total de salariés travaillant dans la zone d'emploi A) est supérieure à 0,5 %.

21 % des emplois salariés de la zone de l'Etang-de-Berre sont occupés par des résidents de la zone d'emploi de Marseille-Aubagne ; c'est le plus gros des dix flux dont la mesure est supérieure à 10 %.

Répartition des salariés selon leur lieu de résidence et leur lieu de travail

Les tableaux 6 et 7 sont issus des chiffres du tableau 8 qui donne le nombre de salariés selon la zone d'emploi de résidence, en ligne, et la zone d'emploi du lieu de travail, en colonne.

Tableau 6 : Flux entre zone d'emploi de résidence et zone d'emploi du lieu de travail.

Zone d'emploi de résidence	Zone d'emploi du lieu de Travail																													
	Grenoble	La Drôme-Ardèche-Sud	Bagnols-sur-Cèze	Nîmes	Manosque	Digne	Briançon	Gap	Cannes-Antibes	Menton	Nice	Arles	Aix-en-Provence	Étang-de-Berre	Châteaurenard	Fos-sur-Mer	Salon-de-Provence	Marseille-Aubagne	Toulon	Fréjus-Saint-Raphaël	Draguignan	Brignoles	Orange	Carpentras	Apt	Avignon	Autres ZE périphériques	Autres		
Manosque					69 %	7 %		1 %	1 %		1 %		9 %	1 %				3 %			1 %	1 %			1 %			3 %	100%	
Digne					4 %	84 %		3 %			2 %		1 %					2 %			1 %							1 %	100%	
Briançon	1 %						88 %	6 %			1 %							1 %									1 %	2 %	100%	
Gap	1 %					3 %	2 %	88 %					1 %					1 %											2 %	100%
Cannes-Ant.									82 %		11 %										1 %	1 %							3 %	100%
Menton									2 %	79 %	15 %																		2 %	100%
Nice									8 %	1 %	86 %											1 %							3 %	100%
Arles				6 %								64 %	2 %	1 %	4 %	8 %	1 %	5 %									4 %	1 %	3 %	100%
Aix-en-Prov.													64 %	5 %		1 %	1 %	18 %	1 %			1 %				1 %	1 %		6 %	100%
Étang-de-Berre													11 %	51 %		5 %	2 %	26 %											3 %	100%
Châteaurenard			1 %	1 %								3 %	4 %	2 %	47 %	2 %	5 %	3 %						1 %	1 %	25 %	1 %	4 %	4 %	100%
Fos-sur-Mer												2 %	3 %	7 %	1 %	66 %	3 %	12 %									1 %		2 %	100%
Salon-de-Prov.												1 %	9 %	13 %	2 %	9 %	48 %	8 %									2 %		5 %	100%
Marseille-Aub.													5 %	3 %		1 %		84 %	1 %										4 %	100%
Toulon													1 %					5 %	85 %	1 %	1 %	1 %							4 %	100%
Fréjus-St-Raph									5 %		2 %							1 %	3 %	80 %	4 %						1 %	4 %	4 %	100%
Draguignan						1 %			8 %		2 %							1 %	6 %	12 %	61 %	3 %							3 %	100%
Brignoles					2 %				1 %		1 %		11 %	1 %				15 %	8 %	1 %	4 %	50 %							4 %	100%
Orange		11 %	4 %	1 %		1 %							1 %					1 %						60 %	4 %		12 %	1 %	3 %	100%
Carpentras		1 %	1 %	1 %	1 %				1 %		1 %		1 %		1 %			1 %						5 %	52 %	1 %	30 %	1 %	4 %	100%
Apt					1 %				1 %				19 %	2 %			1 %	5 %				1 %				56 %	7 %		4 %	100%
Avignon		1 %	2 %	1 %									1 %		4 %			1 %						1 %	3 %	1 %	77 %	1 %	4 %	100%

Source : Insee, DADS 2004 ; **Lecture du tableau** : 7 % des salariés résidant dans la zone d'emploi de Manosque travaillent dans la zone d'emploi de Digne. Seules figurent les valeurs supérieures ou égales à 0,5 %

Tableau 7 : Flux entre zone d'emploi de résidence et zone d'emploi du lieu de travail : de quel lieu de domicile viennent-ils ?

Zone d'emploi du lieu de travail	Zone d'emploi de résidence																																
	Grenoble	Crest-Die	La Drôme-Ardèche-Sud	Bagnols-sur-Cèze	Nîmes	Manosque	Digne	Briançon	Gap	Cannes-Antibes	Menton	Nice	Arles	Aix-en-Provence	Étang-de-Berre	Châteaurenard	Fos-sur-Mer	Salon-de-Provence	Marseille-Aubagne	Toulon	Fréjus-Saint-Raphaël	Draguignan	Brignoles	Orange		Carpentras	Apt	Avignon	Autres ZE périphériques	Autre			
Manosque						80 %	5 %		1 %						1 %					1 %	1 %			3 %		1 %	2 %	1 %		1 %	100 %		
Digne						6 %	83 %		4 %											1 %			1 %		1 %					2 %	100 %		
Briançon								83 %	4 %											1 %	1 %							1 %	7 %	100 %			
Gap						1 %	2 %	2 %	89 %												1 %								2 %	100 %			
Cannes-Ant.															81 %		11 %						2 %	2 %						2 %	100 %		
Menton															1 %	82 %	15 %													1 %	100 %		
Nice															8 %	1 %	86 %						1 %							2 %	100 %		
Arles				1 %	15 %									65 %	1 %		4 %	6 %	1 %	1 %								1 %	1 %	3 %	100 %		
Aix-en-Prov.						2 %													55 %	5 %	1 %	2 %	2 %	16 %	1 %		3 %		4 %	1 %	1 %	3 %	100 %
Étang-de-Berre					1 %										8 %	46 %	1 %	9 %	5 %	21 %	1 %			1 %			1 %	1 %	1 %	3 %	100 %		
Châteaurenard				1 %	3 %									4 %	2 %		63 %	2 %	3 %	1 %						1 %		15 %	1 %	2 %	100 %		
Fos-sur-Mer					2 %									3 %	2 %	4 %	1 %	74 %	4 %	6 %								1 %	1 %	1 %	100 %		
Salon-de-Prov.														1 %	4 %	5 %	7 %	12 %	62 %	3 %							1 %	2 %		2 %	100 %		
Marseille-Aub.															4 %	4 %		2 %	1 %	81 %	2 %			1 %						2 %	100 %		
Toulon																				3 %	90 %	1 %	1 %	2 %						1 %	100 %		
Fréjus-St-Raph																2 %		1 %					3 %	82 %	8 %	1 %					2 %	100 %	
Draguignan						1 %	1 %										3 %		4 %		1 %				7 %	6 %	69 %	4 %		1 %	1 %	100 %	
Brignoles						1 %														3 %				3 %	8 %	1 %	5 %	77 %			1 %	100 %	
Orange			11 %	5 %	1 %																					70 %	5 %		4 %	1 %	2 %	100 %	
Carpentras			1 %	1 %													1 %									6 %	74 %		12 %	1 %	1 %	100 %	
Apt						2 %													5 %		1 %					1 %	1 %	78 %	7 %		2 %	100 %	
Avignon			1 %	8 %	2 %								1 %				6 %			1 %	1 %					4 %	9 %	1 %	61 %	1 %	3 %	100 %	

Source : Insee, DADS 2004 ; **Lecture du tableau** : 5 % des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Manosque sont domiciliés dans la zone d'emploi de Digne. Seules figurent les valeurs supérieures ou égales à 0,5 %

Tableau 8 : Répartition des salariés selon leur lieu de résidence et leur lieu de travail (1/2)

Zone d'emploi de résidence	Zone d'emploi du lieu de travail												
	Manosque	Digne	Briançon	Gap	Cannes-Antibes	Menton	Nice	Arles	Aix-en-Provence	Étang-de-Berre	Châteaurenard	Fos-sur-Mer	Salon-de-Provence
Manosque	11 735	1 182	20	136	162		131	5	1 473	101	11	46	12
Digne	724	16 782	52	583	58	s	406	8	176	70	9	64	9
Briançon	17	24	9 470	592	9		71		50	22	s	s	
Gap	92	776	498	22 468	12	s	78	5	262	64	7	25	13
Cannes-Antibes	21	26	10	14	95 084	119	13 265	6	271	92	10	10	16
Menton ¹	s	s		s	232	9 777	1 922	s	33	10		s	s
Nice	22	79	23	22	13 210	1 750	145 739	6	391	113	s	22	22
Arles	6	s	s	5	10		12	12 346	436	111	682	1 624	178
Aix-en-Provence	202	69	25	42	87	s	185	272	50 018	3 979	270	943	678
Étang-de-Berre	24	21	11	13	32	s	55	48	4 791	21 812	70	1 952	711
Châteaurenard	21	10	s	16	14		16	705	884	418	10 310	411	1 018
Fos-sur-Mer	13	18	12	14	33		40	1 147	1 812	4 088	356	36 688	1 840
Salon-de-Provence	19	6	s	12	16	s	28	142	1 792	2 625	445	1 811	9 651
Marseille-Aubagne	173	103	78	123	339	24	457	197	14 099	10 054	123	3 188	417
Toulon	83	61	89	143	398	8	591	29	1 050	451	20	131	36
Fréjus-Saint-Raphaël	21	21	26	12	2 131	20	897	s	115	46	9	18	6
Draguignan	17	181	19	54	2 121	12	647	s	127	72	8	11	9
Brignoles	476	58	14	53	146	s	181	13	2 834	324	7	73	20
Orange	50	173	s	16	45	s	125	22	176	96	81	44	26
Carpentras	157	15	s	26	214		146	40	245	74	237	59	40
Apt	275	51	5	7	218	s	63	8	3 587	291	76	74	101
Avignon	96	12	13	91	314	s	74	254	844	290	2 491	249	323
Zones d'emploi limitrophes	92	83	85	238	168	6	206	3 000	769	792	753	1 079	158
Autres zones d'emploi	247	359	923	498	2 620	130	3 422	794	3 999	1 827	431	1 045	323
Total	14 585	20 113	11 388	25 180	117 673	11 863	168 757	19 055	90 234	47 822	16 410	49 571	15 608

Source : Insee, DADS 2004

¹ Non compris les déplacements domicile-travail vers Monaco.

Tableau 8 : Répartition des salariés selon leur lieu de résidence et leur lieu de travail (2/2)

Zone d'emploi de résidence	Zone d'emploi du lieu de travail											Total
	Marseille-Aubagne	Toulon	Fréjus-Saint-Raphaël	Draguignan	Brignoles	Orange	Carpentras	Apt	Avignon	ZE limitrophes	Autres ZE	
Manosque	498	53	33	236	186	9	13	252	74	71	570	17 009
Digne	302	69	48	186	14	s	s	13	16	94	343	20 035
Briançon	62	10	23	s	s	s		s	6	86	266	10 716
Gap	214	104	86	26	s	s	6	11	30	216	613	25 614
Cannes-Antibes	447	242	652	656	24	8	13	10	63	97	4 281	115 437
Menton	36	10	12	50	s		s	s	s	10	292	12 402
Nice	835	428	378	971	37	9	10	9	52	135	5 394	169 660
Arles	956	32	6	s	s	29	30	s	683	1 278	721	19 159
Aix-en-Provence	14 256	439	116	148	452	31	38	677	411	199	4 687	78 227
Étang-de-Berre	11 255	109	11	7	36	9	11	57	115	81	1 390	42 623
Châteaurenard	711	49	7	15	14	93	173	178	5 560	542	937	22 106
Fos-sur-Mer	6 887	102	15	8	12	41	22	13	291	238	1 591	55 281
Salon-de-Provence	1 692	53	11		8	21	27	39	451	117	1 032	20 003
Marseille-Aubagne	257 879	4 097	183	70	496	52	78	174	495	571	12 254	305 723
Toulon	7 119	112 766	1 109	1 802	1 317	17	20	16	161	217	5 554	133 188
Fréjus-Saint-Raphaël	251	1 142	33 403	1 511	113	5	13	s	28	65	1 717	41 576
Draguignan	258	1 605	3 347	16 629	842	s	7	s	52	42	982	27 053
Brignoles	3 988	1 963	330	1 055	12 964	6	10	41	69	71	1 098	25 798
Orange	200	26	5	s	7	17 570	1 039	86	3 532	4 473	1 295	29 093
Carpentras	223	41	6	15	5	1 170	13 544	146	7 910	507	1 164	25 988
Apt	944	63	67	133	73	35	75	10 414	1 231	115	818	18 725
Avignon	856	92	11	74	15	998	2 274	876	52 494	2 585	2 835	68 162
Zones d'emploi périphériques	1 256	145	51	26	37	4 134	432	86	9 252			22 848
Autres zones d'emploi	8 441	1 608	958	522	223	886	438	237	3 209			33 140
Total	319 566	125 248	40 868	24 146	16 886	25 135	18 278	13 349	86 188	11 810	49 834	

Les navettes selon la catégorie socioprofessionnelle

Les zones d'emploi présentent des répartitions selon la catégorie socioprofessionnelle de leur salariés résidents très diverses : la proportion de cadres varie de 8 % à 20 % (Tableau 9), celle des employés de 33 % à 49 % et celle des ouvriers de 19 % à 34 %. C'est la proportion des professions intermédiaires qui varie le moins (de 20 % à 28 %).

Tableau 9 : Répartition des salariés résidents par CSP

Zone d'emploi de résidence	Effectifs de salariés	Répartition des salariés résidents en % selon la CSP					
		Chefs d'entreprise et artisans	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total
Manosque	17 009	0,6 %	11 %	24 %	38 %	27 %	100 %
Digne	20 035	0,5 %	8 %	23 %	41 %	27 %	100 %
Briançon	10 716	0,7 %	8 %	22 %	41 %	28 %	100 %
Gap	25 614	0,8 %	9 %	24 %	41 %	26 %	100 %
Cannes-Antibes	115 437	0,9 %	17 %	24 %	38 %	21 %	100 %
Menton	12 402	1,0 %	8 %	20 %	49 %	22 %	100 %
Nice	169 660	0,7 %	13 %	24 %	41 %	21 %	100 %
Arles	19 159	0,8 %	10 %	24 %	37 %	28 %	100 %
Aix-en-Provence	78 227	1,0 %	20 %	27 %	33 %	19 %	100 %
Étang-de-Berre	42 623	0,6 %	11 %	25 %	36 %	27 %	100 %
Châteaurenard	22 106	0,9 %	10 %	23 %	34 %	31 %	100 %
Fos-sur-Mer	55 281	0,4 %	9 %	28 %	35 %	28 %	100 %
Salon-de-Provence	20 003	0,7 %	14 %	28 %	34 %	23 %	100 %
Marseille-Aubagne	305 723	0,8 %	15 %	26 %	37 %	21 %	100 %
Toulon	133 188	0,7 %	11 %	24 %	42 %	22 %	100 %
Fréjus-Saint-Raphaël	41 576	0,9 %	10 %	22 %	40 %	27 %	100 %
Draguignan	27 053	0,6 %	10 %	22 %	40 %	27 %	100 %
Brignoles	25 798	0,8 %	10 %	23 %	38 %	28 %	100 %
Orange	29 093	0,7 %	8 %	22 %	35 %	34 %	100 %
Carpentras	25 988	0,8 %	10 %	23 %	35 %	31 %	100 %
Apt	18 725	0,8 %	12 %	23 %	38 %	26 %	100 %
Avignon	68 162	0,7 %	10 %	23 %	38 %	28 %	100 %
Région Paca	1 283 578	0,8 %	13 %	25 %	38 %	24 %	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Solde entre les flux entrants et les flux sortants par CSP

Le rapport entre le nombre d'emplois et le nombre de salariés résidents est sensiblement le même qu'il soit calculé sur l'ensemble des salariés ou pour chaque catégorie socioprofessionnelle. Les différences les plus notables concernent la zone d'emploi de l'Étang-de-Berre (rapport plus élevé pour les cadres et moins élevé pour les employés), la zone de Fréjus-Saint-Raphaël (rapport moins élevé pour les cadres) et les six zones qui ont le plus gros déficit en emplois.

Pour ces zones d'emploi (Manosque, Salon-de-Provence, Châteaurenard, Apt, Carpentras et Brignoles) le rapport emplois/résidents varie entre 0,39 et 0,66 pour les cadres, entre 0,49 et 0,77 pour les professions intermédiaires ; il est par contre moins défavorable pour les employés et ouvriers.

Tableau 10 : Solde entre les flux entrants et les flux sortants par CSP

Zone d'emploi de résidence	Ecart entre le nombre d'emplois et le nombre de salariés résidents selon la CSP				Nombre d'emplois ramené au nombre de salariés résidents selon la CSP				
	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
Avignon	2 433	5 289	6 732	3 433	1,35	1,34	1,26	1,18	1,26
Aix-en-Provence	946	4 189	2 664	4 200	1,06	1,20	1,10	1,28	1,15
Étang-de-Berre	1 960	2 404	-1 541	2 325	1,44	1,22	0,90	1,20	1,12
Briançon	-14	135	343	212	0,98	1,06	1,08	1,07	1,06
Marseille-Aubagne	422	4 548	6 905	1 813	1,01	1,06	1,06	1,03	1,05
Cannes-Antibes	928	596	1 015	-267	1,05	1,02	1,02	0,99	1,02
Digne	71	28	118	-148	1,04	1,01	1,01	0,97	1,00
Nice	-2 210	-706	761	1 271	0,90	0,98	1,01	1,04	0,99
Arles	-250	-204	245	112	0,87	0,96	1,03	1,02	0,99
Gap	-155	-330	-87	141	0,93	0,95	0,99	1,02	0,98
Fréjus-St-Raphaël	-678	-600	-155	726	0,83	0,93	0,99	1,06	0,98
Menton	-105	-194	-46	-167	0,90	0,92	0,99	0,94	0,96
Toulon	-2 253	-2 976	-1 304	-1 316	0,85	0,91	0,98	0,96	0,94
Fos-sur-Mer	53	-855	-3 412	-1 508	1,01	0,94	0,83	0,90	0,90
Draguignan	-343	-549	-352	-1 637	0,87	0,91	0,97	0,78	0,89
Orange	-496	-1 360	-1 069	-1 038	0,79	0,78	0,90	0,90	0,86
Manosque	-630	-943	-448	-404	0,66	0,77	0,93	0,91	0,86
Salon-de-Provence	-1 419	-2 150	-355	-455	0,49	0,61	0,95	0,90	0,78
Châteaurenard	-1 040	-2 354	-2 160	-113	0,55	0,54	0,72	0,98	0,74
Apt	-1 345	-1 800	-1 146	-1 056	0,40	0,58	0,84	0,79	0,71
Carpentras	-1 217	-2 349	-2 605	-1 487	0,53	0,61	0,72	0,81	0,70
Brignoles	-1 621	-3 049	-2 499	-1 689	0,39	0,49	0,74	0,76	0,65

Source : Insee, DADS 2004

Lecture du tableau : pour la zone d'emploi d'Avignon il y a 2 433 emplois de cadres de plus qu'il y a de cadres résident dans cette zone, le rapport entre le nombre d'emplois de cadres et le nombre de cadres résidents est de 1,35 soit 35 % d'emplois de plus que de résidents.

Taux de navetteurs par CSP et par zone d'emploi

Près des deux tiers des cadres sont navetteurs (tableau 11), les professions intermédiaires et les ouvriers le sont pour plus de la moitié. Ce sont les employés qui travaillent le plus souvent dans leur commune de résidence.

Ce constat fait au niveau régional peut être fait pour l'ensemble des zones d'emploi à quelques nuances près.

Les cadres des zones d'emploi de Digne, Briançon et Gap ont un taux de navetteurs proches de celui de l'ensemble des salariés et les plus bas de l'ensemble des zones d'emploi à l'exception de celle de Marseille. Par contre les zones d'emploi d'Apt, Brignoles, Etang-de-Berre, Salon-de-Provence, Carpentras et Châteaurenard ont un taux de navetteurs parmi les cadres supérieur à 80 %.

Pour l'ensemble des zones d'emploi les professions intermédiaires présentent un taux de navetteurs supérieur à celui de l'ensemble des salariés et les employés un taux inférieur.

Les ouvriers présentent un taux de navetteurs proche de celui de l'ensemble des salariés sauf pour les zones d'emploi de Digne, Briançon et Nice pour lesquelles le taux est supérieur de 5 % et pour les zones d'emploi d'Apt et de Châteaurenard pour lesquelles le taux est inférieur.

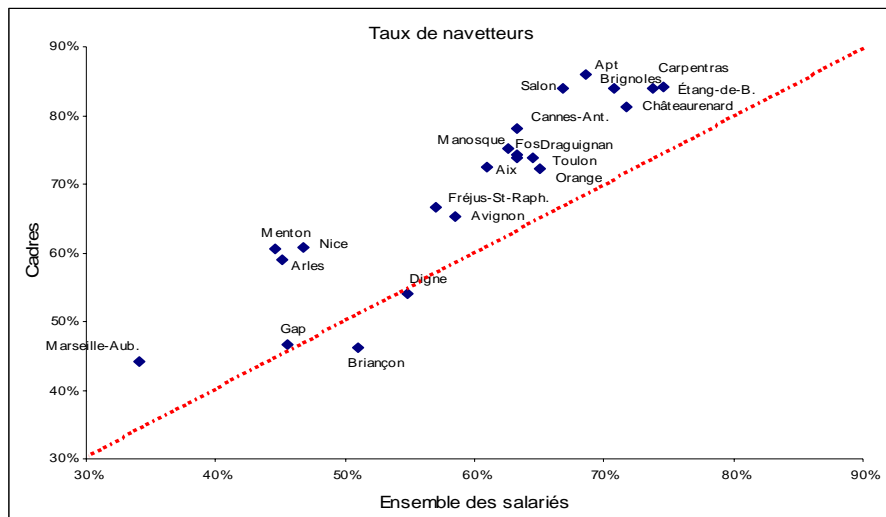
Tableau 11 : taux de navetteurs et taux de sortie selon la catégorie professionnelle

Zone d'emploi de résidence	Taux de navetteurs selon la CSP					Taux de salariés résidents travaillant hors de leur ZE de résidence				
	Ensemble	Cadres	Prof. Interm.	Employés	Ouvriers	Ensemble	Cadres	Prof. Interm.	Employés	Ouvriers
Manosque	63%	75%	72%	53%	62%	31%	55%	44%	21%	24%
Digne	55%	54%	61%	48%	61%	16%	23%	21%	12%	17%
Briançon	51%	46%	52%	48%	56%	12%	15%	14%	10%	11%
Gap	46%	47%	51%	40%	50%	12%	19%	17%	9%	11%
Cannes-Antibes	63%	78%	69%	53%	64%	18%	26%	23%	11%	16%
Menton	45%	61%	53%	37%	47%	21%	42%	30%	14%	21%
Nice	47%	61%	52%	37%	52%	14%	31%	19%	8%	10%
Arles	45%	59%	55%	36%	44%	36%	52%	46%	26%	34%
Aix-en-Provence	61%	72%	67%	48%	62%	36%	49%	43%	25%	32%
Étang-de-Berre	74%	84%	80%	65%	75%	49%	62%	56%	43%	45%
Châteaurenard	72%	81%	83%	66%	67%	53%	69%	69%	49%	42%
Fos-sur-Mer	63%	74%	68%	50%	71%	34%	45%	34%	29%	35%
Salon-de-Provence	67%	84%	77%	52%	66%	52%	76%	64%	34%	49%
Marseille-Aubagne	34%	44%	38%	25%	38%	16%	26%	18%	9%	17%
Toulon	63%	74%	70%	55%	66%	15%	31%	21%	10%	12%
Fréjus-Saint-Raphaël	57%	67%	63%	50%	59%	20%	39%	28%	14%	15%
Draguignan	65%	72%	73%	58%	67%	39%	55%	50%	29%	38%
Brignoles	71%	84%	82%	62%	69%	50%	75%	65%	38%	43%
Orange	64%	74%	74%	56%	65%	40%	54%	53%	31%	37%
Carpentras	75%	84%	83%	68%	74%	48%	67%	60%	42%	40%
Apt	69%	86%	79%	61%	64%	44%	75%	60%	32%	35%
Avignon	59%	65%	65%	51%	62%	23%	34%	28%	15%	25%
Région	54%	64%	59%	44%	57%	24%	36%	29%	16%	23%

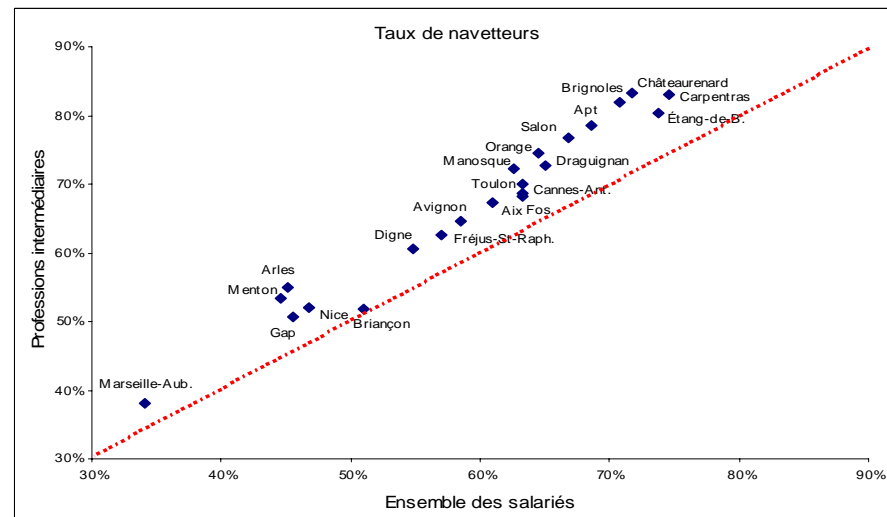
Source : Insee, DADS 2004, distancier INRA

Graphique 2 : Taux de navetteurs par CSP et zone d'emploi

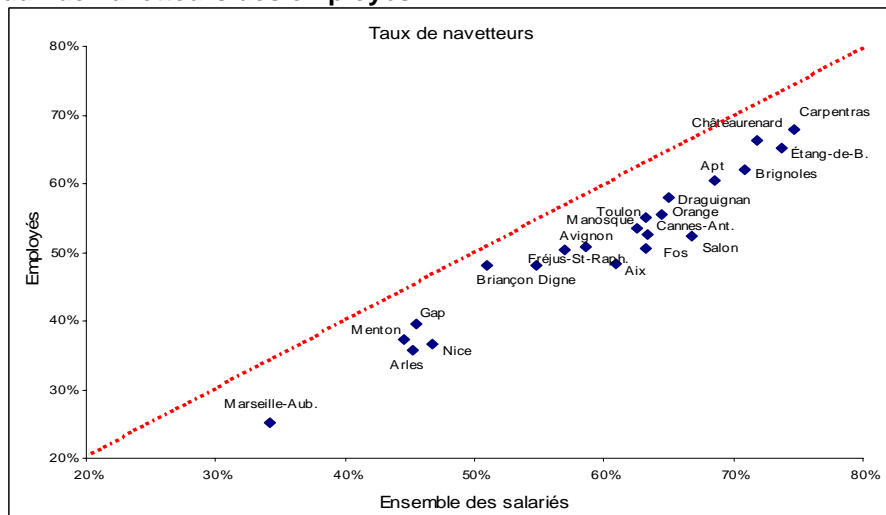
Taux de navetteurs des cadres



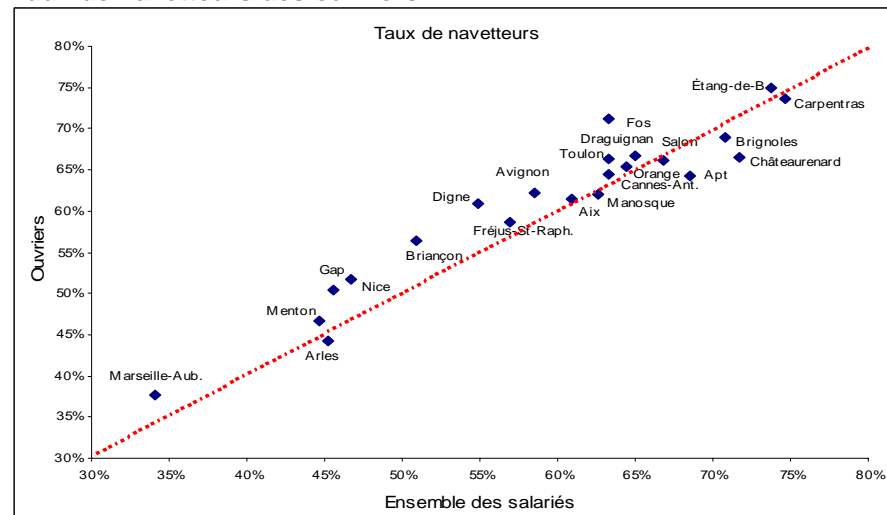
Taux de navetteurs des professions intermédiaires



Taux de navetteurs des employés



Taux de navetteurs des ouvriers



Taux de sortie par CSP et par zone d'emploi

Plus du tiers des cadres travaillent dans une autre zone d'emploi que celle où ils résident. Pour l'ensemble des zones d'emploi le taux de sortie des cadres est supérieur à celui de l'ensemble des salariés. Il est supérieur à 60 % pour les zones d'emploi d'Apt, Salon-de-Provence, Brignoles, Châteaurenard, Carpentras et Etang-de-Berre.

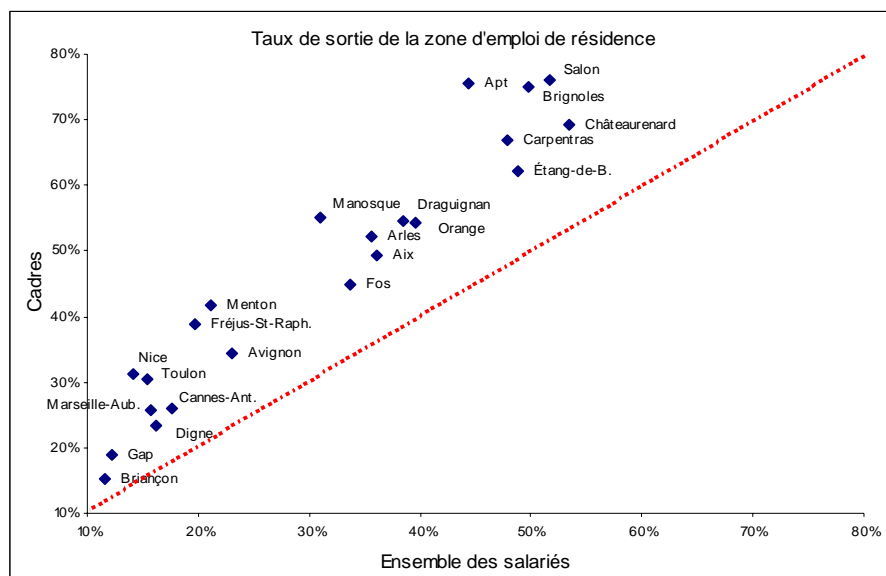
29 % des professions intermédiaires travaillent à l'extérieur de leur zone d'emploi de résidence. Le taux de sortie de ces professions est supérieur pour toutes les zones d'emploi à celui de l'ensemble des salariés et inférieur (sauf pour la zone d'emploi de Châteaurenard) à celui des cadres. C'est également pour les zones d'emploi d'Apt, Salon-de-Provence, Brignoles, Châteaurenard, Carpentras et Etang-de-Berre qu'il est le plus élevé (56 % et plus).

Pour 16 % des employés le lieu de travail se situe en dehors de leur zone d'emploi de résidence. Le taux de sortie des employés est inférieur pour toutes les zones d'emploi à celui des employés. Il est supérieur à 40 % pour les zones d'emploi de Châteaurenard, Etang-de-Berre et Carpentras.

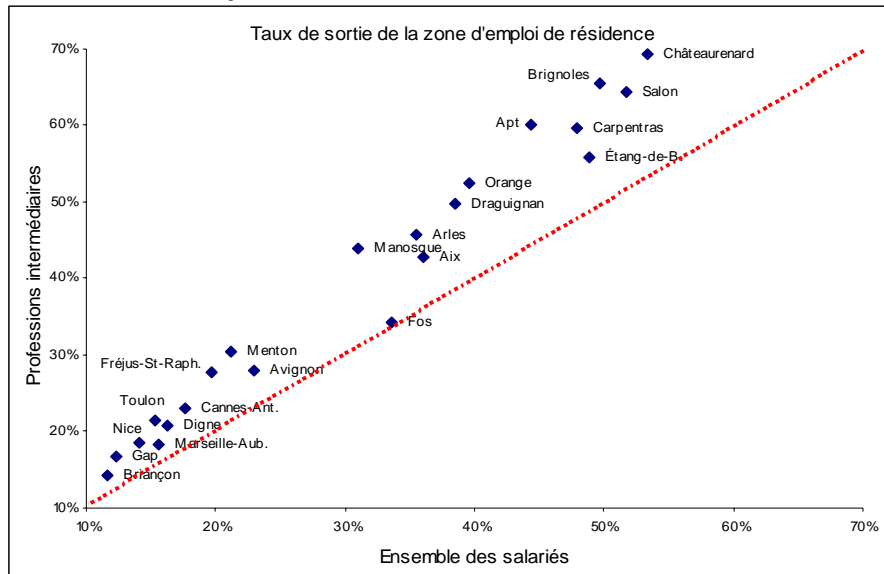
23 % des ouvriers travaillent en dehors de leur zone d'emploi de résidence. Ce taux est proche de celui de l'ensemble des salariés pour l'ensemble de la région et pour la plupart des zones d'emploi ; il lui est cependant sensiblement inférieur pour les zones d'emploi de Manosque, Apt, Carpentras, Châteaurenard et Brignoles.

Graphique 3 : Taux de sortie par CSP et zone d'emploi

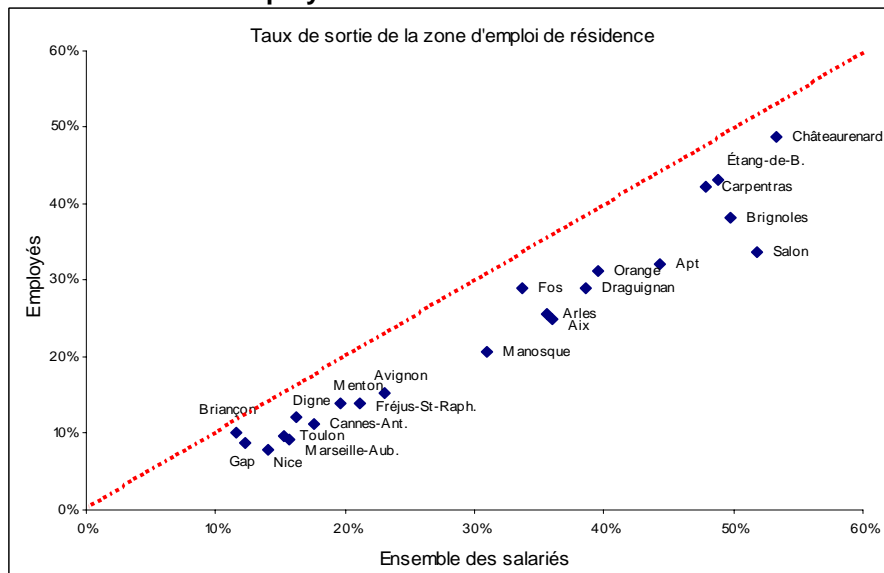
Taux de sortie des cadres



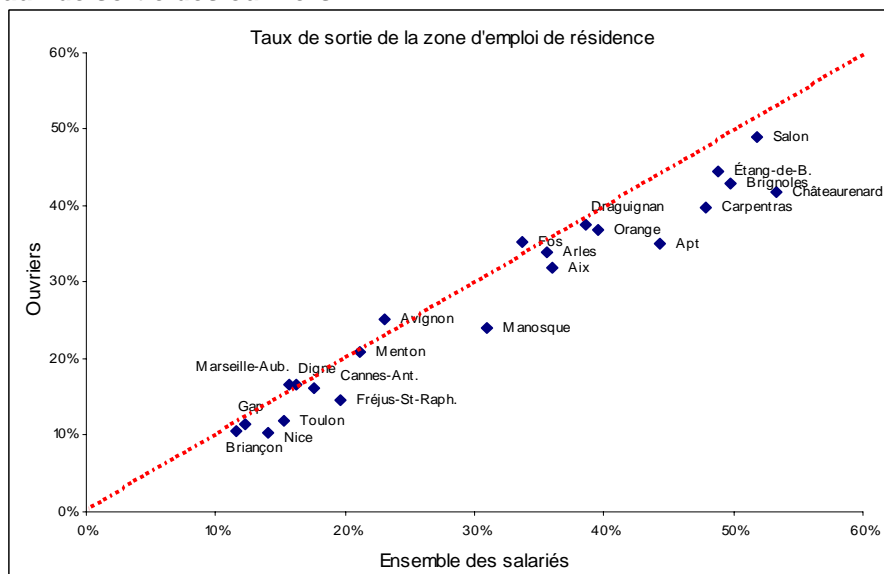
Taux de sortie des professions intermédiaires



Taux de sortie des employés



Taux de sortie des ouvriers



II. Navettes domicile-travail par zone d'emploi

Zone d'emploi de Manosque

La zone d'emploi de Manosque est composée de 61 communes pour une population de 65 000 habitants.

Les communes les plus peuplées sont Manosque, Forcalquier et Oraison ; dix autres communes avaient en 1999 plus de 1 000 habitants.

D'une superficie de 1 804 km², elle est limitrophe avec les zones d'emploi d'Apt, Digne, Draguignan,, Brignoles, Aix-en-Provence et du département de la Drôme.

17 000 salariés² résident sur ce territoire, la moitié sont domiciliés à Manosque, Oraison, Forcalquier ou Villeneuve.

14 600 emplois y sont localisés, la moitié sur la seule commune de Manosque.

Les quinze communes qui ont le plus d'emplois (tableau 12) disposent de 92 % des emplois de la zone. Parmi elles seules Manosque, Forcalquier, Riez, Moustiers et Revest ont davantage d'emplois que de salariés résidents. Les communes de Volx, Villeneuve et Pierrevert ont par contre deux fois moins d'emplois que de résidents salariés.

Les 46 autres communes représentent 19 % des résidents salariés du territoire et 8 % des emplois.

Tableau 12 : Salariés résidents et emplois des villes de la zone d'emploi de Manosque ayant au moins 100 emplois

Commune	Salariés résidents	Sorties	Entrées	Emplois	Entrées/emplois	Sorties/résidents	Emplois/résidents
Manosque	5 331	2 264	4 199	7 266	58 %	42 %	1,4
Forcalquier	1 045	498	865	1 412	61 %	48 %	1,4
Oraison	1 245	703	487	1 029	47 %	56 %	0,8
Sainte-Tulle	912	653	322	581	55 %	72 %	0,6
Gréoux-les-Bains	538	291	288	535	54 %	54 %	1,0
Volx	821	696	270	395	68 %	85 %	0,5
Riez	324	152	204	376	54 %	47 %	1,2
Valensole	598	437	177	338	52 %	73 %	0,6
Villeneuve	1 001	886	174	289	60 %	89 %	0,3
Mane	325	247	177	255	69 %	76 %	0,8
Banon	241	110	100	231	43 %	46 %	1,0
Moustiers-Sainte-Marie	163	34	97	226	43 %	21 %	1,4
Pierrevert	893	818	112	187	60 %	92 %	0,2
Saint-Michel-l'Observatoire	219	148	73	144	51 %	68 %	0,7
Revest-du-Bion	89	42	74	121	61 %	47 %	1,4

Source : Insee, DADS 2004

Flux entre zones d'emploi

63 % des salariés résidents dans la zone d'emploi de Manosque travaillent dans une autre commune que celle où ils résident (Tableau 13). Ce taux est très supérieur à la moyenne régionale.

32 % quittent leur commune de résidence mais restent dans leur zone d'emploi, 27 % quittent cette dernière pour aller dans une autre zone d'emploi de la région, notamment dans celles d'Aix-en-Provence (9 %) et Digne (7 %) (Tableau 14).

² Salariés à l'exclusion de la fonction publique d'Etat, des salariés agricoles et des intérimaires.

Tableau 13a : Lieu de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Manosque

Le lieu de travail se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	6 360	37,4 %
Dans la zone d'emploi	5 375	31,6 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	4 633	27,2 %
Dans une zone d'emploi périphérique	71	0,4 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	49	0,3 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	521	3,1 %
Total des résidants	17 009	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 13b : Lieu de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Manosque

Le lieu de résidence se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	6 360	43,6 %
Dans la zone d'emploi	5 375	36,9 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	2 511	17,2 %
Dans une zone d'emploi périphérique	92	0,6 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	41	0,3 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	206	1,4 %
Total des emplois	14 585	100 %

Tableau 14a : Zone d'emploi de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Manosque

Zone d'emploi de travail	Effectif	%
Manosque	11 735	69 %
Digne	1 182	7 %
Briançon	20	
Gap	136	1 %
Cannes-Antibes	162	1 %
Menton		
Nice	131	1 %
Arles	5	
Aix-en-Provence	1 473	9 %
Étang-de-Berre	101	1 %
Châteaurenard	11	
Fos-sur-Mer	46	
Salon-de-Provence	12	
Marseille-Aubagne	498	3 %
Toulon	53	
Fréjus-Saint-Raphaël	33	
Draguignan	236	1 %
Brignoles	186	1 %
Orange	9	
Carpentras	13	
Apt	252	1 %
Avignon	74	
La Maurienne	s	
Grenoble	16	
Crest-Die		
La Drôme-Ardèche-Sud	18	
Bagnols-sur-Cèze	24	
Nîmes	9	
Autres zones d'emploi	570	3 %
Total	17 009	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 14b : Zone d'emploi de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Manosque

Zone d'emploi de résidence	Effectif	%
Manosque	11 735	80 %
Digne	724	5 %
Briançon	17	
Gap	92	1 %
Cannes-Antibes	21	
Menton	s	
Nice	22	
Arles	6	
Aix-en-Provence	202	1 %
Étang-de-Berre	24	
Châteaurenard	21	
Fos-sur-Mer	13	
Salon-de-Provence	19	
Marseille-Aubagne	173	1 %
Toulon	83	1 %
Fréjus-Saint-Raphaël	21	
Draguignan	17	
Brignoles	476	3 %
Orange	50	
Carpentras	157	1 %
Apt	275	2 %
Avignon	96	1 %
La Maurienne		
Grenoble	5	
Crest-Die		
La Drôme-Ardèche-Sud	8	
Bagnols-sur-Cèze	66	
Nîmes	13	
Autres zones d'emploi	247	2 %
Total	14 585	100 %

Les principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail

Parmi les 14 liaisons concernant la zone d'emploi de Manosque et comptant au moins 100 navettes, 8 sont internes à la zone, une a pour point de départ (lieu de résidence) la zone d'emploi de Brignoles et 5 ont pour point d'arrivée (lieu de travail) les zones d'emploi d'Aix-en-Provence, Marseille-Aubagne ou Digne.

La liaison la plus fréquente Manosque vers Saint-Paul-lès-Durance concerne plus de 500 navetteurs.

Les liaisons qui comptent plus de 100 navettes quotidiennes sont au nombre de quatorze (Tableau 21), elles représentent 30 % des navettes sortantes et 27 % des navettes entrantes.

Tableau 15 : Principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail concernant la zone d'emploi de Manosque

Lieu de résidence		Lieu de travail		Effectif
Zone d'emploi	Commune	Commune	Zone d'emploi	
Manosque	Manosque	Saint-Paul-lès-Durance	Aix-en-Provence	536
Manosque	Pierrevert	Manosque	Manosque	398
Manosque	Villeneuve	Manosque	Manosque	369
Manosque	Volx	Manosque	Manosque	346
Manosque	Sainte-Tulle	Manosque	Manosque	324
Manosque	Oraison	Manosque	Manosque	187
Brignoles	Vinon-sur-Verdon	Manosque	Manosque	160
Manosque	Manosque	Digne-les-Bains	Digne	157
Manosque	Valensole	Manosque	Manosque	145
Manosque	Forcalquier	Manosque	Manosque	130
Manosque	Pierrevert	Saint-Paul-lès-Durance	Aix-en-Provence	116
Manosque	Manosque	Marseille	Marseille-Aubagne	107
Manosque	Manosque	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	102
Manosque	Manosque	Sainte-Tulle	Manosque	100

Source : Insee, DADS 2004

Zone d'emploi de Digne

La zone d'emploi de Digne est composée de 139 communes pour une population de 75 000 habitants. Les communes les plus peuplées sont Digne-les-Bains, Sisteron et Château-Arnoux-Saint-Auban ; dix autres communes avaient en 1999 plus de 1 000 habitants.

D'une superficie de 5 178 km², elle est limitrophe avec les zones d'emploi de Manosque, Gap, Briançon, Nice, Cannes-Antibes, Draguignan, Brignoles, le département de la Drôme et l'Italie.

20 000 salariés³ résident dans la zone d'emploi qui dispose de 20 100 emplois.

Les quatorze communes (Tableau 16) qui ont plus de 200 emplois disposent de 82 % des emplois de la zone et regroupent 61 % de ses habitants. Neuf d'entre elles ont plus d'emplois que de salariés résidents, les trois villes les plus importantes et quatre communes touristiques.

Les 125 autres communes représentent 39 % des résidents salariés du territoire et 18 % des emplois. Elles comptent globalement trois fois plus de sorties que d'entrées.

Tableau 16 : Salariés résidents et emplois des villes de la zone d'emploi de Digne ayant plus de 200 emplois

Commune	Salariés résidents	Sorties	Entrées	Emplois	Entrées/emplois	Sorties/résidents	Emplois/résidents
Digne-les-Bains	4509	915	3530	7124	50 %	20 %	1,6
Sisteron	2150	761	1542	2931	53 %	35 %	1,4
Château-Arnoux-Saint-Auban	1420	635	1487	2272	65 %	45 %	1,6
Barcelonnette	906	417	388	877	44 %	46 %	1,0
Mées (Les)	777	516	263	524	50 %	66 %	0,7
Peyruis	663	504	302	461	66 %	76 %	0,7
Uvernet-Fours	158	62	253	349	72 %	39 %	2,2
Castellane	286	78	111	319	35 %	27 %	1,1
Seyne	329	139	122	312	39 %	42 %	0,9
Allos	180	35	164	309	53 %	19 %	1,7
Annot	255	69	97	283	34 %	27 %	1,1
Saint-André-les-Alpes	207	107	125	225	56 %	52 %	1,1
Enchastrayes	99	49	165	215	77 %	49 %	2,2
Peipin	311	267	167	211	79 %	86 %	0,7

Source : Insee, DADS 2004

Flux entre zones d'emploi

55 % des salariés résidents dans la zone d'emploi de Digne travaillent dans une autre commune que celle où ils résident. Ce taux est légèrement supérieur à la moyenne régionale.

39 % quittent leur commune de résidence mais restent dans leur zone d'emploi, 14 % quittent cette dernière pour aller dans une autre zone d'emploi de la région, notamment dans celles de Manosque (4 %) et Gap (3 %).

³ Salariés à l'exclusion de la fonction publique d'Etat, des salariés agricoles et des intérimaires.

Tableau 17a : Lieu de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Digne

Le lieu de travail se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	9 049	45,2 %
Dans la zone d'emploi	7 733	38,6 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	2 816	14,1 %
Dans une zone d'emploi périphérique	94	0,5 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	53	0,3 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	290	1,4 %
Total des résidants	20 035	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 17b : Lieu de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Digne

Le lieu de résidence se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	9 049	45,0 %
Dans la zone d'emploi	7 733	38,4 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	2 889	14,4 %
Dans une zone d'emploi périphérique	83	0,4 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	46	0,2 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	313	1,6 %
Total des emplois	20 113	100 %

Tableau 18a : Zone d'emploi de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Digne

Zone d'emploi de travail	Effectif	%
Manosque	724	4 %
Digne	16 782	84 %
Briançon	52	
Gap	583	3 %
Cannes-Antibes	58	
Menton	s	
Nice	406	2 %
Arles	8	
Aix-en-Provence	176	1 %
Étang-de-Berre	70	
Châteaurenard	9	
Fos-sur-Mer	64	
Salon-de-Provence	9	
Marseille-Aubagne	302	2 %
Toulon	69	
Fréjus-Saint-Raphaël	48	
Draguignan	186	1 %
Brignoles	14	
Orange	s	
Carpentras	s	
Apt	13	
Avignon	16	
La Maurienne	8	
Grenoble	45	
Crest-Die	7	
La Drôme-Ardèche-Sud	16	
Bagnols-sur-Cèze	8	
Nîmes	10	
Autres zones d'emploi	343	2 %
Total	20 035	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 18b : Zone d'emploi de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Digne

Zone d'emploi de résidence	Effectif	%
Manosque	1 182	6 %
Digne	16 782	83 %
Briançon	24	
Gap	776	4 %
Cannes-Antibes	26	
Menton	s	
Nice	79	
Arles	s	
Aix-en-Provence	69	
Étang-de-Berre	21	
Châteaurenard	10	
Fos-sur-Mer	18	
Salon-de-Provence	6	
Marseille-Aubagne	103	1 %
Toulon	61	
Fréjus-Saint-Raphaël	21	
Draguignan	181	1 %
Brignoles	58	
Orange	173	1 %
Carpentras	15	
Apt	51	
Avignon	12	
La Maurienne		
Grenoble	17	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	46	
Bagnols-sur-Cèze	8	
Nîmes	9	
Autres zones d'emploi	359	2 %
Total	20 113	100 %

Les principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail

Parmi les 19 liaisons concernant la zone d'emploi de Digne et comptant au moins 100 navettes, 17 sont internes à la zone et 2 ont comme point de départ une commune des zones d'emploi de Manosque ou de Draguignan.

La liaison la plus fréquente Mallemoisson vers Digne-les-Bains concerne 240 navetteurs.

Les liaisons qui comptent au moins 100 navettes quotidiennes (Tableau 19), représentent 22 % des navettes sortantes et 24 % des navettes entrantes.

Tableau 19 : Principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail concernant la zone d'emploi de Digne

Lieu de résidence		Lieu de travail		Effectif
Zone d'emploi	Commune	Commune	Zone d'emploi	
Digne	Mallemoisson	Digne-les-Bains	Digne	240
Digne	Aiglun	Digne-les-Bains	Digne	208
Digne	Brusquet(Le)	Digne-les-Bains	Digne	201
Digne	Champtercier	Digne-les-Bains	Digne	159
Manosque	Manosque	Digne-les-Bains	Digne	157
Digne	Volonne	Château-Arnoux-Saint-Auban	Digne	137
Digne	Château-Arnoux-Saint-Auban	Digne-les-Bains	Digne	135
Digne	Escale(L')	Château-Arnoux-Saint-Auban	Digne	134
Digne	Peyruis	Château-Arnoux-Saint-Auban	Digne	131
Digne	Chaffaut-Saint-Jurson(Le)	Digne-les-Bains	Digne	128
Digne	Sisteron	Digne-les-Bains	Digne	125
Digne	Château-Arnoux-Saint-Auban	Sisteron	Digne	119
Digne	Malijai	Digne-les-Bains	Digne	115
Digne	Mison	Sisteron	Digne	104
Digne	Malijai	Château-Arnoux-Saint-Auban	Digne	102
Digne	Sisteron	Château-Arnoux-Saint-Auban	Digne	102
Digne	Peipin	Sisteron	Digne	102
Digne	Digne-les-Bains	Château-Arnoux-Saint-Auban	Digne	100
Draguignan	Draguignan	Digne-les-Bains	Digne	100

Source : Insee, DADS 2004

Zone d'emploi de Briançon

La zone d'emploi de Briançon est composée de 38 communes pour une population de 32 000 habitants.

Les communes les plus peuplées sont Briançon, L'Argentière-la-Bessée et Guillestre; trois autres communes avaient en 1999 plus de 1 000 habitants.

D'une superficie de 2 229 km², elle est limitrophe avec les zones d'emploi de Gap et de Digne, avec les départements de l'Isère et de la Savoie et avec l'Italie. C'est surtout une zone de montagne et les communications avec ces territoires passent par des cols.

10 700 salariés⁴ résident dans la zone d'emploi qui dispose de 11 400 emplois.

Les seize communes qui ont plus de 100 emplois disposent de 91 % des 11 400 emplois de la zone et 82 % des salariés résidents. Huit communes ont davantage d'emplois que de salariés résidents.

Les 22 autres communes représentent 18 % des résidents salariés pour 9 % des emplois de la zone. Elles comptent trois fois moins de navettes entrantes que de navettes sortantes.

Tableau 20 : Salariés résidents et emplois des villes de la zone d'emploi de Briançon ayant au moins 100 emplois

Commune	Salariés résidents	Sorties	Entrées	Emplois	Entrées/emplois	Sorties/résidents	Emplois/résidents
Briançon	3809	1305	1506	4010	38 %	34 %	1,1
Salle les Alpes (La)	466	156	966	1276	76 %	33 %	2,7
Argentière-la-Bessée (L')	773	381	380	772	49 %	49 %	1,0
Guillestre	733	449	385	669	58 %	61 %	0,9
Vars	238	22	417	633	66 %	9 %	2,7
Saint-Chaffrey	630	389	344	585	59 %	62 %	0,9
Montgenèvre	172	43	375	504	74 %	25 %	2,9
Risoul	259	133	235	361	65 %	51 %	1,4
Puy-Saint-Vincent	110	27	223	306	73 %	25 %	2,8
Monêtier-les-Bains (Le)	352	207	152	297	51 %	59 %	0,8
Aiguilles	117	32	119	204	58 %	27 %	1,7
Saint-Crépin	168	127	149	190	78 %	76 %	1,1
Roche-de-Rame (La)	218	160	103	161	64 %	73 %	0,7
Villar-Saint-Pancrace	400	357	116	159	73 %	89 %	0,4
Vallouise	217	148	75	144	52 %	68 %	0,7
Grave (La)	148	57	49	140	35 %	39 %	0,9

Source : Insee, DADS 2004

Flux entre zones d'emploi

51 % des salariés résidents dans la zone d'emploi de Briançon travaillent dans une autre commune que celle où ils résident, soit légèrement moins que la moyenne régionale.

39 % quittent leur commune de résidence mais restent dans leur zone d'emploi, 8 % quittent cette dernière pour aller dans une autre zone d'emploi de la région, notamment dans celle de Gap (6 %).

8 % des emplois de la zone d'emploi de Briançon sont occupés par des salariés résidents dans des zones d'emplois extérieures à la région et à sa périphérie.

⁴ Salariés à l'exclusion de la fonction publique d'Etat, des salariés agricoles et des intérimaires.

Tableau 21a : Lieu de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Briançon

Le lieu de travail se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	5 258	49,1 %
Dans la zone d'emploi	4 212	39,3 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	894	8,3 %
Dans une zone d'emploi périphérique	86	0,8 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	80	0,7 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	186	1,7 %
Total des résidants	10 716	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 21b : Lieu de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Briançon

Le lieu de résidence se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	5 258	46,2 %
Dans la zone d'emploi	4 212	37,0 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	910	8,0 %
Dans une zone d'emploi périphérique	85	0,7 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	110	1,0 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	813	7,1 %
Total des emplois	11 388	100 %

Tableau 22a : Zone d'emploi de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Briançon

Zone d'emploi de travail	Effectif	%
Manosque	17	
Digne	24	
Briançon	9 470	88 %
Gap	592	6 %
Cannes-Antibes	9	
Menton		
Nice	71	1 %
Arles		
Aix-en-Provence	50	
Étang-de-Berre	22	
Châteaurenard	s	
Fos-sur-Mer	s	
Salon-de-Provence		
Marseille-Aubagne	62	1 %
Toulon	10	
Fréjus-Saint-Raphaël	23	
Draguignan	s	
Brignoles	s	
Orange	s	
Carpentras		
Apt	s	
Avignon	6	
La Maurienne	6	
Grenoble	76	1 %
Crest-Die		
La Drôme-Ardèche-Sud	s	
Bagnols-sur-Cèze		
Nîmes	s	
Autres zones d'emploi	266	2 %
Total	10 716	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 22b : Zone d'emploi de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Briançon

Zone d'emploi de résidence	Effectif	%
Manosque	20	
Digne	52	
Briançon	9 470	83 %
Gap	498	4 %
Cannes-Antibes	10	
Menton		
Nice	23	
Arles	s	
Aix-en-Provence	25	
Étang-de-Berre	11	
Châteaurenard	s	
Fos-sur-Mer	12	
Salon-de-Provence	s	
Marseille-Aubagne	78	1 %
Toulon	89	1 %
Fréjus-Saint-Raphaël	26	
Draguignan	19	
Brignoles	14	
Orange	s	
Carpentras	s	
Apt	5	
Avignon	13	
La Maurienne	s	
Grenoble	55	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	10	
Bagnols-sur-Cèze		
Nîmes	13	
Autres zones d'emploi	923	8 %
Total	11 388	100 %

Les principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail

Parmi les 8 liaisons concernant la zone d'emploi de Briançon et comptant au moins 100 navettes, 7 sont internes à la zone et une a comme point d'arrivée la zone d'emploi de Gap.

La liaison la plus fréquente Briançon vers Salle les Alpes concerne 311 navetteurs.

Les liaisons qui comptent au moins 100 navettes quotidiennes (Tableau 23), représentent 29 % des navettes sortantes et 25 % des navettes entrantes.

Tableau 23 : Principales liaisons entre la commune de résidence et la commune de travail concernant la zone d'emploi de Briançon

Lieu de résidence		Lieu de travail		Effectif
Zone d'emploi	Commune	Commune	Zone d'emploi	
Briançon	Briançon	Salle les Alpes	Briançon	311
Briançon	Villar-Saint-Pancrace	Briançon	Briançon	242
Briançon	Saint-Chaffrey	Briançon	Briançon	221
Briançon	Argentière-la-Bessée(L')	Briançon	Briançon	159
Briançon	Briançon	Gap	Gap	157
Briançon	Briançon	Saint-Chaffrey	Briançon	154
Briançon	Saint-Martin-de-Queyrières	Briançon	Briançon	140
Briançon	Briançon	Montgenèvre	Briançon	123

Source : Insee, DADS 2004

Zone d'emploi de Gap

La zone d'emploi de Gap est composée de 139 communes pour une population de 89 000 habitants. Les communes les plus peuplées sont Gap, Embrun et Laragne-Montéglin ; sept autres communes avaient en 1999 plus de 1 000 habitants.

D'une superficie de 3 449 km², elle est limitrophe avec les zones d'emploi de Gap et de Briançon et avec les départements de la Drôme et de l'Isère.

25 600 salariés⁵ résident dans la zone d'emploi qui dispose de 25 200 emplois.

Les 15 communes qui ont plus de 200 emplois regroupent 85 % des emplois et 73 % des salariés résidents du territoire. Sept communes ont davantage d'emplois que de salariés domiciliés.

Les 124 autres communes représentent 27 % des résidents salariés du territoire et 15 % des emplois. Globalement elles disposent de deux fois moins d'emplois que de salariés résidents.

Tableau 24 : Salariés résidents et emplois des villes de la zone d'emploi de Gap ayant plus de 200 emplois.

Commune	Salariés résidents	Sorties	Entrées	Emplois	Entrées/emplois	Sorties/résidents	Emplois/résidents
Gap	11 505	2 194	4 939	14 250	35 %	19 %	1,2
Embrun	1 706	786	605	1 525	40 %	46 %	0,9
Laragne-Montéglin	893	365	655	1 183	55 %	41 %	1,3
Tallard	693	449	372	616	60 %	65 %	0,9
Veynes	627	326	233	534	44 %	52 %	0,9
Orcières	273	53	296	516	57 %	19 %	1,9
Chorges	654	438	218	434	50 %	67 %	0,7
Saint-Bonnet-en-Champsaur	507	350	227	384	59 %	69 %	0,8
Orres (Les)	186	29	197	354	56 %	16 %	1,9
Bâtie-Neuve (La)	560	466	226	320	71 %	83 %	0,6
Savines-le-Lac	247	147	175	275	64 %	60 %	1,1
Serres	274	134	127	267	48 %	49 %	1,0
Saulce (La)	346	262	145	229	63 %	76 %	0,7
Rosans	161	43	109	227	48 %	27 %	1,4
Baratier	131	92	174	213	82 %	70 %	1,6

Source : Insee, DADS 2004

Flux entre zones d'emploi

45 % des salariés résidents dans la zone d'emploi de Gap travaillent dans une autre commune que celle où ils résident, ce taux est très inférieur à la moyenne régionale et parmi les plus bas de l'ensemble des zones d'emploi.

33 % quittent leur commune de résidence mais restent dans leur zone d'emploi, 9 % quittent cette dernière pour aller dans une autre zone d'emploi de la région, notamment dans celles de Digne (3 %) et de Manosque (2 %).

89 % des emplois de la zone d'emploi de Gap sont occupés par des salariés résidents dans celle-ci

⁵ Salariés à l'exclusion de la fonction publique d'Etat, des salariés agricoles et des intérimaires.

Tableau 25a : Lieu de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Gap

Le lieu de travail se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	13 954	54,5 %
Dans la zone d'emploi	8 514	33,2 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	2 317	9,0 %
Dans une zone d'emploi périphérique	216	0,8 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	116	0,5 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	497	1,9 %
Total des résidants	25 614	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 25b : Lieu de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Gap

Le lieu de résidence se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	13 954	55,4 %
Dans la zone d'emploi	8 514	33,8 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	1 976	7,8 %
Dans une zone d'emploi périphérique	238	0,9 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	87	0,3 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	411	1,6 %
Total des emplois	25 180	100 %

Tableau 26a : Zone d'emploi de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Gap

Zone d'emploi de travail	Effectif	%
Manosque	92	
Digne	776	3 %
Briançon	498	2 %
Gap	22 468	88 %
Cannes-Antibes	12	
Menton	s	
Nice	78	
Arles	5	
Aix-en-Provence	262	1 %
Étang-de-Berre	64	
Châteaurenard	7	
Fos-sur-Mer	25	
Salon-de-Provence	13	
Marseille-Aubagne	214	1 %
Toulon	104	
Fréjus-Saint-Raphaël	86	
Draguignan	26	
Brignoles	s	
Orange	s	
Carpentras	6	
Apt	11	
Avignon	30	
La Maurienne	11	
Grenoble	141	1 %
Crest-Die	23	
La Drôme-Ardèche-Sud	31	
Bagnols-sur-Cèze	s	
Nîmes	9	
Autres zones d'emploi	613	2 %
Total	25 614	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 26b : Zone d'emploi de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Gap

Zone d'emploi de résidence	Effectif	%
Manosque	136	1 %
Digne	583	2 %
Briançon	592	2 %
Gap	22 468	89 %
Cannes-Antibes	14	
Menton	s	
Nice	22	
Arles	5	
Aix-en-Provence	42	
Étang-de-Berre	13	
Châteaurenard	16	
Fos-sur-Mer	14	
Salon-de-Provence	12	
Marseille-Aubagne	123	
Toulon	143	1 %
Fréjus-Saint-Raphaël	12	
Draguignan	54	
Brignoles	53	
Orange	16	
Carpentras	26	
Apt	7	
Avignon	91	
La Maurienne	s	
Grenoble	125	
Crest-Die	15	
La Drôme-Ardèche-Sud	75	
Bagnols-sur-Cèze	9	
Nîmes	12	
Autres zones d'emploi	498	2 %
Total	25 180	100 %

Les principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail

Parmi les 13 liaisons concernant la zone d'emploi de Gap et comptant au moins 100 navettes, 11 sont internes à la zone, une a comme point de départ la zone d'emploi de Briançon et une comme point d'arrivée celle d'Aix-en-Provence.

Les liaisons qui comptent au moins 100 navettes quotidiennes (Tableau 27), représentent 19 % des navettes sortantes et 20 % des navettes entrantes.

Tableau 27 : Principales liaisons entre la commune de résidence et la commune de travail concernant la zone d'emploi de Gap

Lieu de résidence		Lieu de travail		Effectif
Zone d'emploi	Commune	Commune	Zone d'emploi	
Gap	Bâtie-Neuve(La)	Gap	Gap	334
Gap	Tallard	Gap	Gap	290
Gap	Chorges	Gap	Gap	245
Gap	Veynes	Gap	Gap	165
Gap	Saint-Bonnet-en-Champsaur	Gap	Gap	164
Gap	Embrun	Gap	Gap	158
Gap	Roche-des-Arnauds(La)	Gap	Gap	157
Briançon	Briançon	Gap	Gap	157
Gap	Saulce(La)	Gap	Gap	147
Gap	Gap	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	142
Gap	Gap	Bâtie-Neuve	Gap	117
Gap	Gap	Tallard	Gap	112
Gap	Neffes	Gap	Gap	101

Source : Insee, DADS 2004

Zone d'emploi de Cannes-Antibes

La zone d'emploi de Cannes-Antibes est composée de 50 communes pour une population de 365 000 habitants.

Les communes les plus peuplées sont Antibes, Cannes, Grasse et Le Cannet ; 21 autres communes avaient en 1999 plus de 1 000 habitants.

D'une superficie de 1 032 km², elle est entourée par les zones d'emploi de Fréjus-Saint-Raphaël, Draguignan, Digne et Nice.

115 000 salariés⁶ résident dans la zone d'emploi qui dispose de 118 000 emplois.

Les douze communes qui ont le plus d'emplois (Tableau 28) disposent de 95 % des emplois de la zone. La moitié d'entre elles ont davantage d'emplois que de salariés y résidant, c'est le cas notamment de Valbonne, Cannes et Mougins ; a contrario Antibes première ville du territoire par sa population et le nombre de salariés résidants présente davantage de sorties que d'entrées.

Les 38 autres communes représentent 11 % des résidants salariés du territoire et 5 % des emplois.

Tableau 28 : Salariés résidants et emplois des villes de la zone d'emploi de Cannes-Antibes ayant au moins 1 000 emplois

Commune	Salariés résidants	Sorties	Entrées	Emplois	Entrées/emplois	Sorties/résidants	Emplois/résidants
Cannes	20 633	8 505	18 307	30 435	60 %	41 %	1,5
Antibes	21 244	10 619	9 686	20 311	48 %	50 %	1,0
Valbonne	4 309	2 444	10 530	12 395	85 %	57 %	2,9
Grasse	14 468	8 390	6 306	12 384	51 %	58 %	0,9
Cannet (Le)	12 747	10 313	4 236	6 670	64 %	81 %	0,5
Mougins	5 900	4 827	5 147	6 220	83 %	82 %	1,1
Vallauris	7 333	5 052	3 724	6 005	62 %	69 %	0,8
Mandelieu-la-Napoule	6 455	4 360	3 806	5 901	64 %	68 %	0,9
Biot	2 965	2 228	4 394	5 131	86 %	75 %	1,7
Mouans-Sartoux	3 221	2 617	3 333	3 937	85 %	81 %	1,2
Bar-sur-Loup (Le)	938	749	897	1 086	83 %	80 %	1,2
Pégomas	2 008	1 705	772	1 075	72 %	85 %	0,5

Source : Insee, DADS 2004

Flux entre zones d'emploi

73 % des salariés résidant dans la zone d'emploi de Cannes-Antibes travaillent dans une autre commune que celle où ils résident. Ce taux est très supérieur à la moyenne régionale et situe cette zone parmi celles qui ont le plus de navetteurs.

46 % quittent leur commune de résidence mais restent dans la zone d'emploi, 14 % quittent cette dernière pour aller travailler dans une autre zone d'emploi de la région, notamment celle de Nice (11 %).

Les flux entre la zone d'emploi de Cannes-Antibes et celles de Nice et Menton sont assez équilibrés. Avec les zones d'emploi de Fréjus et de Draguignan ils présentent un solde positif (plus d'entrées que de sorties).

⁶ Salariés à l'exclusion de la fonction publique d'Etat, des salariés agricoles et des intérimaires.

Tableau 29a : Lieu de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Cannes-Antibes

Le lieu de travail se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	42 324	36,7 %
Dans la zone d'emploi	52 760	45,7 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	15 975	13,8 %
Dans une zone d'emploi périphérique	97	0,1 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	283	0,2 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	3 998	3,5 %
Total des résidants	115 437	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 29b : Lieu de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Cannes-Antibes

Le lieu de résidence se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	42 324	36,0 %
Dans la zone d'emploi	52 760	44,8 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	19 802	16,8 %
Dans une zone d'emploi périphérique	168	0,1 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	283	0,2 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	2 336	2,0 %
Total des emplois	117 673	100 %

Tableau 30a : Zone d'emploi de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Cannes-Antibes

Zone d'emploi de travail	Effectif	%
Manosque	21	
Digne	26	
Briançon	10	
Gap	14	
Cannes-Antibes	95 084	82 %
Menton	119	
Nice	13 265	11 %
Arles	6	
Aix-en-Provence	271	
Étang-de-Berre	92	
Châteaurenard	10	
Fos-sur-Mer	10	
Salon-de-Provence	16	
Marseille-Aubagne	447	
Toulon	242	
Fréjus-Saint-Raphaël	652	1 %
Draguignan	656	1 %
Brignoles	24	
Orange	8	
Carpentras	13	
Apt	10	
Avignon	63	
La Maurienne	6	
Grenoble	46	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	24	
Bagnols-sur-Cèze	s	
Nîmes	18	
Autres zones d'emploi	4 281	4 %
Total	115 437	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 30b : Zone d'emploi de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Cannes-Antibes

Zone d'emploi de résidence	Effectif	%
Manosque	162	
Digne	58	
Briançon	9	
Gap	12	
Cannes-Antibes	95 084	81 %
Menton	232	
Nice	13 210	11 %
Arles	10	
Aix-en-Provence	87	
Étang-de-Berre	32	
Châteaurenard	14	
Fos-sur-Mer	33	
Salon-de-Provence	16	
Marseille-Aubagne	340	
Toulon	398	
Fréjus-Saint-Raphaël	2 131	2 %
Draguignan	2 121	2 %
Brignoles	146	
Orange	45	
Carpentras	214	
Apt	218	
Avignon	314	
La Maurienne	10	
Grenoble	59	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	24	
Bagnols-sur-Cèze	13	
Nîmes	59	
Autres zones d'emploi	2 619	2 %
Total	117 673	100 %

Les principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail

Parmi les 159 liaisons comptant au moins 100 navettes concernant la zone d'emploi de Cannes-Antibes, 101 sont internes à la zone, pour 27 d'entre elles le lieu de travail se situe dans la zone d'emploi de Nice et pour 31 le lieu de résidence se situe dans les zones d'emploi de Nice, Fréjus-Saint-Raphaël et Draguignan.

La liaison la plus fréquente Le Cannet vers Cannes concerne près de 4 900 navetteurs. Il s'agit du plus gros flux de la région après les liaisons Marseille vers Aix-en-Provence et Marseille vers Aubagne.

Les liaisons qui comptent plus de 1 000 navettes quotidiennes sont au nombre de douze (Tableau 31), elles représentent 27 % des navettes sortantes et 22 % des navettes entrantes.

Tableau 31 : Principales liaisons entre la commune de résidence et la commune de travail concernant la zone d'emploi de Cannes-Antibes

Lieu de résidence		Lieu de travail		Effectif
Zone d'emploi	Commune	Commune	Zone d'emploi	
Cannes-Antibes	Cannet(Le)	Cannes	Cannes-Antibes	4 865
Cannes-Antibes	Antibes	Nice	Nice	1 854
Cannes-Antibes	Mandelieu-la-Napoule	Cannes	Cannes-Antibes	1 801
Cannes-Antibes	Antibes	Valbonne	Cannes-Antibes	1 592
Nice	Nice	Valbonne	Cannes-Antibes	1 536
Cannes-Antibes	Vallauris	Antibes	Cannes-Antibes	1 435
Nice	Nice	Antibes	Cannes-Antibes	1 314
Cannes-Antibes	Cannes	Cannet	Cannes-Antibes	1 309
Cannes-Antibes	Mougins	Cannes	Cannes-Antibes	1 248
Cannes-Antibes	Grasse	Cannes	Cannes-Antibes	1 202
Cannes-Antibes	Antibes	Cannes	Cannes-Antibes	1 121
Nice	Nice	Cannes	Cannes-Antibes	1 051

Source : Insee, DADS 2004

Zone d'emploi de Menton

La zone d'emploi de Menton est composée de 12 communes pour une population de 75 000 habitants.

Les communes les plus peuplées sont Menton, Beausoleil et Roquebrune-cap-Martin ; sept autres communes avaient en 1999 plus de 1 000 habitants. D'une superficie de 188 km², elle est enclavée dans la zone d'emploi de Nice et limitrophe de l'Italie ; mais elle est surtout limitrophe avec la Principauté de Monaco.

Les trois principales villes regroupent 78 % des 11 900 emplois et 75 % des 12 400 salariés⁷ résidant sur ce territoire.

Cinq communes ont davantage d'emplois que de salariés résidants travaillant en France.

Ces chiffres sont cependant à relativiser dans la mesure où ils ne portent pas sur les 16 800 salariés qui résident dans la zone d'emploi de Menton et qui travaillent en Principauté de Monaco.

Tableau 32 : Salariés résidants et emplois des principales villes de la zone d'emploi de Menton

Commune	Salariés résidants	Sorties	Entrées	Emplois	Entrées/emplois	Sorties/résidants	Emplois/résidants
Menton	6507	1980	1908	6435	30%	30%	1,0
Roquebrune-Cap-Martin	1756	1075	980	1661	59%	61%	0,9
Beausoleil	1072	505	648	1215	53%	47%	1,1
Cap-d'Ail	456	212	357	601	59%	46%	1,3
Turbie (La)	405	258	343	490	70%	64%	1,2
Èze	397	245	306	458	67%	62%	1,2
Sospel	727	380	81	428	19%	52%	0,6
Peille	476	359	94	211	45%	75%	0,4
Gorbio	167	141	162	188	86%	84%	1,1
Castellar	166	135	82	113	73%	81%	0,7
Sainte-Agnès	213	191	22	44	50%	90%	0,2
Castillon	60	51	10	19	53%	85%	0,3

Source : Insee, DADS 2004

⁷ Salariés à l'exclusion de la fonction publique d'Etat, des salariés agricoles et des intérimaires.

Tableau 33a : Lieu de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Menton

Le lieu de travail se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	6 870	55,4 %
Dans la zone d'emploi	2 907	23,4 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	2 323	18,7 %
Dans une zone d'emploi périphérique	10	0,1 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	26	0,2 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	266	2,1 %
Total des résidants	12 402	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 33b : Lieu de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Menton

Le lieu de résidence se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	6 870	57,9 %
Dans la zone d'emploi	2 907	24,5 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	1 950	16,4 %
Dans une zone d'emploi périphérique	6	0,1 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	11	0,1 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	119	1,0 %
Total des emplois	11 863	100 %

Tableau 34a : Zone d'emploi de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Menton

Zone d'emploi de travail	Effectif	%
Manosque	s	
Digne	s	
Briançon	s	
Gap	s	
Cannes-Antibes	232	2 %
Menton	9 777	79 %
Nice	1 922	15 %
Arles	s	
Aix-en-Provence	33	
Étang-de-Berre	10	
Châteaurenard	s	
Fos-sur-Mer	s	
Salon-de-Provence	s	
Marseille-Aubagne	36	
Toulon	10	
Fréjus-Saint-Raphaël	12	
Draguignan	50	
Brignoles	s	
Orange	s	
Carpentras	s	
Apt	s	
Avignon	s	
La Maurienne	s	
Grenoble	5	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	s	
Bagnols-sur-Cèze	s	
Nîmes	s	
Autres zones d'emploi	292	2 %
Total	12 402	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 34b : Zone d'emploi de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Menton

Zone d'emploi de résidence	Effectif	%
Manosque	s	
Digne	s	
Briançon	s	
Gap	s	
Cannes-Antibes	119	1 %
Menton	9 777	82 %
Nice	1 750	15 %
Arles	s	
Aix-en-Provence	s	
Étang-de-Berre	s	
Châteaurenard	s	
Fos-sur-Mer	s	
Salon-de-Provence	s	
Marseille-Aubagne	24	
Toulon	8	
Fréjus-Saint-Raphaël	20	
Draguignan	12	
Brignoles	s	
Orange	s	
Carpentras	s	
Apt	s	
Avignon	s	
La Maurienne	s	
Grenoble	s	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	s	
Bagnols-sur-Cèze	s	
Nîmes	s	
Autres zones d'emploi	130	1 %
Total	11 863	100 %

Les principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail.

Parmi les 15 liaisons concernant la zone d'emploi de Menton et comptant au moins 100 navettes (Tableau 35), 6 sont internes à la zone, 5 ont comme point de départ la zone d'emploi de Nice et 4 comme point d'arrivée cette même zone.

Elles représentent 30 % des navettes sortantes et 23 % des navettes entrantes.

La liaison la plus fréquente Menton vers Roquebrune-Cap-Martin concerne plus de 600 navetteurs.

Tableau 35 : Principales liaisons entre la commune de résidence et la commune de travail concernant la zone d'emploi de Menton

Lieu de résidence		Lieu de travail		Effectif
Zone d'emploi	Commune	Commune	Zone d'emploi	
Menton	Menton	Roquebrune-Cap-Martin	Menton	605
Menton	Roquebrune-Cap-Martin	Menton	Menton	536
Menton	Menton	Nice	Nice	461
Nice	Nice	Menton	Menton	390
Menton	Menton	Beausoleil	Menton	187
Menton	Peille	Nice	Nice	168
Menton	Roquebrune-Cap-Martin	Nice	Nice	166
Menton	Sospel	Menton	Menton	162
Nice	Nice	Beausoleil	Menton	161
Nice	Nice	Èze	Menton	142
Menton	Beausoleil	Nice	Nice	132
Nice	Nice	Turbie (La)	Menton	125
Menton	Sainte-Agnès	Menton	Menton	114
Menton	Menton	Gorbio	Menton	106
Nice	Nice	Roquebrune-Cap-Martin	Menton	102

Source : Insee, DADS 2004

Zone d'emploi de Nice

La zone d'emploi de Nice est composée de 101 communes pour une population de 575 000 habitants. Les communes les plus peuplées sont Nice, Cagnes-sur-Mer et Saint-Laurent-du-Var ; 38 autres communes avaient en 1999 plus de 1 000 habitants.

170 000 salariés⁸ résident dans la zone d'emploi de Nice qui dispose de 169 000 emplois.

Les 12 villes qui ont plus de 1 000 emplois représentent 92 % des emplois et 86 % des salariés résidents du territoire (Tableau 36).

La moitié d'entre elles ont davantage d'emplois que de salariés y résidant, notamment Carros qui en a plus du double.

Les 89 autres communes représentent 14 % des résidents salariés et 8 % des emplois du territoire. Globalement elles présentent plus du double de sorties que d'entrées.

Tableau 36 : Salariés résidents et emplois des villes de la zone d'emploi de Nice ayant plus de 1 000 emplois

Commune	Salariés résidents	Sorties	Entrées	Emplois	Entrées/emplois	Sorties/résidents	Emplois/résidents
Nice	98 869	26 421	36 017	108 465	33 %	27 %	1,1
Saint-Laurent-du-Var	9 529	6 995	8 189	10 723	76 %	73 %	1,1
Cagnes-sur-Mer	13 105	9 750	5 895	9 250	64 %	74 %	0,7
Carros	4 017	2 176	6 845	8 686	79 %	54 %	2,2
Villeneuve-Loubet	4 824	3 679	4 938	6 083	81 %	76 %	1,3
Vence	4 903	3 363	1 268	2 808	45 %	69 %	0,6
Trinité (La)	3 220	2 509	1 942	2 653	73 %	78 %	0,8
Contes	2 043	1 419	1 168	1 792	65 %	69 %	0,9
Gaude (La)	2 033	1 718	1 306	1 621	81 %	85 %	0,8
Beaulieu-sur-Mer	817	424	1 035	1 428	72 %	52 %	1,7
Saint-André-de-la-Roche	1 110	890	1 015	1 235	82 %	80 %	1,1
Villefranche-sur-Mer	1 278	857	758	1 179	64 %	67 %	0,9

Source : Insee, DADS 2004

Flux entre zones d'emploi

44 % des salariés résidant dans la zone d'emploi de Nice travaillent dans une autre commune que celle où ils résident. Ce taux est très inférieur à la moyenne régionale.

Un tiers quittent leur commune de résidence mais restent dans la zone d'emploi, 11 % quittent cette dernière pour aller travailler dans une autre zone d'emploi de la région, notamment celle de Cannes-Antibes.

Les flux entrants et sortants avec les zones d'emploi de Cannes-Antibes et de Menton sont à peu près équilibrés, ils présentent un solde positif (plus d'entrées que de sorties) par rapport à celle de Fréjus-Saint-Raphaël et un solde négatif par rapport à celle de Draguignan.

⁸ Salariés à l'exclusion de la fonction publique d'Etat, des salariés agricoles et des intérimaires.

Tableau 37a : Lieu de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Nice

Le lieu de travail se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	90 376	53,3 %
Dans la zone d'emploi	55 363	32,6 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	18 392	10,8 %
Dans une zone d'emploi périphérique	135	0,1 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	312	0,2 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	5 082	3,0 %
Total des résidants	169 660	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 37b : Lieu de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Nice

Le lieu de résidence se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	90 376	53,6 %
Dans la zone d'emploi	55 363	32,8 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	19 390	11,5 %
Dans une zone d'emploi périphérique	206	0,1 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	313	0,2 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	3 109	1,8 %
Total des emplois	168 757	100 %

Tableau 38a : Zone d'emploi de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Nice

Zone d'emploi de travail	Effectif	%
Manosque	22	
Digne	79	
Briançon	23	
Gap	22	
Cannes-Antibes	13 210	8 %
Menton	1 750	1 %
Nice	145 739	86 %
Arles	6	
Aix-en-Provence	391	
Étang-de-Berre	113	
Châteaurenard	s	
Fos-sur-Mer	22	
Salon-de-Provence	22	
Marseille-Aubagne	835	
Toulon	428	
Fréjus-Saint-Raphaël	378	
Draguignan	971	1 %
Brignoles	37	
Orange	9	
Carpentras	10	
Apt	9	
Avignon	52	
La Maurienne	9	
Grenoble	55	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	27	
Bagnols-sur-Cèze	7	
Nîmes	36	
Autres zones d'emploi	5 394	3 %
Total	169 660	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 38b : Zone d'emploi de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Nice

Zone d'emploi de résidence	Effectif	%
Manosque	131	
Digne	406	
Briançon	71	
Gap	78	
Cannes-Antibes	13 265	8 %
Menton	1 922	1 %
Nice	145 739	86 %
Arles	12	
Aix-en-Provence	185	
Étang-de-Berre	55	
Châteaurenard	16	
Fos-sur-Mer	40	
Salon-de-Provence	28	
Marseille-Aubagne	457	
Toulon	591	
Fréjus-Saint-Raphaël	897	1 %
Draguignan	647	
Brignoles	181	
Orange	125	
Carpentras	146	
Apt	63	
Avignon	74	
La Maurienne	s	
Grenoble	74	
Crest-Die	8	
La Drôme-Ardèche-Sud	30	
Bagnols-sur-Cèze	29	
Nîmes	61	
Autres zones d'emploi	3 422	2 %
Total	168 757	100 %

Les principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail.

Parmi les 150 liaisons concernant la zone d'emploi de Nice et comptant au moins 100 navettes, 82 sont internes à la zone et 68 ont comme point de départ ou d'arrivée une commune d'une autre zone d'emploi.

La liaison la plus fréquente Cagnes-sur-Mer vers Nice concerne près de 3 600 navetteurs.

Les liaisons qui comptent plus de 1 000 navettes quotidiennes sont au nombre de quinze (Tableau 39), elles représentent 34 % des navettes sortantes et 33 % des navettes entrantes.

Tableau 39 : Principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail concernant la zone d'emploi de Nice

Lieu de résidence		Lieu de travail		Effectif
Zone d'emploi	Commune	Commune	Zone d'emploi	
Nice	Cagnes-sur-Mer	Nice	Nice	3 583
Nice	Nice	Saint-Laurent-du-Var	Nice	3 248
Nice	Saint-Laurent-du-Var	Nice	Nice	3 245
Nice	Nice	Carros	Nice	2 474
Cannes-Antibes	Antibes	Nice	Nice	1 854
Nice	Trinité (La)	Nice	Nice	1 751
Nice	Nice	Cagnes-sur-Mer	Nice	1 595
Nice	Nice	Valbonne	Cannes-Antibes	1 536
Nice	Nice	Antibes	Cannes-Antibes	1 314
Nice	Cagnes-sur-Mer	Saint-Laurent-du-Var	Nice	1 187
Nice	Nice	Villeneuve-Loubet	Nice	1 154
Nice	Nice	Trinité (La)	Nice	1 120
Nice	Carros	Nice	Nice	1 073
Nice	Nice	Cannes	Cannes-Antibes	1 051
Nice	Villeneuve-Loubet	Nice	Nice	1 020

Source : Insee, DADS 2004

Zone d'emploi d'Arles

La zone d'emploi d'Arles est composée de 11 communes pour une population de 77 000 habitants. Les communes les plus peuplées sont Arles et Tarascon ; 6 autres communes avaient en 1999 plus de 1 000 habitants. D'une superficie de 1 364 km², elle est limitrophe avec les zones d'emploi de Fos-sur-Mer et de Châteaurenard et avec le département du Gard. Elle a la particularité d'avoir une superficie moyenne des communes qui la compose hors norme du fait de la superficie de la commune d'Arles.

Les deux villes principales regroupent 82 % des 19 100 emplois de la zone d'emploi d'Arles et 84 % des 19 200 salariés qui y résident.

Cinq communes ont davantage d'emplois que de salariés résidents, c'est le cas notamment des Baux-de-Provence et de Saint-Etienne-du-Grès.

Tableau 40 : Salariés résidents et emplois des communes de la zone d'emploi de Arles

Commune	Salariés résidents	Sorties	Entrées	Emplois	Entrées/emplois	Sorties/résidents	Emplois/résidents
Arles	12 757	4 494	4 797	13 060	37 %	35 %	1,0
Tarascon	2 962	1 781	1 800	2 981	60 %	60 %	1,0
Saint-Étienne-du-Grès	562	437	828	953	87 %	78 %	1,7
Fontvieille	922	677	269	514	52 %	73 %	0,6
Saintes-Maries-de-la-Mer	489	119	141	511	28 %	24 %	1,0
Maussane-les-Alpilles	515	365	313	463	68 %	71 %	0,9
Boulbon	445	371	166	240	69 %	83 %	0,5
Baux-de-Provence (Les)	90	48	148	190	78 %	53 %	2,1
Paradou	259	227	60	92	65 %	88 %	0,4
Mas-Blanc-des-Alpilles	114	95	22	41	54 %	83 %	0,4
Saint-Pierre-de-Mézoargues	44	41	7	10	70 %	93 %	0,2

Source : Insee, DADS 2004

Flux entre zones d'emploi

45 % des salariés résidant dans la zone d'emploi d'Arles travaille dans une autre commune que celle où ils résident (Tableaux 41 et 42). Ce taux est très inférieur à la moyenne régionale.

10 % quittent leur commune de résidence mais restent dans la zone d'emploi, 25 % quittent cette dernière pour aller travailler dans une autre zone d'emploi de la région, notamment dans les zones de Fos-sur-Mer, Marseille-Aubagne, Châteaurenard et Avignon mais également dans la zone d'emploi de Nîmes.

Les salariés qui résident hors de la zone d'emploi d'Arles et qui y travaillent viennent principalement des zones d'emploi de Nîmes, Fos-sur-Mer et Châteaurenard.

Tableau 41a : Lieu de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi d'Arles

Le lieu de travail se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	10 504	54,8 %
Dans la zone d'emploi	1 842	9,6 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	4 814	25,1 %
Dans une zone d'emploi périphérique	1 278	6,7 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	206	1,1 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	515	2,7 %
Total des résidants	19 159	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 41b : Lieu de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi d'Arles

Le lieu de résidence se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	10 504	55,1 %
Dans la zone d'emploi	1 842	9,7 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	2 915	15,3 %
Dans une zone d'emploi périphérique	3 000	15,7 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	269	1,4 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	525	2,8 %
Total des emplois	19 055	100 %

Tableau 42a : Zone d'emploi de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi d'Arles

Zone d'emploi de travail	Effectif	%
Manosque	6	
Digne	s	
Briançon	s	
Gap	5	
Cannes-Antibes	10	
Menton	s	
Nice	12	
Arles	12 346	64 %
Aix-en-Provence	436	2 %
Étang-de-Berre	111	1 %
Châteaurenard	682	4 %
Fos-sur-Mer	1 624	8 %
Salon-de-Provence	178	1 %
Marseille-Aubagne	956	5 %
Toulon	32	
Fréjus-Saint-Raphaël	6	
Draguignan	s	
Brignoles	s	
Orange	29	
Carpentras	30	
Apt	s	
Avignon	683	4 %
La Maurienne	s	
Grenoble	9	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	15	
Bagnols-sur-Cèze	78	
Nîmes	1 174	6 %
Autres zones d'emploi	721	4 %
Total	19 159	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 42b : Zone d'emploi de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi d'Arles

Zone d'emploi de résidence	Effectif	%
Manosque	5	
Digne	8	
Briançon	s	
Gap	5	
Cannes-Antibes	6	
Menton	s	
Nice	6	
Arles	12 346	65 %
Aix-en-Provence	272	1 %
Étang-de-Berre	48	
Châteaurenard	705	4 %
Fos-sur-Mer	1 147	6 %
Salon-de-Provence	142	1 %
Marseille-Aubagne	197	1 %
Toulon	29	
Fréjus-Saint-Raphaël	s	
Draguignan	s	
Brignoles	13	
Orange	22	
Carpentras	40	
Apt	8	
Avignon	254	1 %
La Maurienne	s	
Grenoble	s	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	9	
Bagnols-sur-Cèze	99	1 %
Nîmes	2 884	15 %
Autres zones d'emploi	794	4 %
Total	19 055	100 %

Les principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail

Parmi les 22 liaisons concernant la zone d'emploi d'Arles et comptant au moins 100 navettes, seulement 3 d'entre elles sont internes à la zone, les 19 autres ont comme point de départ ou d'arrivée une commune d'une autre zone d'emploi de la région (dans 10 cas) ou de celle de Nîmes (dans 9 cas).

Les flux sortants ou entrants sont donc relativement nombreux avec les autres zones d'emploi, alors qu'ils sont rares au sein de la zone d'emploi d'Arles du fait de la très grande superficie de la commune d'Arles.

La liaison la plus fréquente Arles vers Marseille concerne plus de 700 navetteurs.

Les liaisons qui comptent plus de 100 navettes quotidiennes sont au nombre de quinze (Tableau 43), elles représentent 48 % des navettes sortantes et également 38 % des navettes entrantes.

Tableau 43 : Principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail concernant la zone d'emploi d'Arles

Lieu de résidence		Lieu de travail		Effectif
Zone d'emploi	Commune	Commune	Zone d'emploi	
Arles	Arles	Marseille	Marseille-Aubagne	718
Fos-sur-Mer	Saint-Martin-de-Crau	Arles	Arles	466
Arles	Arles	Fos-sur-Mer	Fos-sur-Mer	451
Nîmes	Beaucaire	Tarascon	Arles	416
Arles	Arles	Saint-Martin-de-Crau	Fos-sur-Mer	411
Nîmes	Fourques	Arles	Arles	391
Arles	Arles	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	309
Arles	Fontvieille	Arles	Arles	288
Arles	Tarascon	Arles	Arles	277
Arles	Tarascon	Beaucaire	Nîmes	276
Nîmes	Beaucaire	Arles	Arles	227
Nîmes	Bellegarde	Arles	Arles	224
Nîmes	Nîmes	Arles	Arles	221
Arles	Arles	Port-Saint-Louis-du-Rhône	Fos-sur-Mer	220
Arles	Arles	Nîmes	Nîmes	207

Source : Insee, DADS 2004

Zone d'emploi d'Aix-en-Provence

La zone d'emploi d'Aix-en-Provence est composée de 31 communes pour une population de 260 000 habitants.

Les communes les plus peuplées sont Aix-en-Provence et Gardanne ; 24 autres communes avaient en 1999 plus de 1 000 habitants. D'une superficie de 1 119 km², elle est entourée par les zones d'emploi de l'Etang-de-Berre, Salon-de-Provence, Châteaurenard, Avignon, Apt, Manosque, Brignoles et Marseille-Aubagne.

Les deux villes principales ainsi que Rousset et Saint-Paul-lès-Durance regroupent 80 % des 90 200 emplois et 60 % des 78 200 salariés⁹ y résident.

Les 11 villes qui ont plus de 1 000 emplois représentent 92 % des 90 200 emplois et 78 % des 78 200 salariés résidents du territoire (Tableau 44).

Aix-en-Provence a deux fois plus d'entrants que de sortants et 50 % d'emplois de plus que de salariés résidents, sur ce critère, elle est la 5^e ville la plus attractive parmi les 25 villes-centres. Les salariés résidents de Gardanne vont travailler pour 2 300 d'entre eux à Aix-en-Provence ou Marseille, cette ville demeure néanmoins le 2^e pôle d'emploi de la zone.

Les communes de Rousset et de Saint-Paul-lès-Durance, lieux d'implantation de complexes industriels, sont sur le critère emplois/résidents les deux communes les plus attractives parmi les 449 communes de la région ayant au moins 100 emplois.

Les 20 autres communes représentent 22 % des résidents salariés et 8 % des emplois du territoire. Globalement elles présentent près du triple de sortants que d'entrants et seule la commune du Tholonet a davantage d'emplois que de résidents.

Tableau 44 : Salariés résidents et emplois des communes de la zone d'emploi d'Aix-en-Provence

Commune	Salariés résidents	Sorties	Entrées	Emplois	Entrées/emplois	Sorties/résidents	Emplois/résidents
Aix-en-Provence	38 716	15 996	36 977	59 697	62 %	41 %	1,5
Gardanne	6 452	4 716	2 495	4 231	59 %	73 %	0,7
Rousset	1 349	790	3 406	3 965	86 %	59 %	2,9
Saint-Paul-lès-Durance	281	152	3 767	3 896	97 %	54 %	13,9
Meyreuil	1 522	1 242	2 002	2 282	88 %	82 %	1,5
Venelles	2 570	2 082	1 531	2 019	76 %	81 %	0,8
Trets	2 869	2 256	1 211	1 824	66 %	79 %	0,6
Éguilles	2 153	1 836	1 074	1 391	77 %	85 %	0,6
Lambesc	2 281	1 774	649	1 156	56 %	78 %	0,5
Roque-d'Anthéron (La)	1 344	733	539	1 150	47 %	55 %	0,9
Puy-Sainte-Réparate (Le)	1 463	1 088	716	1 091	66 %	74 %	0,7

Source : Insee, DADS 2004

Flux entre zones d'emploi

60 % des salariés résidant dans la zone d'emploi d'Aix-en-Provence travaillent dans une autre commune que celle où ils résident (Tableaux 45 et 46). Ce taux est supérieur à la moyenne régionale. Un quart quittent leur commune de résidence mais restent dans la zone d'emploi, 30 % quittent cette dernière pour aller travailler principalement dans la zone d'emploi de Marseille-Aubagne.

45 % des salariés qui travaillent dans la zone d'emploi d'Aix-en-Provence n'y sont pas domiciliés, 16 % le sont sur la zone d'emploi de Marseille-Aubagne, les flux entrants et sortants entre les deux zones s'équilibrent ; parmi les flux les plus significatifs, la zone d'Aix-en-Provence compte davantage d'entrants que de sortants vis-à-vis des zones de l'Etang-de-Berre, Brignoles, Apt, Fos-sur-Mer et Salon-de-Provence.

⁹ Salariés à l'exclusion de la fonction publique d'Etat, des salariés agricoles et des intérimaires.

Tableau 45a : Lieu de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi d'Aix-en-Provence

Le lieu de travail se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	30 586	39,1 %
Dans la zone d'emploi	19 432	24,8 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	23 323	29,8 %
Dans une zone d'emploi périphérique	199	0,3 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	330	0,4 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	4 357	5,6 %
Total des résidants	78 227	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 45b : Lieu de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi d'Aix-en-Provence

Le lieu de résidence se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	30 586	33,9 %
Dans la zone d'emploi	19 432	21,5 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	35 449	39,3 %
Dans une zone d'emploi périphérique	769	0,9 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	955	1,1 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	3 043	3,4 %
Total des emplois	90 234	100 %

Tableau 46a : Zone d'emploi de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi d'Aix-en-Provence

Zone d'emploi de travail	Effectif	%
Manosque	202	
Digne	69	
Briançon	25	
Gap	42	
Cannes-Antibes	87	
Menton	s	
Nice	185	
Arles	272	
Aix-en-Provence	50 018	64 %
Étang-de-Berre	3 979	5 %
Châteaurenard	270	
Fos-sur-Mer	943	1 %
Salon-de-Provence	678	1 %
Marseille-Aubagne	14 256	18 %
Toulon	439	1 %
Fréjus-Saint-Raphaël	116	
Draguignan	148	
Brignoles	452	1 %
Orange	31	
Carpentras	38	
Apt	677	1 %
Avignon	411	1 %
La Maurienne	5	
Grenoble	61	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	29	
Bagnols-sur-Cèze	34	
Nîmes	69	
Autres zones d'emploi	4 687	6 %
Total	78 227	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 46b : Zone d'emploi de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi d'Aix-en-Provence

Zone d'emploi de résidence	Effectif	%
Manosque	1 473	2 %
Digne	176	
Briançon	50	
Gap	262	
Cannes-Antibes	271	
Menton	33	
Nice	391	
Arles	436	
Aix-en-Provence	50 018	55 %
Étang-de-Berre	4 791	5 %
Châteaurenard	884	1 %
Fos-sur-Mer	1 812	2 %
Salon-de-Provence	1 792	2 %
Marseille-Aubagne	14 100	16 %
Toulon	1 050	1 %
Fréjus-Saint-Raphaël	115	
Draguignan	127	
Brignoles	2 834	3 %
Orange	176	
Carpentras	245	
Apt	3 587	4 %
Avignon	844	1 %
La Maurienne	17	
Grenoble	75	
Crest-Die	14	
La Drôme-Ardèche-Sud	108	
Bagnols-sur-Cèze	188	
Nîmes	367	
Autres zones d'emploi	3 998	4 %
Total	90 234	100 %

Les principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail

Parmi les 1 347 liaisons concernant la zone d'emploi d'Aix-en-Provence et comptant au moins 100 navettes, 41 sont internes à la zone, 37 ont un point d'arrivée et 56 un point de départ dans une autre zone d'emploi.

La liaison la plus fréquente de Marseille vers Aix-en-Provence compte près de 6 000 navetteurs, la suivante d'Aix-en-Provence vers Marseille .représente plus de 4 500 navetteurs.

Les liaisons qui comptent plus de 1 000 navettes quotidiennes sont au nombre de quinze (Tableau 47), elles représentent 16 % des navettes sortantes et également 14 % des navettes entrantes.

Tableau 47 : Principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail concernant la zone d'emploi de Aix-en-Provence

Lieu de résidence		Lieu de travail		Effectif
Zone d'emploi	Commune	Commune	Zone d'emploi	
Marseille-Aubagne	Marseille	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	5 922
Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	Marseille	Marseille-Aubagne	4 543
Aix-en-Provence	Gardanne	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	1 221
Aix-en-Provence	Gardanne	Marseille	Marseille-Aubagne	1 035
Apt	Pertuis	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	1 011
Aix-en-Provence	Venelles	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	990
Étang-de-Berre	Vitrolles	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	976
Marseille-Aubagne	Bouc-Bel-Air	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	971
Aix-en-Provence	Éguilles	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	902
Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	Marignane	Étang-de-Berre	831
Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	Vitrolles	Étang-de-Berre	773
Étang-de-Berre	Marignane	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	678
Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	Saint-Paul-lès-Durance	Aix-en-Provence	633
Aix-en-Provence	Simiane-Collongue	Marseille	Marseille-Aubagne	630
Aix-en-Provence	Fuveau	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	591
Salon-de-Provence	Salon-de-Provence	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	586
Aix-en-Provence	Lambesc	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	583
Manosque	Manosque	Saint-Paul-lès-Durance	Aix-en-Provence	536
Aix-en-Provence	Saint-Cannat	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	518

Source : Insee, DADS 2004

Zone d'emploi de l'Etang-de-Berre

La zone d'emploi de Etang-de-Berre est composée de 10 communes pour une population de 133 000 habitants.

Les communes les plus peuplées sont Vitrolles et Marignane, les huit autres communes avaient en 1999 plus de 2 000 habitants. D'une superficie de 212 km² (la plus petite après celle de la zone d'emploi de Menton), elle est entourée par les zones d'emploi de Fos-sur-Mer, Salon-de-Provence, Aix-en-Provence et Marseille-Aubagne.

Les trois villes ayant le plus d'emplois (Vitrolles, Marignane et Berre-l'Étang) comptent 80 % des 47 800 emplois de la zone, et 62 % des 42 600 salariés y résident.

Les 7 autres communes ont deux fois plus de sortants que d'entrants et représentent 20 % des emplois de la zone pour 38 % des résidents.

Tableau 48 : Salariés résidents et emplois des communes de la zone d'emploi de Etang-de-Berre

Commune	Salariés résidents	Sorties	Entrées	Emplois	Entrées/emplois	Sorties/résidents	Emplois/résidents
Vitrolles	12 364	7 908	15 233	19 689	77 %	64 %	1,6
Marignane	10 483	7 340	11 405	14 548	78 %	70 %	1,4
Berre-l'Étang	3 542	2 349	2 991	4 184	71 %	66 %	1,2
Rognac	3 930	3 036	2 474	3 368	73 %	77 %	0,9
Velaux	2 613	2 265	1 604	1 952	82 %	87 %	0,7
Saint-Victoret	2 056	1 784	1 273	1 545	82 %	87 %	0,8
Gignac-la-Nerthe	3 127	2 747	752	1 132	66 %	88 %	0,4
Fare-les-Oliviers (La)	2 031	1 729	461	763	60 %	85 %	0,4
Ventabren	1 381	1 267	288	402	72 %	92 %	0,3
Coudoux	1 096	1 013	156	239	65 %	92 %	0,2

Source : Insee, DADS 2004

Flux entre zones d'emploi

74 % des salariés résident dans la zone d'emploi travaillent dans une autre commune que celle où ils résident (Tableaux 49 et 50). Ce taux est très supérieur à la moyenne régionale et c'est le 2^o plus élevé après la zone de Carpentras.

Un quart quittent leur commune de résidence mais restent dans la zone d'emploi.

44 % quittent cette dernière pour aller travailler principalement dans la zone d'emploi de Marseille-Aubagne (26 %) ou celle d'Aix-en-Provence (11 %).

Plus de la moitié des emplois de la zone sont occupés par des salariés domiciliés dans une autre zone d'emploi, notamment dans celles de Marseille (21 %), de Fos, Aix-en-Provence ou Salon. Bien qu'ayant un solde (entrants-sortants) négatif avec les zones d'Aix-en-Provence et Marseille-Aubagne, la zone d'emploi de l'Etang-de-Berre présente un solde global de 5 200 ; elle a en effet un solde positif avec toutes les autres zones, notamment avec celle de Fos-sur-Mer.

Tableau 49a : Lieu de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de l'Étang-de-Berre

Le lieu de travail se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	11 185	26,2 %
Dans la zone d'emploi	11 255	26,4 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	18 712	43,9 %
Dans une zone d'emploi périphérique	81	0,2 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	105	0,2 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	1 285	3,0 %
Total des résidants	42 623	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 49b : Lieu de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de l'Étang-de-Berre

Le lieu de résidence se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	11 185	23,4 %
Dans la zone d'emploi	10 627	22,2 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	23 392	48,9 %
Dans une zone d'emploi périphérique	792	1,7 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	445	0,9 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	1 381	2,9 %
Total des emplois	47 822	100 %

Tableau 50a : Zone d'emploi de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de l'Étang-de-Berre

Zone d'emploi de travail	Effectif	%
Manosque	24	
Digne	21	
Briançon	11	
Gap	13	
Cannes-Antibes	32	
Menton	s	
Nice	55	
Arles	48	
Aix-en-Provence	4 791	11 %
Étang-de-Berre	21 812	51 %
Châteaurenard	70	
Fos-sur-Mer	1 952	5 %
Salon-de-Provence	711	2 %
Marseille-Aubagne	11 255	26 %
Toulon	109	
Fréjus-Saint-Raphaël	11	
Draguignan	7	
Brignoles	36	
Orange	9	
Carpentras	11	
Apt	57	
Avignon	115	
La Maurienne	s	
Grenoble	25	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	14	
Bagnols-sur-Cèze	8	
Nîmes	32	
Autres zones d'emploi	1 390	3 %
Total	42 623	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 50b : Zone d'emploi de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de l'Étang-de-Berre

Zone d'emploi de résidence	Effectif	%
Manosque	101	
Digne	70	
Briançon	22	
Gap	64	
Cannes-Antibes	92	
Menton	10	
Nice	113	
Arles	111	
Aix-en-Provence	3 979	8 %
Étang-de-Berre	21 812	46 %
Châteaurenard	418	1 %
Fos-sur-Mer	4 088	9 %
Salon-de-Provence	2 625	5 %
Marseille-Aubagne	10 055	21 %
Toulon	451	1 %
Fréjus-Saint-Raphaël	46	
Draguignan	72	
Brignoles	324	1 %
Orange	96	
Carpentras	74	
Apt	291	1 %
Avignon	290	1 %
La Maurienne	s	
Grenoble	29	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	66	
Bagnols-sur-Cèze	81	
Nîmes	612	1 %
Autres zones d'emploi	1 826	4 %
Total	47 822	100 %

Les principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail

Parmi les 97 liaisons concernant la zone d'emploi de l'Étang-de-Berre et comptant au moins 100 navettes, 26 sont internes à la zone, 31 ont un point d'arrivée et 40 un point de départ se situant à l'extérieur de la zone d'emploi de l'Étang-de-Berre.

La liaison la plus fréquente de Marseille vers Vitrolles concerne 3 400 navetteurs.

Les liaisons qui comptent plus de 1 000 navettes quotidiennes sont au nombre de six (Tableau 51), elles représentent 25 % des navettes sortantes et 23 % des navettes entrantes.

Tableau 51 : Principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail concernant la zone d'emploi de l'Étang-de-Berre .

Lieu de résidence		Lieu de travail		Effectif
Zone d'emploi	Commune	Commune	Zone d'emploi	
Marseille-Aubagne	Marseille	Vitrolles	Étang-de-Berre	3 363
Étang-de-Berre	Vitrolles	Marseille	Marseille-Aubagne	2 755
Étang-de-Berre	Marignane	Marseille	Marseille-Aubagne	2 121
Marseille-Aubagne	Marseille	Marignane	Étang-de-Berre	2 035
Étang-de-Berre	Marignane	Vitrolles	Étang-de-Berre	1 582
Étang-de-Berre	Vitrolles	Marignane	Étang-de-Berre	1 174
Étang-de-Berre	Vitrolles	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	976
Étang-de-Berre	Gignac-la-Nerthe	Marseille	Marseille-Aubagne	922
Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	Marignane	Étang-de-Berre	831
Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	Vitrolles	Étang-de-Berre	773
Étang-de-Berre	Rognac	Marseille	Marseille-Aubagne	746
Étang-de-Berre	Marignane	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	678
Étang-de-Berre	Rognac	Vitrolles	Étang-de-Berre	629
Étang-de-Berre	Berre-l'Étang	Vitrolles	Étang-de-Berre	541
Étang-de-Berre	Vitrolles	Pennes-Mirabeau	Marseille-Aubagne	524

Source : Insee, DADS 2004

Zone d'emploi de Châteaurenard

La zone d'emploi de Châteaurenard est composée de 17 communes pour une population de 73 000 habitants.

Les communes les plus peuplées sont Châteaurenard et Saint-Rémy-de-Provence ; les quinze autres communes avaient en 1999 plus de 1 000 habitants. D'une superficie de 459 km², elle est limitrophe avec les zones d'emploi d'Arles, Avignon, Apt, Aix-en-Provence, Salon-de-Provence et Fos-sur-Mer et avec le département du Gard.

Les cinq communes ayant au moins 1 000 emplois représentent 59 % des 16 400 emplois de la zone et 48 % des 22 100 salariés qui y résident. Globalement elles ont 900 emplois de moins que de résidents, seules deux communes ont davantage d'emplois que de résidents, ce n'est pas le cas de Châteaurenard qui a, avec Istres, le ratio emplois/résidents le plus faible des 25 villes-centres des zones d'emploi de la région.

Les 13 autres communes comptent pour 41 % des emplois et 52 % des résidents, elles comptent 4 800 emplois de moins que de résidents. Seule la commune d'Eygalières a davantage d'emplois que de résidents.

Tableau 52 : Salariés résidents et emplois des communes de la zone d'emploi de Châteaurenard

Commune	Salariés résidents	Sorties	Entrées	Emplois	Entrées/emplois	Sorties/résidents	Emplois/résidents
Châteaurenard	4 422	2 799	2 089	3 712	56 %	63 %	0,8
Saint-Rémy-de-Provence	2 350	1 140	1 537	2 747	56 %	49 %	1,2
Plan-d'Orgon	802	593	929	1 138	82 %	74 %	1,4
Mallemort	1 593	1 137	621	1 077	58 %	71 %	0,7
Noves	1 436	1 126	720	1 030	70 %	78 %	0,7
Sénas	1 669	1 228	461	902	51 %	74 %	0,5
Rognonas	1 159	915	639	883	72 %	79 %	0,8
Cabannes	1 274	992	592	874	68 %	78 %	0,7
Eyragues	1 131	847	424	708	60 %	75 %	0,6
Saint-Andiol	891	718	503	676	74 %	81 %	0,8
Barbentane	1 080	872	291	499	58 %	81 %	0,5
Graveson	1 031	831	243	443	55 %	81 %	0,4
Eygalières	398	284	319	433	74 %	71 %	1,1
Orgon	695	546	253	402	63 %	79 %	0,6
Maillane	572	430	206	348	59 %	75 %	0,6
Mollégès	692	601	138	229	60 %	87 %	0,3
Verquières	243	211	125	157	80 %	87 %	0,6

Source : Insee, DADS 2004

Flux entre zones d'emploi

72 % des salariés résidant dans la zone d'emploi de Châteaurenard travaillent dans une autre commune que celle où ils résident (Tableaux 53 et 54). Ce taux est le plus élevé, après ceux des zones de Carpentras et de l'Etang-de-Berre, il est plus élevé que la moyenne régionale de 18 points. Un quart quittent leur commune de résidence mais restent dans la zone d'emploi, 40 % quittent cette dernière pour aller travailler principalement dans les zones d'emploi d'Avignon (25 %), Salon-de-Provence (5 %) et Aix-en-Provence (4 %).

15 % des emplois sont occupés par des salariés domiciliés dans la zone d'emploi d'Avignon, cependant la zone de Châteaurenard présente un solde (entrants-sortants) de -4 000 avec cette zone. Elle présente un solde négatif de 600 avec la zone d'emploi de Salon-de-Provence.

Tableau 53a : Lieu de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Châteaurenard

Le lieu de travail se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	6 243	28,2 %
Dans la zone d'emploi	5 560	25,2 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	8 824	39,9 %
Dans une zone d'emploi périphérique	542	2,5 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	127	0,6 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	810	3,7 %
Total des résidants	22 106	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 53b : Lieu de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Châteaurenard

Le lieu de résidence se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	6 243	38,0 %
Dans la zone d'emploi	4 067	24,8 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	4 916	30,0 %
Dans une zone d'emploi périphérique	753	4,6 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	105	0,6 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	326	2,0 %
Total des emplois	16 410	100 %

Tableau 54a : Zone d'emploi de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Châteaurenard

Zone d'emploi de travail	Effectif	%
Manosque	21	
Digne	10	
Briançon	s	
Gap	16	
Cannes-Antibes	14	
Menton	s	
Nice	16	
Arles	705	3 %
Aix-en-Provence	884	4 %
Étang-de-Berre	418	2 %
Châteaurenard	10 310	47 %
Fos-sur-Mer	411	2 %
Salon-de-Provence	1 018	5 %
Marseille-Aubagne	711	3 %
Toulon	49	
Fréjus-Saint-Raphaël	7	
Draguignan	15	
Brignoles	14	
Orange	93	
Carpentras	173	1 %
Apt	178	1 %
Avignon	5 560	25 %
La Maurienne	s	
Grenoble	13	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	63	
Bagnols-sur-Cèze	198	1 %
Nîmes	265	1 %
Autres zones d'emploi	937	4 %
Total	22 106	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 54b : Zone d'emploi de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Châteaurenard

Zone d'emploi de résidence	Effectif	%
Manosque	11	
Digne	9	
Briançon	s	
Gap	7	
Cannes-Antibes	10	
Menton	s	
Nice	s	
Arles	682	4 %
Aix-en-Provence	270	2 %
Étang-de-Berre	70	
Châteaurenard	10 310	63 %
Fos-sur-Mer	356	2 %
Salon-de-Provence	445	3 %
Marseille-Aubagne	123	1 %
Toulon	20	
Fréjus-Saint-Raphaël	9	
Draguignan	8	
Brignoles	7	
Orange	81	
Carpentras	237	1 %
Apt	76	
Avignon	2 491	15 %
La Maurienne	s	
Grenoble	21	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	19	
Bagnols-sur-Cèze	208	1 %
Nîmes	501	3 %
Autres zones d'emploi	431	3 %
Total	16 410	100 %

Les principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail

Parmi les 30 liaisons concernant la zone d'emploi de Châteaurenard et comptant au moins 100 navettes, 5 sont internes à la zone, 5 ont un point de départ et 20 un point d'arrivée dans une autre zone d'emploi.

La liaison la plus fréquente Châteaurenard vers Avignon concerne près de 900 navetteurs. Les trois liaisons les plus fréquentes sont des flux sortants vers la commune d'Avignon.

Les liaisons qui comptent plus de 150 navettes quotidiennes sont au nombre de quinze (Tableau 55), elles représentent 24 % des navettes sortantes et également 7 % des navettes entrantes.

Tableau 55 : Principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail concernant la zone d'emploi de Châteaurenard

Lieu de résidence		Lieu de travail		Effectif
Zone d'emploi	Commune	Commune	Zone d'emploi	
Châteaurenard	Châteaurenard	Avignon	Avignon	899
Châteaurenard	Rogonas	Avignon	Avignon	404
Châteaurenard	Barbentane	Avignon	Avignon	359
Avignon	Avignon	Châteaurenard	Châteaurenard	326
Châteaurenard	Noves	Avignon	Avignon	272
Avignon	Cavaillon	Plan-d'Orgon	Châteaurenard	243
Châteaurenard	Sénas	Salon-de-Provence	Salon-de-Provence	227
Châteaurenard	Graveson	Avignon	Avignon	225
Châteaurenard	Cabannes	Avignon	Avignon	219
Châteaurenard	Eyragues	Avignon	Avignon	186
Châteaurenard	Saint-Rémy-de-Provence	Avignon	Avignon	177
Châteaurenard	Plan-d'Orgon	Cavaillon	Avignon	174
Châteaurenard	Mallemort	Salon-de-Provence	Salon-de-Provence	173
Châteaurenard	Châteaurenard	Cavaillon	Avignon	155
Châteaurenard	Noves	Châteaurenard	Châteaurenard	151

Source : Insee, DADS 2004

Zone d'emploi de Fos-sur-Mer

La zone d'emploi de Fos-sur-Mer est composée de 13 communes pour une population de 183 000 habitants.

Les communes les plus peuplées sont Martigues et Istres ; les onze autres communes avaient en 1999 plus de 1 000 habitants. D'une superficie de 764 km², elle est entourée des zones d'emploi d'Arles, Châteaurenard, Salon-de-Provence et Etang-de-Berre. Sa ville éponyme n'est pas celle qui a le plus d'emplois et c'est la seule zone d'emploi de la région dans ce cas.

Ces deux communes ainsi que Fos-sur-Mer regroupent 67 % des 50 000 emplois et 56 % des 55 000 résidents. Les dix autres communes disposent de 33 % des emplois et 44 % des résidents. Seules deux communes Martigues et Fos-sur-Mer ont davantage d'emplois que de résidents.

Tableau 56 : Salariés résidents et emplois des communes de la zone d'emploi de Fos-sur-Mer

Commune	Salariés résidents	Sorties	Entrées	Emplois	Entrées/emplois	Sorties/résidents	Emplois/résidents
Martigues	13 808	6 981	7 108	13 935	51 %	51 %	1,0
Fos-sur-Mer	5 263	2 963	8 535	10 835	79 %	56 %	2,1
Istres	11 669	7 074	3 775	8 370	45 %	61 %	0,7
Port-de-Bouc	4 158	3 039	2 464	3 583	69 %	73 %	0,9
Châteauneuf-les-Martigues	3 702	2 658	2 227	3 271	68 %	72 %	0,9
Miramas	5 798	4 110	1 557	3 245	48 %	71 %	0,6
Saint-Martin-de-Crau	3 200	2 106	1 503	2 597	58 %	66 %	0,8
Port-Saint-Louis-du-Rhône	2 496	1 710	692	1 478	47 %	69 %	0,6
Saint-Chamas	1 949	1 557	675	1 067	63 %	80 %	0,5
Saint-Mitre-les-Remparts	1 768	1 534	548	782	70 %	87 %	0,4
Mouriès	732	596	96	232	41 %	81 %	0,3
Aureille	400	332	42	110	38 %	83 %	0,3
Cornillon-Confoux	338	308	36	66	55 %	91 %	0,2

Source : Insee, DADS 2004

Flux entre zones d'emploi

63 % des salariés résidant dans la zone d'emploi de Fos-sur-Mer travaillent dans une autre commune que celle où ils résident (Tableaux 57 et 58). Ce taux est très supérieur à la moyenne régionale.

30 % quittent leur commune de résidence mais restent dans la zone d'emploi et 30 % quittent cette dernière pour aller travailler dans une autre zone d'emploi de la région, notamment dans les zones d'emploi de Marseille-Aubagne (12 %) et Etang-de-Berre (7 %).

Les flux entrants en provenance de ces deux zones sont deux fois moindre que les flux sortants.

Tableau 57a : Lieu de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Fos-sur-Mer

Le lieu de travail se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	20 313	36,7 %
Dans la zone d'emploi	16 375	29,6 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	16 764	30,3 %
Dans une zone d'emploi périphérique	238	0,4 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	222	0,4 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	1 369	2,5 %
Total des résidants	55 281	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 57b : Lieu de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Fos-sur-Mer

Le lieu de résidence se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	20 313	41,0 %
Dans la zone d'emploi	16 375	33,0 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	10 759	21,7 %
Dans une zone d'emploi périphérique	1 079	2,2 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	303	0,6 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	742	1,5 %
Total des emplois	49 571	100 %

Tableau 58a : Zone d'emploi de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Fos-sur-Mer

Zone d'emploi de travail	Effectif	%
Manosque	13	
Digne	18	
Briançon	12	
Gap	14	
Cannes-Antibes	33	
Menton	s	
Nice	40	
Arles	1 147	2 %
Aix-en-Provence	1 812	3 %
Étang-de-Berre	4 088	7 %
Châteaurenard	356	1 %
Fos-sur-Mer	36 688	66 %
Salon-de-Provence	1 840	3 %
Marseille-Aubagne	6 887	12 %
Toulon	102	
Fréjus-Saint-Raphaël	15	
Draguignan	8	
Brignoles	12	
Orange	41	
Carpentras	22	
Apt	13	
Avignon	291	1 %
La Maurienne	s	
Grenoble	22	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	42	
Bagnols-sur-Cèze	27	
Nîmes	145	
Autres zones d'emploi	1 591	3 %
Total	55 281	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 58b : Zone d'emploi de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Fos-sur-Mer

Zone d'emploi de résidence	Effectif	%
Manosque	46	
Digne	64	
Briançon	s	
Gap	25	
Cannes-Antibes	10	
Menton	s	
Nice	22	
Arles	1 624	3 %
Aix-en-Provence	943	2 %
Étang-de-Berre	1 952	4 %
Châteaurenard	411	1 %
Fos-sur-Mer	36 688	74 %
Salon-de-Provence	1 811	4 %
Marseille-Aubagne	3 188	6 %
Toulon	131	
Fréjus-Saint-Raphaël	18	
Draguignan	11	
Brignoles	73	
Orange	44	
Carpentras	59	
Apt	74	
Avignon	249	1 %
La Maurienne	s	
Grenoble	15	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	33	
Bagnols-sur-Cèze	149	
Nîmes	879	2 %
Autres zones d'emploi	1 045	2 %
Total	49 571	100 %

Les principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail

Parmi les 115 liaisons concernant la zone d'emploi de Fos-sur-Mer et comptant au moins 100 navettes, 32 sont internes à la zone et 83 liaisons ont le point de départ ou le point d'arrivée dans une autre zone d'emploi.

La liaison la plus fréquente Martigues vers Marseille-Aubagne concerne plus de 1 800 navetteurs. Les liaisons qui comptent plus de 500 navettes quotidiennes sont au nombre de dix-huit (Tableau 59), elles représentent 37 % des navettes sortantes et également 37 % des navettes entrantes.

Tableau 59 : Principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail concernant la zone d'emploi de Fos-sur-Mer

Lieu de résidence		Lieu de travail		Effectif
Zone d'emploi	Commune	Commune	Zone d'emploi	
Fos-sur-Mer	Martigues	Marseille	Marseille-Aubagne	1 817
Fos-sur-Mer	Istres	Fos-sur-Mer	Fos-sur-Mer	1 721
Fos-sur-Mer	Istres	Martigues	Fos-sur-Mer	1 228
Fos-sur-Mer	Martigues	Fos-sur-Mer	Fos-sur-Mer	1 028
Fos-sur-Mer	Istres	Marseille	Marseille-Aubagne	971
Fos-sur-Mer	Port-de-Bouc	Martigues	Fos-sur-Mer	882
Fos-sur-Mer	Port-Saint-Louis-du-Rhône	Fos-sur-Mer	Fos-sur-Mer	716
Marseille-Aubagne	Marseille	Martigues	Fos-sur-Mer	713
Fos-sur-Mer	Fos-sur-Mer	Martigues	Fos-sur-Mer	707
Fos-sur-Mer	Châteauneuf-les-Martigues	Marseille	Marseille-Aubagne	668
Fos-sur-Mer	Miramas	Istres	Fos-sur-Mer	636
Fos-sur-Mer	Port-de-Bouc	Fos-sur-Mer	Fos-sur-Mer	625
Fos-sur-Mer	Martigues	Port-de-Bouc	Fos-sur-Mer	567
Fos-sur-Mer	Fos-sur-Mer	Istres	Fos-sur-Mer	565
Fos-sur-Mer	Port-de-Bouc	Marseille	Marseille-Aubagne	564
Fos-sur-Mer	Miramas	Salon-de-Provence	Salon-de-Provence	554
Fos-sur-Mer	Saint-Martin-de-Crau	Fos-sur-Mer	Fos-sur-Mer	550
Fos-sur-Mer	Miramas	Fos-sur-Mer	Fos-sur-Mer	504

Source : Insee, DADS 2004

Zone d'emploi de Salon-de-Provence

La zone d'emploi de Fos-sur-Mer est composée de 9 communes pour une population de 65 000 habitants.

La commune la plus peuplée est Salon-de-Provence ; cinq autres communes avaient en 1999 plus de 1 000 habitants. Avec 325 km², c'est la zone d'emploi la moins étendue, elle est entourée de zones d'emploi de Fos-sur-Mer, Châteaurenard, Aix-en-Provence et Etang-de-Berre.

Bien que la ville de Salon-de-Provence concentre 70 % des 15 600 emplois de la zone pour 55 % des résidents, elle a à peine plus d'emplois que de résidents, les huit autres communes ont dans leur ensemble deux fois moins d'emplois que de salariés résidents.

Tableau 60 : Salariés résidents et emplois des communes de la zone d'emploi de Salon-de-Provence

Commune	Salariés résidents	Sorties	Entrées	Emplois	Entrées/emplois	Sorties/résidents	Emplois/résidents
Salon-de-Provence	10 941	5 809	5 847	10 979	53 %	53 %	1,0
Lançon-Provence	2 270	1 879	887	1 278	69 %	83 %	0,6
Pélissanne	2 627	2 185	753	1 195	63 %	83 %	0,5
Lamanon	480	375	603	708	85 %	78 %	1,5
Grans	1 198	1 020	459	637	72 %	85 %	0,5
Eyguières	1 827	1 505	304	626	49 %	82 %	0,3
Vernègues	348	308	44	84	52 %	89 %	0,2
Barben (La)	160	135	50	75	67 %	84 %	0,5
Aurons	152	142	16	26	62 %	93 %	0,2

Source : Insee, DADS 2004

Flux entre zones d'emploi

Les deux tiers des salariés résidant dans la zone d'emploi de Salon-de-Provence travaillent dans une autre commune que celle où ils résident (Tableaux 61 et 62). Ce taux est très supérieur à la moyenne régionale.

15 % quittent leur commune de résidence mais restent dans la zone d'emploi, 46 % quittent cette dernière pour aller travailler principalement dans les zones d'emploi de Fos-sur-Mer (9 %), Aix-en-Provence (9%) et Marseille-Aubagne (8 %).

Si les flux entrants et sortants sont équilibrés par rapport à la zone de Fos-sur-Mer, il y a par contre quatre fois plus de sorties vers la zone d'emploi de Marseille-Aubagne que d'entrées en provenance de cette zone et près du triple de sorties que d'entrées vis-à-vis de la zone d'emploi d'Aix-en-Provence.

Tableau 61a : Lieu de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Salon-de-Provence

Le lieu de travail se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	6 645	33,2 %
Dans la zone d'emploi	3 006	15,0 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	9 203	46,0 %
Dans une zone d'emploi périphérique	117	0,6 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	96	0,5 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	936	4,7 %
Total des résidants	20 003	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 61b : Lieu de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Salon-de-Provence

Le lieu de résidence se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	6 645	42,6 %
Dans la zone d'emploi	3 006	19,3 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	5 476	35,1 %
Dans une zone d'emploi périphérique	158	1,0 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	74	0,5 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	249	1,6 %
Total des emplois	15 608	100 %

Tableau 62a : Zone d'emploi de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Salon-de-Provence

Zone d'emploi de travail	Effectif	%
Manosque	19	
Digne	6	
Briançon	s	
Gap	12	
Cannes-Antibes	16	
Menton	s	
Nice	28	
Arles	142	1 %
Aix-en-Provence	1 792	9 %
Étang-de-Berre	2 625	13 %
Châteaurenard	445	2 %
Fos-sur-Mer	1 811	9 %
Salon-de-Provence	9 651	48 %
Marseille-Aubagne	1 692	8 %
Toulon	53	
Fréjus-Saint-Raphaël	11	
Draguignan	s	
Brignoles	8	
Orange	21	
Carpentras	27	
Apt	39	
Avignon	451	2 %
La Maurienne	s	
Grenoble	14	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	15	
Bagnols-sur-Cèze	21	
Nîmes	66	
Autres zones d'emploi	1 032	5 %
Total	20 003	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 62b : Zone d'emploi de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Salon-de-Provence

Zone d'emploi de résidence	Effectif	%
Manosque	12	
Digne	9	
Briançon	s	
Gap	13	
Cannes-Antibes	16	
Menton	s	
Nice	22	
Arles	178	1 %
Aix-en-Provence	678	4 %
Étang-de-Berre	711	5 %
Châteaurenard	1 018	7 %
Fos-sur-Mer	1 840	12 %
Salon-de-Provence	9 651	62 %
Marseille-Aubagne	417	3 %
Toulon	36	
Fréjus-Saint-Raphaël	6	
Draguignan	9	
Brignoles	20	
Orange	26	
Carpentras	40	
Apt	101	1 %
Avignon	323	2 %
La Maurienne	s	
Grenoble	6	
Crest-Die	5	
La Drôme-Ardèche-Sud	18	
Bagnols-sur-Cèze	60	
Nîmes	69	
Autres zones d'emploi	323	2 %
Total	15 608	100 %

Les principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail

Parmi les 44 liaisons concernant la zone d'emploi de Salon-de-Provence et comptant au moins 100 navettes, 9 sont internes à la zone et 35 ont un point d'arrivée ou un point de départ dans une autre zone d'emploi.

La liaison la plus fréquente Salon-de-Provence vers Marseille-Aubagne concerne près de 700 navetteurs.

Les liaisons qui comptent plus de 200 navettes quotidiennes sont au nombre de dix-sept (Tableau 63), elles représentent 40 % des navettes sortantes et 32 % des navettes entrantes.

Tableau 63 : Principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail concernant la zone d'emploi de Salon-de-Provence

Lieu de résidence		Lieu de travail		Effectif
Zone d'emploi	Commune	Commune	Zone d'emploi	
Salon-de-Provence	Salon-de-Provence	Marseille	Marseille-Aubagne	684
Salon-de-Provence	Salon-de-Provence	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	586
Fos-sur-Mer	Miramas	Salon-de-Provence	Salon-de-Provence	554
Salon-de-Provence	Pélissanne	Salon-de-Provence	Salon-de-Provence	530
Salon-de-Provence	Salon-de-Provence	Marignane	Étang-de-Berre	473
Salon-de-Provence	Eyguières	Salon-de-Provence	Salon-de-Provence	389
Salon-de-Provence	Lançon-Provence	Salon-de-Provence	Salon-de-Provence	380
Salon-de-Provence	Salon-de-Provence	Vitrolles	Étang-de-Berre	340
Fos-sur-Mer	Istres	Salon-de-Provence	Salon-de-Provence	248
Salon-de-Provence	Grans	Salon-de-Provence	Salon-de-Provence	245
Salon-de-Provence	Salon-de-Provence	Miramas	Fos-sur-Mer	238
Salon-de-Provence	Lançon-Provence	Marseille	Marseille-Aubagne	232
Châteaurenard	Sénas	Salon-de-Provence	Salon-de-Provence	227
Salon-de-Provence	Salon-de-Provence	Istres	Fos-sur-Mer	226
Salon-de-Provence	Salon-de-Provence	Lançon-Provence	Salon-de-Provence	218
Salon-de-Provence	Pélissanne	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	212
Salon-de-Provence	Pélissanne	Marseille	Marseille-Aubagne	212

Source : Insee, DADS 2004

Zone d'emploi de Marseille-Aubagne

La zone d'emploi de Marseille est composée de 27 communes pour une population de 1 045 000 habitants.

Les communes les plus peuplées sont Marseille, Aubagne et La Ciotat ; les 24 autres communes avaient en 1999 plus de 1 000 habitants. D'une superficie de 835 km², elle est entourée par les zones d'emploi de l'Etang-de-Berre, Aix-en-Provence, Brignoles et Toulon.

Sept communes ont plus de 3 000 emplois, elles concentrent 87 % des 306 000 salariés résidents dans la zone et 95 % des 320 000 emplois. Cinq communes ont davantage d'emplois que de salariés y résidant ; Marseille présente un solde de 31 000 et Gémenos a 2,5 fois plus d'emplois que de salariés résidents.

Les vingt autres communes comptent 5 % des emplois pour 13 % des salariés résidents, pour toutes ces communes il y a davantage de sorties que d'entrées.

Tableau 64 : Salariés résidents et emplois des communes de la zone d'emploi de Marseille-Aubagne

Commune	Salariés résidents	Sorties	Entrées	Emplois	Entrées/emplois	Sorties/résidents	Emplois/résidents
Marseille	228 270	44 661	75 551	259 160	29 %	20 %	1,1
Aubagne	13 121	7 650	13 387	18 858	71 %	58 %	1,4
Ciotat (La)	9 426	5 385	3 678	7 719	48 %	57 %	0,8
Pennes-Mirabeau (Les)	6 298	5 159	5 115	6 254	82 %	82 %	1,0
Gémenos	1 740	1 335	4 013	4 418	91 %	77 %	2,5
Bouc-Bel-Air	4 270	3 539	2 737	3 468	79 %	83 %	0,8
Cabriès	2 480	1 995	2 549	3 034	84 %	80 %	1,2
Allauch	5 948	5 108	1 457	2 297	63 %	86 %	0,4
Penne-sur-Huveaune (La)	1 896	1 641	1 482	1 737	85 %	87 %	0,9
Cassis	2 246	1 468	877	1 655	53 %	65 %	0,7
Septèmes-les-Vallons	2 961	2 671	1 160	1 450	80 %	90 %	0,5
Roquevaire	2 431	2 066	711	1 076	66 %	85 %	0,4
Plan-de-Cuques	3 106	2 774	670	1 002	67 %	89 %	0,3

Source : Insee, DADS 2004

Flux entre zones d'emploi

Les deux tiers des salariés résidant dans la zone d'emploi de Marseille-Aubagne travaillent dans leur commune de résidence. C'est le taux le plus élevé de toutes les zones d'emploi. La zone d'emploi de Marseille-Aubagne compte néanmoins en valeur absolue le plus de navetteurs (104 000).

18 % quittent leur commune de résidence mais restent dans la zone d'emploi, 11 % quittent cette dernière pour aller travailler principalement dans la zone d'emploi d'Aix-en-Provence.

Les flux sortants et entrants avec cette zone sont équilibrés, il en est de même avec la zone de l'Etang-de-Berre. Par contre le solde (entrants moins sortants) est positif vis-à-vis des zones de Fos-sur-Mer et Toulon.

Tableau 65a : Lieu de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Marseille-Aubagne

Le lieu de travail se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	201 361	65,9 %
Dans la zone d'emploi	56 518	18,5 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	35 019	11,5 %
Dans une zone d'emploi périphérique	571	0,2 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	1 023	0,3 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	11 231	3,7 %
Total des résidants	305 723	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 65b : Lieu de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Marseille-Aubagne

Le lieu de résidence se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	201 361	63,0 %
Dans la zone d'emploi	56 519	17,7 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	51 990	16,3 %
Dans une zone d'emploi périphérique	1 256	0,4 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	1 299	0,4 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	7 141	2,2 %
Total des emplois	319 566	100 %

Tableau 66a : Zone d'emploi de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Marseille-Aubagne

Zone d'emploi de travail	Effectif	%
Manosque	173	
Digne	103	
Briançon	78	
Gap	123	
Cannes-Antibes	339	
Menton	24	
Nice	457	
Arles	197	
Aix-en-Provence	14 099	5 %
Étang-de-Berre	10 054	3 %
Châteaurenard	123	
Fos-sur-Mer	3 188	1 %
Salon-de-Provence	417	
Marseille-Aubagne	257 879	84 %
Toulon	4 097	1 %
Fréjus-Saint-Raphaël	183	
Draguignan	70	
Brignoles	496	
Orange	52	
Carpentras	78	
Apt	174	
Avignon	494	
La Maurienne	45	
Grenoble	187	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	71	
Bagnols-sur-Cèze	50	
Nîmes	216	
Autres zones d'emploi	12 254	4 %
Total	305 723	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 66b : Zone d'emploi de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Marseille-Aubagne

Zone d'emploi de résidence	Effectif	%
Manosque	498	
Digne	302	
Briançon	62	
Gap	214	
Cannes-Antibes	447	
Menton	36	
Nice	835	
Arles	956	
Aix-en-Provence	14 256	4 %
Étang-de-Berre	11 255	4 %
Châteaurenard	711	
Fos-sur-Mer	6 887	2 %
Salon-de-Provence	1 692	1 %
Marseille-Aubagne	257 880	81 %
Toulon	7 119	2 %
Fréjus-Saint-Raphaël	251	
Draguignan	258	
Brignoles	3 988	1 %
Orange	200	
Carpentras	223	
Apt	944	
Avignon	856	
La Maurienne	s	
Grenoble	99	
Crest-Die	11	
La Drôme-Ardèche-Sud	165	
Bagnols-sur-Cèze	228	
Nîmes	750	
Autres zones d'emploi	8 440	3 %
Total	319 566	100 %

Les principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail.

Parmi les 284 liaisons concernant la zone d'emploi de Marseille-Aubagne et comptant au moins 100 navettes, 71 sont internes à la zone et 213 liaisons ont un point de départ ou un point d'arrivée dans une autre zone d'emploi.

La liaison Marseille vers Aix-en-Provence est avec près de 6 000 navetteurs la plus fréquentée de la région.

Les liaisons qui comptent plus de 1 000 navettes quotidiennes sont au nombre de vingt (Tableau 67), elles représentent 41 % des navettes sortantes et 36 % des navettes entrantes.

Tableau 67 : Principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail concernant la zone d'emploi de Marseille-Aubagne

Lieu de résidence		Lieu de travail		Effectif
Zone d'emploi	Commune	Commune	Zone d'emploi	
Marseille-Aubagne	Marseille	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	5 922
Marseille-Aubagne	Marseille	Aubagne	Marseille-Aubagne	5 283
Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	Marseille	Marseille-Aubagne	4 543
Marseille-Aubagne	Aubagne	Marseille	Marseille-Aubagne	4 082
Marseille-Aubagne	Allauch	Marseille	Marseille-Aubagne	3 707
Marseille-Aubagne	Marseille	Vitrolles	Étang-de-Berre	3 363
Marseille-Aubagne	Pennes-Mirabeau (Les)	Marseille	Marseille-Aubagne	2 933
Étang-de-Berre	Vitrolles	Marseille	Marseille-Aubagne	2 755
Étang-de-Berre	Marignane	Marseille	Marseille-Aubagne	2 121
Marseille-Aubagne	Plan-de-Cuques	Marseille	Marseille-Aubagne	2 060
Marseille-Aubagne	Marseille	Marignane	Étang-de-Berre	2 035
Marseille-Aubagne	Ciotat (La)	Marseille	Marseille-Aubagne	1 994
Fos-sur-Mer	Martigues	Marseille	Marseille-Aubagne	1 817
Marseille-Aubagne	Septèmes-les-Vallons	Marseille	Marseille-Aubagne	1 539
Marseille-Aubagne	Marseille	Pennes-Mirabeau	Marseille-Aubagne	1 504
Marseille-Aubagne	Marseille	Gémenos	Marseille-Aubagne	1 298
Marseille-Aubagne	Bouc-Bel-Air	Marseille	Marseille-Aubagne	1 195
Marseille-Aubagne	Auriol	Marseille	Marseille-Aubagne	1 108
Toulon	Toulon	Marseille	Marseille-Aubagne	1 037
Aix-en-Provence	Gardanne	Marseille	Marseille-Aubagne	1 035

Source : Insee, DADS 2004

Zone d'emploi de Toulon

La zone d'emploi de Toulon est composée de 42 communes pour une population de 546 000 habitants.

Les communes les plus peuplées sont Toulon, La Seyne-sur-Mer et Hyères; 38 autres communes avaient en 1999 plus de 1 000 habitants.

Elle est limitrophe avec les zones d'emploi de Marseille-Aubagne, Brignoles, Draguignan et Fréjus-Saint-Raphaël ; elle a une superficie de 1 503 km².

Sept communes ont plus de 4 000 emplois, elles regroupent 76 % des emplois et 64 % des salariés de la zone d'emploi, cinq d'entre elles ont davantage d'emploi que de salariés y résidant. Ce qui n'est pas le cas de la Seyne-sur-Mer et de Six-Fours-les-Plages, 2^e et 4^e ville du territoire.

Les 35 autres communes représentent 24 % des emplois et 36 % des résidents, elles ont dans leur ensemble deux fois moins d'emplois que de salariés résidents ; seules trois d'entre elles ont plus d'emplois que de salariés résidents.

Tableau 68 : Salariés résidents et emplois des communes de la zone d'emploi de Toulon ayant plus de 1 000 emplois

Commune	Salariés résidents	Sorties	Entrées	Emplois	Entrées/emplois	Sorties/résidents	Emplois/résidents
Toulon	35 639	16 413	22 683	41 909	54 %	46 %	1,2
Hyères	13 010	5 538	7 256	14 728	49 %	43 %	1,1
Seyne-sur-Mer (La)	13 283	8 135	6 490	11 638	56 %	61 %	0,9
Garde (La)	6 377	4 577	6 774	8 574	79 %	72 %	1,3
Valette-du-Var (La)	5 692	4 131	6 634	8 195	81 %	73 %	1,4
Six-Fours-les-Plages	7 881	5 689	3 410	5 602	61 %	72 %	0,7
Ollioules	3 243	2 471	3 340	4 112	81 %	76 %	1,3
Farlède (La)	1 741	1 397	2 537	2 881	88 %	80 %	1,7
Sanary-sur-Mer	3 780	2 914	1 658	2 524	66 %	77 %	0,7
Crau (La)	4 157	3 472	1 282	1 967	65 %	84 %	0,5
Bandol	2 127	1 394	1 203	1 936	62 %	66 %	0,9
Saint-Cyr-sur-Mer	2 966	2 198	1 042	1 810	58 %	74 %	0,6
Solliès-Pont	3 069	2 573	1 276	1 772	72 %	84 %	0,6
Cuers	2 283	1 725	1 183	1 741	68 %	76 %	0,8
Lavandou (Le)	1 264	586	903	1 581	57 %	46 %	1,3
Londe-les-Maures (La)	2 058	1 324	752	1 486	51 %	64 %	0,7
Signes	719	489	1 116	1 346	83 %	68 %	1,9
Bormes-les-Mimosas	1 644	991	609	1 262	48 %	60 %	0,8
Beausset (Le)	2 438	1 881	694	1 251	55 %	77 %	0,5
Pierrefeu-du-Var	1 358	925	803	1 236	65 %	68 %	0,9
Pradet (Le)	2 540	2 126	770	1 184	65 %	84 %	0,5
Carqueiranne	2 324	1 835	664	1 153	58 %	79 %	0,5

Source : Insee, DADS 2004

Flux entre zones d'emploi

63 % des salariés résidant dans la zone d'emploi de Toulon travaillent dans une autre commune que celle où ils résident (Tableau 69 et 70). Ce taux est supérieur à la moyenne régionale et bien plus élevé que ceux constatés pour les zones de Marseille-Aubagne et Nice.

Près de la moitié quittent leur commune de résidence mais restent dans la zone d'emploi, 11 % quittent cette dernière pour aller travailler principalement dans la zone d'emploi de Marseille-Aubagne.

Le solde des flux (entrants moins sortants) avec cette zone est négatif.

Tableau 69a : Lieu de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Toulon

Le lieu de travail se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	48 957	36,8 %
Dans la zone d'emploi	63 809	47,9 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	14 651	11,0 %
Dans une zone d'emploi périphérique	217	0,2 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	489	0,4 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	5 065	3,8 %
Total des résidants	133 188	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 69b : Lieu de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Toulon

Le lieu de résidence se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	48 957	39,1 %
Dans la zone d'emploi	63 809	50,9 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	10 729	8,6 %
Dans une zone d'emploi périphérique	145	0,1 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	275	0,2 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	1 333	1,1 %
Total des emplois	125 248	100 %

Tableau 70a : Zone d'emploi de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Toulon

Zone d'emploi de travail	Effectif	%
Manosque	83	
Digne	61	
Briançon	89	
Gap	143	
Cannes-Antibes	398	
Menton	8	
Nice	591	
Arles	29	
Aix-en-Provence	1 050	1 %
Étang-de-Berre	451	
Châteaurenard	20	
Fos-sur-Mer	131	
Salon-de-Provence	36	
Marseille-Aubagne	7 119	5 %
Toulon	112 766	85 %
Fréjus-Saint-Raphaël	1 109	1 %
Draguignan	1 802	1 %
Brignoles	1 317	1 %
Orange	17	
Carpentras	20	
Apt	16	
Avignon	161	
La Maurienne	25	
Grenoble	90	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	23	
Bagnols-sur-Cèze	16	
Nîmes	60	
Autres zones d'emploi	5 554	4 %
Total	133 188	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 70b : Zone d'emploi de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Toulon

Zone d'emploi de résidence	Effectif	%
Manosque	53	
Digne	69	
Briançon	10	
Gap	104	
Cannes-Antibes	242	
Menton	10	
Nice	428	
Arles	32	
Aix-en-Provence	439	
Étang-de-Berre	109	
Châteaurenard	49	
Fos-sur-Mer	102	
Salon-de-Provence	53	
Marseille-Aubagne	4 097	3 %
Toulon	112 766	90 %
Fréjus-Saint-Raphaël	1 142	1 %
Draguignan	1 605	1 %
Brignoles	1 963	2 %
Orange	26	
Carpentras	41	
Apt	63	
Avignon	92	
La Maurienne	s	
Grenoble	34	
Crest-Die	7	
La Drôme-Ardèche-Sud	26	
Bagnols-sur-Cèze	18	
Nîmes	58	
Autres zones d'emploi	1 608	1 %
Total	125 248	100 %

Les principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail.

Parmi les 153 liaisons concernant la zone d'emploi de Toulon et comptant au moins 100 navettes, 122 sont internes à la zone et 31 ont un point d'arrivée ou de départ dans une autre zone d'emploi.

La liaison la plus fréquente La Seyne-sur-Mer vers Toulon concerne près de 2 900 navetteurs.

Les liaisons qui comptent plus de 1 000 navettes quotidiennes sont au nombre de quatorze (Tableau 71), elles représentent 28 % des navettes sortantes et également 28 % des navettes entrantes.

Tableau 71 : Principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail concernant la zone d'emploi de Toulon

Lieu de résidence		Lieu de travail		Effectif
Zone d'emploi	Commune	Commune	Zone d'emploi	
Toulon	Seyne-sur-Mer (La)	Toulon	Toulon	2 887
Toulon	Toulon	Valette-du-Var (La)	Toulon	2 381
Toulon	Toulon	Seyne-sur-Mer (La)	Toulon	2 007
Toulon	Toulon	Garde (La)	Toulon	1 953
Toulon	Valette-du-Var (La)	Toulon	Toulon	1 854
Toulon	Garde (La)	Toulon	Toulon	1 693
Toulon	Six-Fours-les-Plages	Toulon	Toulon	1 474
Toulon	Six-Fours-les-Plages	Seyne-sur-Mer (La)	Toulon	1 310
Toulon	Toulon	Hyères	Toulon	1 255
Toulon	Hyères	Toulon	Toulon	1 177
Toulon	Toulon	Ollioules	Toulon	1 141
Toulon	Seyne-sur-Mer (La)	Six-Fours-les-Plages	Toulon	1 101
Toulon	Toulon	Marseille	Marseille-Aubagne	1 037
Toulon	Crau (La)	Hyères	Toulon	1 020

Source : Insee, DADS 2004

Zone d'emploi de Fréjus-Saint-Raphaël

La zone d'emploi de Fréjus-Saint-Raphaël est composée de 19 communes pour une population de 155 000 habitants.

Les communes les plus peuplées sont Fréjus et Saint-Raphaël ; 15 autres communes avaient en 1999 plus de 1 000 habitants.

D'une superficie de 895 km², elle est entourée des zones d'emploi de Toulon, Draguignan et Cannes-Antibes.

Cinq communes ont plus de 3 000 emplois, elles regroupent 71 % des 42 000 emplois et 65 % des 41 000 salariés résidents de la zone. Elles ont globalement plus d'emplois que de salariés résidents grâce à Puget-sur-Argens et Saint-Tropez, par contre les villes principales présentent un déficit d'emplois par rapport à leur population salariée. Les 14 autres communes comptent 29 % des emplois pour 35 % des salariés de la zone, 3 d'entre elles ; villes touristiques, ont davantage d'emplois que de salariés résidents.

Tableau 72 : Salariés résidents et emplois des communes de la zone d'emploi de Fréjus-Saint-Raphaël ayant plus de 600 emplois

Commune	Salariés résidents	Sorties	Entrées	Emplois	Entrées/emplois	Sorties/résidents	Emplois/résidents
Fréjus	12 628	6 698	5 866	11 796	50 %	53 %	0,9
Saint-Raphaël	7 594	4 270	3 787	7 111	53 %	56 %	0,9
Puget-sur-Argens	1 950	1 233	2 877	3 594	80 %	63 %	1,8
Sainte-Maxime	3 280	1 323	1 364	3 321	41 %	40 %	1,0
Saint-Tropez	1 546	428	1 901	3 019	63 %	28 %	2,0
Muy (Le)	2 053	1 443	1 346	1 956	69 %	70 %	1,0
Cogolin	3 003	1 974	925	1 954	47 %	66 %	0,7
Roquebrune-sur-Argens	2 865	2 028	1 019	1 856	55 %	71 %	0,6
Grimaud	790	456	1 487	1 821	82 %	58 %	2,3
Cavalaire-sur-Mer	1 457	631	376	1 202	31 %	43 %	0,8
Gassin	657	491	757	923	82 %	75 %	1,4
Croix-Valmer (La)	841	479	387	749	52 %	57 %	0,9
Ramatuelle	523	284	367	606	61 %	54 %	1,2

Source : Insee, DADS 2004

Flux entre zones d'emploi

56 % des salariés résident dans la zone d'emploi de Fréjus-Saint-Raphaël travaillent dans une autre commune que celle où ils résident (Tableau 73 et 74). Ce taux est supérieur à la moyenne régionale. 37 % quittent leur commune de résidence mais restent dans la zone d'emploi. 15 % quittent cette dernière pour aller travailler principalement dans les zones d'emploi de Cannes-Antibes, Draguignan et Toulon.

Les flux entrants et sortants avec la zone de Toulon s'équilibrent, par contre le solde est positif vis-à-vis de la zone d'emploi de Draguignan et négatif vis-à-vis de celle de Cannes-Antibes.

Tableau 73a : Lieu de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Fréjus-Saint-Raphaël

Le lieu de travail se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	17 900	43,1 %
Dans la zone d'emploi	15 503	37,3 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	6 391	15,4 %
Dans une zone d'emploi périphérique	65	0,2 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	223	0,5 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	1 494	3,6 %
Total des résidants	41 576	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 73b : Lieu de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Fréjus-Saint-Raphaël

Le lieu de résidence se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	17 900	43,8 %
Dans la zone d'emploi	15 503	37,9 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	6 456	15,8 %
Dans une zone d'emploi périphérique	51	0,1 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	156	0,4 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	802	2,0 %
Total des emplois	40 868	100 %

Tableau 74a : Zone d'emploi de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Fréjus-Saint-Raphaël

Zone d'emploi de travail	Effectif	%
Manosque	21	
Digne	21	
Briançon	26	
Gap	12	
Cannes-Antibes	2 131	5 %
Menton	20	
Nice	897	2 %
Arles	s	
Aix-en-Provence	115	
Étang-de-Berre	46	
Châteaurenard	9	
Fos-sur-Mer	18	
Salon-de-Provence	6	
Marseille-Aubagne	251	1 %
Toulon	1 142	3 %
Fréjus-Saint-Raphaël	33 403	80 %
Draguignan	1 511	4 %
Brignoles	113	
Orange	5	
Carpentras	13	
Apt	s	
Avignon	28	
La Maurienne	9	
Grenoble	24	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	13	
Bagnols-sur-Cèze	s	
Nîmes	16	
Autres zones d'emploi	1 717	4 %
Total	41 576	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 74b : Zone d'emploi de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Fréjus-Saint-Raphaël

Zone d'emploi de résidence	Effectif	%
Manosque	33	
Digne	48	
Briançon	23	
Gap	86	
Cannes-Antibes	652	2 %
Menton	12	
Nice	378	1 %
Arles	6	
Aix-en-Provence	116	
Étang-de-Berre	11	
Châteaurenard	7	
Fos-sur-Mer	15	
Salon-de-Provence	11	
Marseille-Aubagne	183	
Toulon	1 109	3 %
Fréjus-Saint-Raphaël	33 403	82 %
Draguignan	3 347	8 %
Brignoles	330	1 %
Orange	5	
Carpentras	6	
Apt	67	
Avignon	11	
La Maurienne	s	
Grenoble	16	
Crest-Die	9	
La Drôme-Ardèche-Sud	9	
Bagnols-sur-Cèze	s	
Nîmes	12	
Autres zones d'emploi	958	2 %
Total	40 868	100 %

Les principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail

Parmi les 47 liaisons concernant la zone d'emploi de Fréjus-Saint-Raphaël et comptant au moins 100 navettes, 31 sont internes à la zone et 16 ont un point d'arrivée ou de départ dans une autre zone d'emploi.

La liaison la plus fréquente de Fréjus vers Saint-Raphaël concerne près de 2 200 navetteurs.

Les liaisons qui comptent plus de 300 navettes quotidiennes sont au nombre de douze (Tableau 75), elles représentent 39 % des navettes sortantes et 40 % des navettes entrantes.

Tableau 75 : Principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail concernant la zone d'emploi de Fréjus-Saint-Raphaël.

Lieu de résidence		Lieu de travail		Effectif
Zone d'emploi	Commune	Commune	Zone d'emploi	
Fréjus-Saint-Raphaël	Fréjus	Saint-Raphaël	Fréjus-Saint-Raphaël	2 177
Fréjus-Saint-Raphaël	Saint-Raphaël	Fréjus	Fréjus-Saint-Raphaël	1 930
Fréjus-Saint-Raphaël	Fréjus	Puget-sur-Argens	Fréjus-Saint-Raphaël	1 065
Fréjus-Saint-Raphaël	Roquebrune-sur-Argens	Fréjus	Fréjus-Saint-Raphaël	634
Fréjus-Saint-Raphaël	Puget-sur-Argens	Fréjus	Fréjus-Saint-Raphaël	556
Fréjus-Saint-Raphaël	Cogolin	Grimaud	Fréjus-Saint-Raphaël	496
Fréjus-Saint-Raphaël	Cogolin	Saint-Tropez	Fréjus-Saint-Raphaël	466
Fréjus-Saint-Raphaël	Saint-Raphaël	Puget-sur-Argens	Fréjus-Saint-Raphaël	414
Draguignan	Draguignan	Fréjus	Fréjus-Saint-Raphaël	350
Fréjus-Saint-Raphaël	Muy(Le)	Fréjus	Fréjus-Saint-Raphaël	346
Fréjus-Saint-Raphaël	Fréjus	Cannes	Cannes-Antibes	341
Fréjus-Saint-Raphaël	Fréjus	Roquebrune-sur-Argens	Fréjus-Saint-Raphaël	327

Source : Insee, DADS 2004

Zone d'emploi de Draguignan

La zone d'emploi de Draguignan est composée de 37 communes pour une population de 106 000 habitants.

La commune la plus peuplée est Draguignan ; 21 autres communes avaient en 1999 plus de 1 000 habitants.

D'une superficie de 1 497 km², elle est entourée des zones d'emploi de Toulon, Brignoles, Manosque, Digne, Cannes-Antibes et Fréjus-Saint-Raphaël.

Trois communes ont plus de 1 000 emplois, elles regroupent 65 % des 27 000 emplois et 44 % des 24 000 salariés résidents de la zone. Seule Draguignan a plus d'emplois que de salariés résidents.

Les 34 autres communes représentent 35 % des emplois et 56 % des salariés résidents de la zone.

Tableau 76 : Salariés résidents et emplois des communes de la zone d'emploi de Draguignan

Commune	Salariés résidents	Sorties	Entrées	Emplois	Entrées/emplois	Sorties/résidents	Emplois/résidents
Draguignan	8 769	3 811	7 742	12 700	61 %	43 %	1,4
Luc (Le)	1 706	1 061	1 026	1 671	61 %	62 %	1,0
Trans-en-Provence	1 321	1 050	991	1 262	79 %	79 %	1,0
Arcs (Les)	1 433	1 091	573	915	63 %	76 %	0,6
Cannet-des-Maures (Le)	787	570	675	892	76 %	72 %	1,1
Lorgues	1 511	965	304	850	36 %	64 %	0,6
Vidauban	2 032	1 547	346	831	42 %	76 %	0,4
Fayence	1 149	840	449	758	59 %	73 %	0,7
Montauroux	1 206	930	472	748	63 %	77 %	0,6
Tourrettes	527	403	394	518	76 %	76 %	1,0
Flayosc	1 082	863	202	421	48 %	80 %	0,4
Callian	597	507	289	379	76 %	85 %	0,6
Motte (La)	687	564	247	370	67 %	82 %	0,5
Seillans	459	318	212	353	60 %	69 %	0,8
Figanières	519	414	169	274	62 %	80 %	0,5
Callas	364	274	133	223	60 %	75 %	0,6

Source : Insee, DADS 2004

Flux entre zones d'emploi

65 % des salariés résident dans la zone d'emploi de Draguignan travaillent dans une autre commune que celle où ils résident (Tableau 77 et 78). Ce taux est très supérieur à la moyenne régionale.

27 % quittent leur commune de résidence mais restent dans la zone d'emploi, 35 % quittent cette dernière pour aller travailler principalement dans les zones d'emploi de Fréjus-Saint-Raphaël, Cannes-Antibes et Toulon.

Le solde entre entrants et sortants est positif vis à vis de la zone d'emploi de Toulon et négatif vis-à-vis des deux autres.

Tableau 77a : Lieu de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Draguignan

Le lieu de travail se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	9 458	35,0 %
Dans la zone d'emploi	7 171	26,5 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	9 400	34,7 %
Dans une zone d'emploi périphérique	42	0,2 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	85	0,3 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	897	3,3 %
Total des résidants	27 053	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 77b : Lieu de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Draguignan

Le lieu de résidence se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	9 458	39,2 %
Dans la zone d'emploi	7 171	29,7 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	6 969	28,9 %
Dans une zone d'emploi périphérique	26	0,1 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	333	1,4 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	189	0,8 %
Total des emplois	24 146	100 %

Tableau 78a : Zone d'emploi de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Draguignan

Zone d'emploi de travail	Effectif	%
Manosque	17	
Digne	181	1 %
Briançon	19	
Gap	54	
Cannes-Antibes	2 121	8 %
Menton	12	
Nice	647	2 %
Arles	s	
Aix-en-Provence	127	
Étang-de-Berre	72	
Châteaurenard	8	
Fos-sur-Mer	11	
Salon-de-Provence	9	
Marseille-Aubagne	258	1 %
Toulon	1 605	6 %
Fréjus-Saint-Raphaël	3 347	12 %
Draguignan	16 629	61 %
Brignoles	842	3 %
Orange	s	
Carpentras	7	
Apt	s	
Avignon	52	
La Maurienne	8	
Grenoble	16	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	6	
Bagnols-sur-Cèze	5	
Nîmes	7	
Autres zones d'emploi	982	4 %
Total	27 053	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 78b : Zone d'emploi de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Draguignan

Zone d'emploi de résidence	Effectif	%
Manosque	236	1 %
Digne	186	1 %
Briançon	s	
Gap	26	
Cannes-Antibes	656	3 %
Menton	50	
Nice	971	4 %
Arles	s	
Aix-en-Provence	148	1 %
Étang-de-Berre	7	
Châteaurenard	15	
Fos-sur-Mer	8	
Salon-de-Provence	s	
Marseille-Aubagne	70	
Toulon	1 802	7 %
Fréjus-Saint-Raphaël	1 511	6 %
Draguignan	16 629	69 %
Brignoles	1 055	4 %
Orange	s	
Carpentras	15	
Apt	133	1 %
Avignon	74	
La Maurienne	s	
Grenoble	s	
Crest-Die	11	
La Drôme-Ardèche-Sud	s	
Bagnols-sur-Cèze	s	
Nîmes	9	
Autres zones d'emploi	522	2 %
Total	24 146	100 %

Les principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail

Parmi les 30 liaisons concernant la zone d'emploi de Draguignan et comptant au moins 100 navettes, 13 sont internes à la zone et 17 ont un point de départ ou d'arrivée dans une autre zone d'emploi.

La liaison la plus fréquente Draguignan vers Toulon concerne plus de 500 navetteurs.

Les 10 liaisons les plus fréquentées sont utilisées par 16 % des navetteurs. Quatre sont circonscrites à la zone d'emploi.

Les liaisons qui comptent plus de 200 navettes quotidiennes sont au nombre de treize (Tableau 79), elles représentent 20 % des navettes sortantes et 24 % des navettes entrantes.

Tableau 79 : Principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail concernant la zone d'emploi de Draguignan

Lieu de résidence		Lieu de travail		Effectif
Zone d'emploi	Commune	Commune	Zone d'emploi	
Draguignan	Draguignan	Toulon	Toulon	511
Draguignan	Trans-en-Provence	Draguignan	Draguignan	498
Draguignan	Draguignan	Trans-en-Provence	Draguignan	497
Nice	Nice	Draguignan	Draguignan	452
Draguignan	Flayosc	Draguignan	Draguignan	425
Draguignan	Draguignan	Fréjus	Fréjus-Saint-Raphaël	350
Draguignan	Lorgues	Draguignan	Draguignan	308
Toulon	Toulon	Draguignan	Draguignan	292
Draguignan	Arcs (Les)	Draguignan	Draguignan	288
Draguignan	Vidauban	Draguignan	Draguignan	267
Draguignan	Draguignan	Muy (Le)	Fréjus-Saint-Raphaël	243
Fréjus-Saint-Raphaël	Fréjus	Draguignan	Draguignan	224
Fréjus-Saint-Raphaël	Muy (Le)	Draguignan	Draguignan	204

Source : Insee, DADS 2004

Zone d'emploi de Brignoles

La zone d'emploi de Brignoles est composée de 55 communes pour une population de 91 000 habitants.

D'une superficie de 2 127 km² elle est entourée par les zones d'emploi de Marseille-Aubagne, Aix-en-Provence, Apt, Manosque, Draguignan et Toulon.

Les communes les plus peuplées sont Brignoles et Saint-Maximin-la-Sainte-Baume ; 23 autres communes avaient en 1999 plus de 1 000 habitants.

Ces deux villes regroupent 49 % des emplois pour 49 % des salariés résidents de la zone. Brignoles compte 60 % d'emplois de plus que de résidents ; par contre Saint-Maximin-la-Sainte-Baume a 64 % de salariés résidents de plus que d'emplois.

Les 53 autres communes comptent 71 % des résidents et 51 % des emplois. Seules quatre d'entre elles ont davantage d'emplois que de résidents.

Tableau 80 : Salariés résidents et emplois des communes de la zone d'emploi de Brignoles ayant au moins 200 emplois

Commune	Salariés résidents	Sorties	Entrées	Emplois	Entrées/emplois	Sorties/résidents	Emplois/résidents
Brignoles	3 733	1 411	3 697	6 019	61 %	38 %	1,6
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	3 674	2 542	1 115	2 247	50 %	69 %	0,6
Salernes	927	381	438	984	45 %	41 %	1,1
Nans-les-Pins	1 063	846	382	599	64 %	80 %	0,6
Flassans-sur-Issole	599	461	400	538	74 %	77 %	0,9
Vinon-sur-Verdon	1 029	760	234	503	47 %	74 %	0,5
Barjols	622	399	265	488	54 %	64 %	0,8
Saint-Zacharie	1 384	1 167	215	432	50 %	84 %	0,3
Tourves	1 043	886	232	389	60 %	85 %	0,4
Carcès	576	356	163	383	43 %	62 %	0,7
Val (Le)	934	794	241	381	63 %	85 %	0,4
Aups	365	174	155	346	45 %	48 %	0,9
Pourrières	1 272	1 103	139	308	45 %	87 %	0,2
Rians	914	773	114	255	45 %	85 %	0,3
Saint-Julien	360	260	153	253	60 %	72 %	0,7
Cotignac	355	202	94	247	38 %	57 %	0,7
Roquebrussanne (La)	535	456	138	217	64 %	85 %	0,4

Source : Insee, DADS 2004

Flux entre zones d'emploi

71 % des salariés résident dans la zone d'emploi de Brignoles travaillent dans une autre commune que celle où ils résident (Tableaux 81 et 82). Ce taux est très supérieur à la moyenne régionale, et situe la zone parmi les quatre zones qui ont relativement le plus de navettes.

21 % quittent leur commune de résidence mais restent dans la zone d'emploi, 45 % quittent cette dernière pour aller travailler dans une autre zone d'emploi de la région, notamment dans les zones d'emploi d'Aix-en-Provence, Marseille-Aubagne, Toulon et Draguignan.

50 % des résidents travaillent dans une autre zone, par contre moins d'un quart des emplois sont occupés par des salariés domiciliés dans une autre zone.

Les soldes (entrants moins sortants) sont négatifs avec les six zones d'emploi pour lesquelles les flux sont significatifs.

Tableau 81a : Lieu de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Brignoles

Le lieu de travail se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	7 523	29,2 %
Dans la zone d'emploi	5 441	21,1 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	11 665	45,2 %
Dans une zone d'emploi périphérique	71	0,3 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	104	0,4 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	994	3,9 %
Total des résidants	25 798	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 81b : Lieu de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Brignoles

Le lieu de résidence se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	7 523	44,6 %
Dans la zone d'emploi	5 441	32,2 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	3 662	21,7 %
Dans une zone d'emploi périphérique	37	0,2 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	43	0,3 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	180	1,1 %
Total des emplois	16 886	100 %

Tableau 82a : Zone d'emploi de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Brignoles

Zone d'emploi de travail	Effectif	%
Manosque	476	2 %
Digne	58	
Briançon	14	
Gap	53	
Cannes-Antibes	146	1 %
Menton	s	
Nice	181	1 %
Arles	13	
Aix-en-Provence	2 834	11 %
Étang-de-Berre	324	1 %
Châteaurenard	7	
Fos-sur-Mer	73	
Salon-de-Provence	20	
Marseille-Aubagne	3 988	15 %
Toulon	1 963	8 %
Fréjus-Saint-Raphaël	330	1 %
Draguignan	1 055	4 %
Brignoles	12 964	50 %
Orange	6	
Carpentras	10	
Apt	41	
Avignon	69	
La Maurienne	s	
Grenoble	22	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	15	
Bagnols-sur-Cèze	16	
Nîmes	13	
Autres zones d'emploi	1 098	4 %
Total	25 798	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 82b : Zone d'emploi de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Brignoles

Zone d'emploi de résidence	Effectif	%
Manosque	186	1 %
Digne	14	
Briançon	s	
Gap	s	
Cannes-Antibes	24	
Menton	s	
Nice	37	
Arles	s	
Aix-en-Provence	452	2 %
Étang-de-Berre	36	
Châteaurenard	14	
Fos-sur-Mer	12	
Salon-de-Provence	8	
Marseille-Aubagne	496	2 %
Toulon	1 317	5 %
Fréjus-Saint-Raphaël	113	
Draguignan	842	3 %
Brignoles	12 964	54 %
Orange	7	
Carpentras	5	
Apt	73	
Avignon	15	
La Maurienne	s	
Grenoble	5	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	8	
Bagnols-sur-Cèze	5	
Nîmes	17	
Autres zones d'emploi	522	2 %
Total	24 146	100 %

Les principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail

Parmi les 28 liaisons concernant la zone d'emploi de Brignoles et comptant au moins 100 navettes, 8 sont internes à la zone et 20 ont un point d'arrivée ou de départ dans une autre zone d'emploi (15 concernent des navettes sortantes vers les zones d'emploi d'Aix-en-Provence et Marseille).

La liaison la plus fréquente Saint-Maximin-la-Sainte-Baume vers Marseille concerne près de 500 navetteurs.

Les liaisons qui comptent plus de 150 navettes quotidiennes sont au nombre de dix-huit (Tableau 83), elles représentent 24 % des navettes sortantes et 13 % des navettes entrantes.

Tableau 83 : Principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail concernant la zone d'emploi de Brignoles

Lieu de résidence		Lieu de travail		Effectif
Zone d'emploi	Commune	Commune	Zone d'emploi	
Brignoles	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	Marseille	Marseille-Aubagne	485
Brignoles	Saint-Zacharie	Marseille	Marseille-Aubagne	424
Brignoles	Val (Le)	Brignoles	Brignoles	383
Brignoles	Nans-les-Pins	Marseille	Marseille-Aubagne	320
Brignoles	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	Brignoles	Brignoles	262
Brignoles	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	223
Brignoles	Pourrières	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	212
Brignoles	Saint-Zacharie	Aubagne	Marseille-Aubagne	208
Brignoles	Tourves	Brignoles	Brignoles	199
Brignoles	Vinon-sur-Verdon	Saint-Paul-lès-Durance	Aix-en-Provence	197
Brignoles	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	Rousset	Aix-en-Provence	185
Brignoles	Pourrières	Rousset	Aix-en-Provence	172
Brignoles	Pourrières	Marseille	Marseille-Aubagne	170
Brignoles	Rians	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	164
Brignoles	Vinon-sur-Verdon	Manosque	Manosque	160
Brignoles	Celle (La)	Brignoles	Brignoles	159
Brignoles	Camps-la-Source	Brignoles	Brignoles	157
Brignoles	Tourves	Marseille	Marseille-Aubagne	152

Source : Insee, DADS 2004

Zone d'emploi d'Orange

La zone d'emploi d'Orange est composée de 40 communes pour une population de 109 000 habitants.

Les communes les plus peuplées sont Orange et Bollène ; 17 autres communes avaient en 1999 plus de 1 000 habitants.

D'une superficie de 903 km², elle est limitrophe avec les zones d'emploi d'Avignon et de Carpentras et avec les départements de l'Ardèche et de la Drôme dans lequel est enclavée une partie de son territoire.

Les quatre communes ayant plus de 2 000 emplois regroupent 68 % des emplois de la zone et 51 % des salariés résidents. Ces quatre communes ont davantage d'emplois que de salariés résidents.

Les 36 autres communes regroupent 49 % des résidents pour 32 % des emplois, une seule commune a davantage d'emplois que de salariés résidents.

Tableau 84 : Salariés résidents et emplois des communes de la zone d'emploi d'Orange ayant au moins 500 emplois salariés

Commune	Salariés résidents	Sorties	Entrées	Emplois	Entrées/emplois	Sorties/résidents	Emplois/résidents
Orange	7 176	3 627	4 549	8 098	56 %	51 %	1,1
Bollène	3 728	2 164	2 303	3 867	60 %	58 %	1,0
Valréas	2 394	939	1 482	2 937	50 %	39 %	1,2
Vaison-la-Romaine	1 526	662	1 202	2 066	58 %	43 %	1,4
Camaret-sur-Aigues	1 136	846	635	925	69 %	74 %	0,8
Courthézon	1 558	1 212	503	849	59 %	78 %	0,5
Malaucène	631	331	348	648	54 %	52 %	1,0
Piolenc	1 269	1 017	387	639	61 %	80 %	0,5
Mondragon	998	812	383	569	67 %	81 %	0,6
Jonquières	1 228	995	334	567	59 %	81 %	0,5
Lapalud	957	767	359	549	65 %	80 %	0,6

Source : Insee, DADS 2004

Flux entre zones d'emploi

Les deux tiers des salariés résident dans la zone d'emploi d'Orange travaillent dans une autre commune que celle où ils résident (Tableaux 85 et 86). Ce taux est très supérieur à la moyenne régionale.

Un quart quittent leur commune de résidence mais restent dans la zone d'emploi, 35 % quittent cette dernière pour aller travailler dans une autre zone d'emploi de la région ou limitrophe, notamment celles d'Avignon, La Drôme-Ardèche-Sud, Bagnols-sur-Cèze et Carpentras.

Le solde des flux est négatif vis-à-vis des zones d'emploi d'Avignon et La Drôme-Ardèche-Sud.

Tableau 85a : Lieu de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi d'Orange

Le lieu de travail se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	10 344	35,6 %
Dans la zone d'emploi	7 226	24,8 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	5 755	19,8 %
Dans une zone d'emploi périphérique	4 473	15,4 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	393	1,4 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	902	3,1 %
Total des résidants	29 093	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 85b : Lieu de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi d'Orange

Le lieu de résidence se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	10 344	41,2 %
Dans la zone d'emploi	7 226	28,7 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	2 545	10,1 %
Dans une zone d'emploi périphérique	4 134	16,4 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	311	1,2 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	575	2,3 %
Total des emplois	25 135	100 %

Tableau 86a : Zone d'emploi de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi d'Orange

Zone d'emploi de travail	Effectif	%
Manosque	50	
Digne	173	1 %
Briançon	s	
Gap	16	
Cannes-Antibes	45	
Menton	s	
Nice	125	
Arles	22	
Aix-en-Provence	176	1 %
Étang-de-Berre	96	
Châteaurenard	81	
Fos-sur-Mer	44	
Salon-de-Provence	26	
Marseille-Aubagne	200	1 %
Toulon	26	
Fréjus-Saint-Raphaël	5	
Draguignan	s	
Brignoles	7	
Orange	17 570	60 %
Carpentras	1 039	4 %
Apt	86	
Avignon	3 532	12 %
La Maurienne	s	
Grenoble	35	
Crest-Die	14	
La Drôme-Ardèche-Sud	3 066	11 %
Bagnols-sur-Cèze	1 191	4 %
Nîmes	164	1 %
Autres zones d'emploi	1 295	4 %
Total	29 093	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 86b : Zone d'emploi de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi d'Orange

Zone d'emploi de résidence	Effectif	%
Manosque	9	
Digne	s	
Briançon	s	
Gap	s	
Cannes-Antibes	8	
Menton	s	
Nice	9	
Arles	29	
Aix-en-Provence	31	
Étang-de-Berre	9	
Châteaurenard	93	
Fos-sur-Mer	41	
Salon-de-Provence	21	
Marseille-Aubagne	52	
Toulon	17	
Fréjus-Saint-Raphaël	5	
Draguignan	s	
Brignoles	6	
Orange	17 570	70 %
Carpentras	1 170	5 %
Apt	35	
Avignon	998	4 %
La Maurienne	s	
Grenoble	s	
Crest-Die	21	
La Drôme-Ardèche-Sud	2 751	11 %
Bagnols-sur-Cèze	1 179	5 %
Nîmes	179	1 %
Autres zones d'emploi	886	4 %
Total	25 135	100 %

Les principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail

Parmi les 36 liaisons concernant la zone d'emploi d'Orange et comptant au moins 100 navettes, 16 sont internes à la zone et 20 ont un point d'arrivée ou de départ dans une autre zone d'emploi.

La liaison la plus fréquente Orange vers Avignon concerne 600 navetteurs.

Les liaisons qui comptent plus de 200 navettes quotidiennes sont au nombre de onze (Tableau 87), elles représentent 20 % des navettes sortantes et 24 % des navettes entrantes.

Tableau 87 : Principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail concernant la zone d'emploi d'Orange

Lieu de résidence		Lieu de travail		Effectif
Zone d'emploi	Commune	Commune	Zone d'emploi	
Orange	Orange	Avignon	Avignon	609
Orange	Bollène	Pierrelatte	La Drôme-Ardèche-Sud	486
Orange	Piolenç	Orange	Orange	388
Orange	Jonquières	Orange	Orange	302
Orange	Camaret-sur-Aigues	Orange	Orange	297
Orange	Bollène	Saint-Paul-Trois-Châteaux	La Drôme-Ardèche-Sud	271
Orange	Caderousse	Orange	Orange	257
Orange	Courthézon	Avignon	Avignon	223
Orange	Sérignan-du-Comtat	Orange	Orange	212
Orange	Grillon	Valréas	Orange	210
Orange	Courthézon	Orange	Orange	206

Source : Insee, DADS 2004

Zone d'emploi de Carpentras

La zone d'emploi de Carpentras est composée de 34 communes pour une population de 94 700 habitants.

La commune la plus peuplée est Carpentras ; 18 autres communes avaient en 1999 plus de 1 000 habitants.

D'une superficie de 700 km², elle est entourée par les zones d'emploi d'Avignon, Orange et Apt.

Les quatre villes ayant plus de 1 000 emplois regroupent 71 % des 18 300 emplois et 57% des 26 000 salariés résidents de la zone. Seule la ville de Carpentras a plus d'emplois que de résidents. Globalement ces quatre villes ont 2 000 emplois de moins que de salariés résidents.

Les 30 autres communes comptent 43 % de résidents et 29 % des emplois de la zone. Globalement elles ont deux fois moins d'emplois que de résidents, seule la commune de Gigondas a plus d'emplois que de résidents.

Tableau 88 : Salariés résidents et emplois des communes de la zone d'emploi de Carpentras ayant au moins 200 emplois

Commune	Salariés résidents	Sorties	Entrées	Emplois	Entrées/emplois	Sorties/résidents	Emplois/résidents
Carpentras	6 512	3 616	4 745	7 641	62 %	56 %	1,2
Monteux	3 221	2 358	1 857	2 720	68 %	73 %	0,8
Pernes-les-Fontaines	2 855	2 297	772	1 330	58 %	80 %	0,5
Entraigues-sur-la-Sorgue	2 346	2 017	920	1 249	74 %	86 %	0,5
Sarrians	1 505	1 156	560	909	62 %	77 %	0,6
Mazan	1 219	1 008	367	578	63 %	83 %	0,5
Aubignan	1 141	944	265	462	57 %	83 %	0,4
Caromb	840	663	224	401	56 %	79 %	0,5
Bédoin	617	402	134	349	38 %	65 %	0,6
Beaumes-de-Venise	492	378	222	336	66 %	77 %	0,7
Saint-Didier	536	473	253	316	80 %	88 %	0,6
Gigondas	119	77	232	274	85 %	65 %	2,3
Loriol-du-Comtat	593	533	212	272	78 %	90 %	0,5
Velleron	878	788	157	247	64 %	90 %	0,3

Source : Insee, DADS 2004

Flux entre zones d'emploi

Trois quarts des salariés résident dans la zone d'emploi de Carpentras travaillent dans une autre commune que celle où ils résident (Tableaux 89 et 90). Ce taux est le plus élevé de toutes les zones d'emploi.

30 % quittent leur commune de résidence mais restent dans la zone d'emploi, 38 % quittent cette dernière pour aller travailler dans une autre zone d'emploi de la région, notamment dans les zones d'emploi d'Avignon et d'Orange.

Le flux entre les zones d'emploi de Carpentras et d'Avignon est le plus élevé (ramené au nombre de salariés de la zone d'emploi de résidence) de tous les flux entre les zones d'emploi de la région.

La zone de Carpentras ayant beaucoup moins d'emplois que de salariés résidents, alors qu'à peine plus de la moitié de ses résidents y travaillent, ce sont les trois quarts de ses emplois qui sont occupés par des salariés qui y résident.

Le solde des flux avec la zone d'Avignon est négatif de près de 5 700.

Tableau 89a : Lieu de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Carpentras

Le lieu de travail se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	6 590	25,4 %
Dans la zone d'emploi	7 910	30,4 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	9 817	37,8 %
Dans une zone d'emploi périphérique	507	2,0 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	178	0,7 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	986	3,8 %
Total des résidants	25 988	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 89b : Lieu de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Carpentras

Le lieu de résidence se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	6 590	36,1 %
Dans la zone d'emploi	6 954	38,0 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	3 864	21,1 %
Dans une zone d'emploi périphérique	432	2,4 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	187	1,0 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	251	1,4 %
Total des emplois	18 278	100 %

Tableau 90a : Zone d'emploi de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi de Carpentras

Zone d'emploi de travail	Effectif	%
Manosque	157	1 %
Digne	15	
Briançon	s	
Gap	26	
Cannes-Antibes	214	1 %
Menton	s	
Nice	146	1 %
Arles	40	
Aix-en-Provence	245	1 %
Étang-de-Berre	74	
Châteaurenard	237	1 %
Fos-sur-Mer	59	
Salon-de-Provence	40	
Marseille-Aubagne	223	1 %
Toulon	41	
Fréjus-Saint-Raphaël	6	
Draguignan	15	
Brignoles	5	
Orange	1 170	5 %
Carpentras	13 544	52 %
Apt	146	1 %
Avignon	7 910	30 %
La Maurienne	s	
Grenoble	19	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	144	1 %
Bagnols-sur-Cèze	196	1 %
Nîmes	142	1 %
Autres zones d'emploi	1 164	4 %
Total	25 988	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 90b : Zone d'emploi de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi de Carpentras

Zone d'emploi de résidence	Effectif	%
Manosque	13	
Digne	s	
Briançon	s	
Gap	6	
Cannes-Antibes	13	
Menton	s	
Nice	10	
Arles	30	
Aix-en-Provence	38	
Étang-de-Berre	11	
Châteaurenard	173	1 %
Fos-sur-Mer	22	
Salon-de-Provence	27	
Marseille-Aubagne	78	
Toulon	20	
Fréjus-Saint-Raphaël	13	
Draguignan	7	
Brignoles	10	
Orange	1 039	6 %
Carpentras	13 544	74 %
Apt	75	
Avignon	2 274	12 %
La Maurienne	s	
Grenoble	8	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	113	1 %
Bagnols-sur-Cèze	235	1 %
Nîmes	71	
Autres zones d'emploi	438	2 %
Total	18 278	100 %

Les principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail

Parmi les 36 liaisons concernant la zone d'emploi de Carpentras et comptant au moins 100 navettes, 12 sont internes à la zone et 24 ont un point d'arrivée ou de départ dans une autre zone d'emploi (dont 19 liaisons de la zone de Carpentras vers celle d'Avignon).

La liaison la plus fréquente Carpentras vers Avignon concerne plus de 700 navetteurs.

Les liaisons qui comptent plus de 250 navettes quotidiennes sont au nombre de quatorze (Tableau 91), elles représentent 28 % des navettes sortantes et 20 % des navettes entrantes.

Tableau 91 : Principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail concernant la zone d'emploi de Carpentras

Lieu de résidence		Lieu de travail		Effectif
Zone d'emploi	Commune	Commune	Zone d'emploi	
Carpentras	Carpentras	Avignon	Avignon	720
Carpentras	Entraigues-sur-la-Sorgue	Avignon	Avignon	579
Carpentras	Monteux	Carpentras	Carpentras	507
Carpentras	Monteux	Avignon	Avignon	498
Carpentras	Pernes-les-Fontaines	Carpentras	Carpentras	458
Carpentras	Pernes-les-Fontaines	Avignon	Avignon	433
Carpentras	Entraigues-sur-la-Sorgue	Pontet	Avignon	323
Carpentras	Carpentras	Monteux	Carpentras	320
Carpentras	Mazan	Carpentras	Carpentras	318
Carpentras	Aubignan	Carpentras	Carpentras	293
Carpentras	Entraigues-sur-la-Sorgue	Sorgues	Avignon	239
Avignon	Avignon	Carpentras	Carpentras	220
Carpentras	Carpentras	Pontet	Avignon	219
Carpentras	Caromb	Carpentras	Carpentras	214

Zone d'emploi d'Apt

La zone d'emploi d'Apt est composée de 48 communes pour une population de 71 600 habitants. Les communes les plus peuplées sont Pertuis et Apt ; 14 autres communes avaient en 1999 plus de 1 000 habitants.

D'une superficie de 1 312 km², elle est limitrophe avec les zones d'emploi de Châteaurenard, Avignon, Carpentras, Manosque, Brignoles, Aix-en-Provence et avec le département de la Drôme.

Les deux principales villes regroupent 66 % des 13 300 emplois et 44 % des 18 800 salariés résidents de la zone.

Apt a davantage d'emplois que de résidents ce qui n'est pas le cas de Pertuis qui est pourtant la ville la plus importante du territoire.

Les 46 autres communes disposent de 34 % des emplois pour 56 % des salariés résidents, les emplois représentent moins de la moitié des salariés résidents. Toutes ces communes ont moins d'emplois que de résidents.

Tableau 92 : Salariés résidents et emplois des communes de la zone d'emploi d'Apt ayant plus de 100 emplois

Commune	Salariés résidents	Sorties	Entrées	Emplois	Entrées/emplois	Sorties/résidents	Emplois/résidents
Apt	2 951	885	2 502	4 568	55 %	30 %	1,5
Pertuis	5 369	3 345	2 226	4 250	52 %	62 %	0,8
Cadenet	1 078	835	286	529	54 %	77 %	0,5
Tour-d'Aigues (La)	1 016	822	324	518	63 %	81 %	0,5
Lauris	785	606	240	419	57 %	77 %	0,5
Gargas	821	713	261	369	71 %	87 %	0,4
Saint-Saturnin-lès-Apt	516	432	123	207	59 %	84 %	0,4
Lourmarin	210	143	137	204	67 %	68 %	1,0
Sault	240	110	69	199	35 %	46 %	0,8
Cucuron	411	322	97	186	52 %	78 %	0,5
Roussillon	266	189	102	179	57 %	71 %	0,7
Bonnieux	300	226	84	158	53 %	75 %	0,5
Saignon	224	199	123	148	83 %	89 %	0,7
Villelaure	854	784	70	140	50 %	92 %	0,2
Bastide-des-Jourdans (La)	230	189	83	124	67 %	82 %	0,5
Puyvert	117	102	89	104	86 %	87 %	0,9

Source : Insee, DADS 2004

Flux entre zones d'emploi

69 % des salariés résidant dans la zone d'emploi d'Apt travaillent dans une autre commune que celle où ils résident (Tableaux 93 et 94). Ce taux est très supérieur à la moyenne régionale.

Un quart quittent leur commune de résidence mais restent dans la zone d'emploi, 39 % quittent cette dernière pour aller travailler dans une autre zone d'emploi de la région, notamment dans celles d'Aix-en-Provence (19%), Avignon et Marseille-Aubagne.

Les soldes (entrants moins sortants) des flux avec ces trois zones sont négatifs.

Tableau 93a : Lieu de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi d'Apt

Le lieu de travail se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	5 891	31,5 %
Dans la zone d'emploi	4 523	24,2 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	7 378	39,4 %
Dans une zone d'emploi périphérique	115	0,6 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	79	0,4 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	739	3,9 %
Total des résidants	18 725	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 93b : Lieu de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi d'Apt

Le lieu de résidence se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	5 891	44,1 %
Dans la zone d'emploi	4 523	33,9 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	2 612	19,6 %
Dans une zone d'emploi périphérique	86	0,6 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	32	0,2 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	205	1,5 %
Total des emplois	13 349	100 %

Tableau 94a : Zone d'emploi de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi d'Apt

Zone d'emploi de travail	Effectif	%
Manosque	275	1 %
Digne	51	
Briançon	5	
Gap	7	
Cannes-Antibes	218	1 %
Menton	s	
Nice	63	
Arles	8	
Aix-en-Provence	3 587	19 %
Étang-de-Berre	291	2 %
Châteaurenard	76	
Fos-sur-Mer	74	
Salon-de-Provence	101	1 %
Marseille-Aubagne	944	5 %
Toulon	63	
Fréjus-Saint-Raphaël	67	
Draguignan	133	1 %
Brignoles	73	
Orange	35	
Carpentras	75	
Apt	10 414	56 %
Avignon	1 231	7 %
La Maurienne	s	
Grenoble	16	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	40	
Bagnols-sur-Cèze	34	
Nîmes	24	
Autres zones d'emploi	818	4 %
Total	18 725	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 94b : Zone d'emploi de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi d'Apt

Zone d'emploi de résidence	Effectif	%
Manosque	252	2 %
Digne	13	
Briançon	s	
Gap	11	
Cannes-Antibes	10	
Menton	s	
Nice	9	
Arles	s	
Aix-en-Provence	677	5 %
Étang-de-Berre	57	
Châteaurenard	178	1 %
Fos-sur-Mer	13	
Salon-de-Provence	39	
Marseille-Aubagne	174	1 %
Toulon	16	
Fréjus-Saint-Raphaël	s	
Draguignan	s	
Brignoles	41	
Orange	86	1 %
Carpentras	146	1 %
Apt	10 414	78 %
Avignon	876	7 %
La Maurienne	s	
Grenoble	s	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	18	
Bagnols-sur-Cèze	32	
Nîmes	33	
Autres zones d'emploi	237	2 %
Total	13 349	100 %

Les principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail

Parmi les 19 liaisons concernant la zone d'emploi d'Apt et comptant au moins 100 navettes, 9 sont internes à la zone et 10 ont un point d'arrivée ou de départ dans une autre zone d'emploi.

La liaison la plus fréquente Pertuis vers Aix-en-Provence concerne plus de 1 000 navetteurs.

Les liaisons qui comptent plus de 150 navettes quotidiennes sont au nombre de dix (Tableau 95), elles représentent 25 % des navettes sortantes et 18 % des navettes entrantes.

Tableau 95 : Principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail concernant la zone d'emploi d'Apt

Lieu de résidence		Lieu de travail		Effectif
Zone d'emploi	Commune	Commune	Zone d'emploi	
Apt	Pertuis	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	1 011
Apt	Gargas	Apt	Apt	451
Apt	Pertuis	Saint-Paul-lès-Durance	Aix-en-Provence	377
Apt	Pertuis	Marseille	Marseille-Aubagne	276
Apt	Saint-Saturnin-lès-Apt	Apt	Apt	244
Apt	Tour-d'Aigues (La)	Pertuis	Apt	214
Apt	Villelaure	Pertuis	Apt	203
Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	Pertuis	Apt	164
Apt	Cadenet	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	155
Apt	Villelaure	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	152

Source : Insee, DADS 2004

Zone d'emploi d'Avignon

La zone d'emploi d'Avignon est composée de 29 communes pour une population de 224 500 habitants.

Les communes les plus peuplées sont Avignon et Cavaillon ; 22 autres communes avaient en 1999 plus de 1 000 habitants.

D'une superficie de 656 km², elle est limitrophe avec les zones d'emploi de Châteaurenard, Orange, Carpentras, Apt, Aix-en-Provence et avec le département du Gard.

Quatre communes ont plus de 6 000 emplois, elles regroupent 82 % des 86 000 emplois et 63% des 68 000 salariés résidents de la zone.

Elles ont toutes plus d'emplois que de salariés résidents ; Avignon présentant un solde de 20 000.

Les 25 autres communes disposent de 18 % des emplois pour 37 % de salariés résidents. Seules trois communes ont davantage d'emplois que de salariés y résidant.

Tableau 96 : Salariés résidents et emplois des communes de la zone d'emploi d'Avignon ayant au moins 500 emplois

Commune	Salariés résidents	Sorties	Entrées	Emplois	Entrées/emplois	Sorties/résidents	Emplois/résidents
Avignon	25 076	9 094	29 511	45 493	65 %	36 %	1,8
Cavaillon	7 339	3 378	6 195	10 156	61 %	46 %	1,4
Pontet (Le)	4 988	3 635	7 270	8 623	84 %	73 %	1,7
Sorgues	5 214	3 615	4 598	6 197	74 %	69 %	1,2
Isle-sur-la-Sorgue (L')	4 973	2 936	2 256	4 293	53 %	59 %	0,9
Vedène	3 200	2 647	1 816	2 369	77 %	83 %	0,7
Thor (Le)	2 294	1 852	863	1 305	66 %	81 %	0,6
Morières-lès-Avignon	2 470	2 132	916	1 254	73 %	86 %	0,5
Châteauneuf-du-Pape	578	372	586	792	74 %	64 %	1,4
Bédarrides	1 624	1 287	443	780	57 %	79 %	0,5
Châteauneuf-de-Gadagne	962	841	628	749	84 %	87 %	0,8
Robion	1 103	923	369	549	67 %	84 %	0,5
Gordes	515	388	396	523	76 %	75 %	1,0

Source : Insee, DADS 2004

Flux entre zones d'emploi

59 % des salariés résidant dans la zone d'emploi d'Avignon travaillent dans une autre commune que celle où ils résident (Tableaux 97 et 98). Ce taux est supérieur à la moyenne régionale.

36 % quittent leur commune de résidence mais restent dans la zone d'emploi, 15 % quittent cette dernière pour aller travailler dans une autre zone d'emploi de la région, notamment dans celles de Châteaurenard et Carpentras.

Les soldes (entrants moins sortants) des flux vis-à-vis de ces deux zones sont largement positifs.

Tableau 97a : Lieu de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi d'Avignon

Le lieu de travail se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	28 249	41,4 %
Dans la zone d'emploi	24 245	35,6 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	10 248	15,0 %
Dans une zone d'emploi périphérique	2 585	3,8 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	417	0,6 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	2 418	3,5 %
Total des résidants	68 162	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 97b : Lieu de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi d'Avignon

Le lieu de résidence se situe :	Effectif	%
Dans la même commune	28 249	32,8 %
Dans la zone d'emploi	24 245	28,1 %
Dans une autre zone d'emploi de la région PACA	21 233	24,6 %
Dans une zone d'emploi périphérique	9 252	10,7 %
Dans une autre zone d'emploi d'un département périphérique	1 033	1,2 %
Hors de la Région ou d'un département périphérique	2 176	2,5 %
Total des emplois	86 188	100 %

Tableau 98a : Zone d'emploi de travail des salariés résidant dans la zone d'emploi d'Avignon

Zone d'emploi de travail	Effectif	%
Manosque	96	
Digne	12	
Briançon	13	
Gap	91	
Cannes-Antibes	314	
Menton	s	
Nice	74	
Arles	254	
Aix-en-Provence	844	1 %
Étang-de-Berre	290	
Châteaurenard	2 491	4 %
Fos-sur-Mer	249	
Salon-de-Provence	323	
Marseille-Aubagne	856	1 %
Toulon	92	
Fréjus-Saint-Raphaël	11	
Draguignan	74	
Brignoles	15	
Orange	998	1 %
Carpentras	2 274	3 %
Apt	876	1 %
Avignon	52 494	77 %
La Maurienne	7	
Grenoble	55	
Crest-Die	s	
La Drôme-Ardèche-Sud	467	1 %
Bagnols-sur-Cèze	1 477	2 %
Nîmes	576	1 %
Autres zones d'emploi	2 835	4 %
Total	68 162	100 %

Source : Insee, DADS 2004

Tableau 98b : Zone d'emploi de résidence des salariés travaillant dans la zone d'emploi d'Avignon

Zone d'emploi de résidence	Effectif	%
Manosque	74	
Digne	16	
Briançon	6	
Gap	30	
Cannes-Antibes	63	
Menton	s	
Nice	52	
Arles	683	1 %
Aix-en-Provence	411	
Étang-de-Berre	115	
Châteaurenard	5 560	6 %
Fos-sur-Mer	291	
Salon-de-Provence	451	1 %
Marseille-Aubagne	495	1 %
Toulon	161	
Fréjus-Saint-Raphaël	28	
Draguignan	52	
Brignoles	69	
Orange	3 532	4 %
Carpentras	7 910	9 %
Apt	1 231	1 %
Avignon	52 494	61 %
La Maurienne	8	
Grenoble	108	
Crest-Die	12	
La Drôme-Ardèche-Sud	566	1 %
Bagnols-sur-Cèze	6 514	8 %
Nîmes	2 044	2 %
Autres zones d'emploi	3 209	4 %
Total	86 188	100 %

Les principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail

Parmi les 129 liaisons concernant la zone d'emploi d'Avignon et comptant au moins 100 navettes, 44 sont internes à la zone et 85 ont un point d'arrivée ou de départ dans une autre zone d'emploi.

La liaison la plus fréquente Vedène vers Avignon concerne plus de 1 000 navetteurs.

Les liaisons qui comptent plus de 500 navettes quotidiennes sont au nombre de quatorze (Tableau 99), elles représentent 31 % des navettes sortantes et 32 % des navettes entrantes.

Tableau 99 : Principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail concernant la zone d'emploi d'Avignon

Lieu de résidence		Lieu de travail		Effectif
Zone d'emploi	Commune	Commune	Zone d'emploi	
Avignon	Vedène	Avignon	Avignon	1 014
Bagnols-sur-Cèze	Rochefort-du-Gard	Avignon	Avignon	910
Châteaurenard	Châteaurenard	Avignon	Avignon	899
Avignon	Sorgues	Pontet (Le)	Avignon	736
Carpentras	Carpentras	Avignon	Avignon	720
Avignon	Avignon	Sorgues	Avignon	674
Avignon	Isle-sur-la-Sorgue (L')	Avignon	Avignon	663
Orange	Orange	Avignon	Avignon	609
Avignon	Cavaillon	Avignon	Avignon	603
Carpentras	Entraigues-sur-la-Sorgue	Avignon	Avignon	579
Avignon	Saint-Saturnin-lès-Avignon	Avignon	Avignon	543
Avignon	Caumont-sur-Durance	Avignon	Avignon	529
Avignon	Thor (Le)	Avignon	Avignon	518
Avignon	Isle-sur-la-Sorgue (L')	Cavaillon	Avignon	504

Source : Insee, DADS 2004

Annexe n°1 - Carte de résultantes vectorielles des déplacements domicile-travail

Note de lecture :

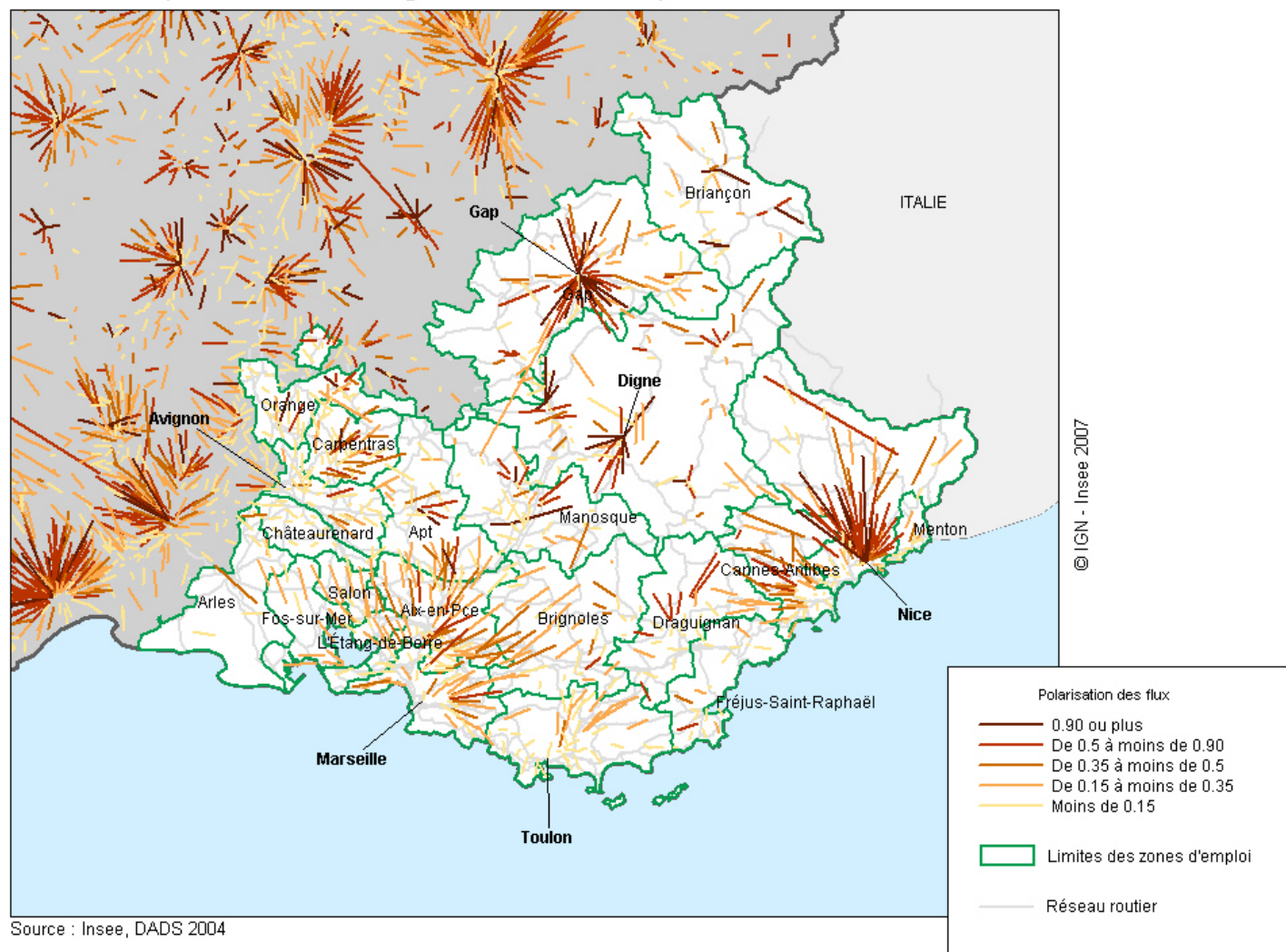
L'objectif de cette carte est de fournir une appréciation globale et visuelle de la polarisation du territoire par les déplacements domicile-travail.

Chaque segment de droite relie un lieu de résidence de salariés et une commune de destination moyenne des navettes partant de ce lieu de résidence (le segment fournit donc une direction "moyenne"). L'indice de polarisation qui colore la carte, compris entre 0 et 1, indique lui le degré de dispersion des navettes. Plus le segment de droite est foncé (indice proche de 1), plus faible est la dispersion des navettes et donc plus grande la polarisation. Réciproquement, une couleur plus claire (indice proche de zéro) signale une plus grande dispersion des destinations autour de la commune origine des navettes.

À noter que cette carte ne renseigne pas sur le nombre de navettes correspondant aux flux.

À noter aussi que par construction des résultantes vectorielles, les flux opposés se neutralisent.

Déplacements domicile-travail des salariés - Carte de résultantes vectorielles pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec figuration des zones d'emploi



Annexe n°2 - Principales liaisons entre commune de résidence et commune de travail classées, par ordre décroissant, selon le nombre de navettes quotidiennes

Zone d'emploi de résidence	Commune de résidence	Commune de travail	Zone d'emploi de travail	Nombre de navettes	Distance moyenne en km	Durée moyenne en mn
Marseille-Aubagne	Marseille	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	5 922	28,6	44,1
Marseille-Aubagne	Marseille	Aubagne	Marseille-Aubagne	5 283	17,5	33,8
Cannes-Antibes	Cannet(Le)	Cannes	Cannes-Antibes	4 865	2,9	11,0
Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	Marseille	Marseille-Aubagne	4 543	28,6	44,1
Marseille-Aubagne	Aubagne	Marseille	Marseille-Aubagne	4 082	17,5	33,8
Marseille-Aubagne	Allauch	Marseille	Marseille-Aubagne	3 707	11,2	25,1
Nice	Cagnes-sur-Mer	Nice	Nice	3 583	12,2	34,0
Marseille-Aubagne	Marseille	Vitrolles	Étang-de-Berre	3 363	23,2	46,2
Nice	Nice	Saint-Laurent-du-Var	Nice	3 248	8,7	31,0
Nice	Saint-Laurent-du-Var	Nice	Nice	3 245	8,7	31,0
Marseille-Aubagne	Pennes-Mirabeau(Les)	Marseille	Marseille-Aubagne	2 933	16,0	31,1
Toulon	Seyne-sur-Mer(La)	Toulon	Toulon	2 887	6,2	19,0
Étang-de-Berre	Vitrolles	Marseille	Marseille-Aubagne	2 755	23,2	46,2
Nice	Nice	Carros	Nice	2 474	21,7	52,0
Toulon	Toulon	Valette-du-Var	Toulon	2 381	5,1	22,0
Fréjus-Saint-Raphaël	Fréjus	Saint-Raphaël	Fréjus-Saint-Raphaël	2 177	3,2	9,0
Étang-de-Berre	Marignane	Marseille	Marseille-Aubagne	2 121	23,3	39,5
Marseille-Aubagne	Plan-de-Cuques	Marseille	Marseille-Aubagne	2 060	9,6	21,7
Marseille-Aubagne	Marseille	Marignane	Étang-de-Berre	2 035	23,3	39,5
Toulon	Toulon	Seyne-sur-Mer	Toulon	2 007	6,2	19,0
Avignon	Pontet(Le)	Avignon	Avignon	1 995	4,8	20,0
Marseille-Aubagne	Ciotat(La)	Marseille	Marseille-Aubagne	1 994	28,3	46,3
Toulon	Toulon	Garde	Toulon	1 953	7,7	31,0
Fréjus-Saint-Raphaël	Saint-Raphaël	Fréjus	Fréjus-Saint-Raphaël	1 930	3,2	9,0
Cannes-Antibes	Antibes	Nice	Nice	1 854	20,5	53,0
Toulon	Valette-du-Var(La)	Toulon	Toulon	1 854	5,1	22,0
Fos-sur-Mer	Martigues	Marseille	Marseille-Aubagne	1 817	35,1	50,3
Cannes-Antibes	Mandelieu-la-Napoule	Cannes	Cannes-Antibes	1 801	8,2	20,0
Nice	Trinité(La)	Nice	Nice	1 751	7,5	32,0
Fos-sur-Mer	Istres	Fos-sur-Mer	Fos-sur-Mer	1 721	10,5	21,0
Toulon	Garde(La)	Toulon	Toulon	1 693	7,7	31,0
Nice	Nice	Cagnes-sur-Mer	Nice	1 595	12,2	34,0
Cannes-Antibes	Antibes	Valbonne	Cannes-Antibes	1 592	13,9	26,0
Étang-de-Berre	Marignane	Vitrolles	Étang-de-Berre	1 582	8,7	32,0
Avignon	Avignon	Pontet	Avignon	1 575	4,8	20,0
Marseille-Aubagne	Septèmes-les-Vallons	Marseille	Marseille-Aubagne	1 539	12,0	24,8
Nice	Nice	Valbonne	Cannes-Antibes	1 536	27,3	53,0
Marseille-Aubagne	Marseille	Pennes-Mirabeau	Marseille-Aubagne	1 504	16,0	31,1
Toulon	Six-Fours-les-Plages	Toulon	Toulon	1 474	9,3	28,0
Cannes-Antibes	Vallauris	Antibes	Cannes-Antibes	1 435	7,6	20,0
Bagnols-sur-Cèze	Villeneuve-lès-Avignon	Avignon	Avignon	1 363	3,1	13,0
Nice	Nice	Antibes	Cannes-Antibes	1 314	20,5	54,0
Toulon	Six-Fours-les-Plages	Seyne-sur-Mer	Toulon	1 310	4,2	12,0
Cannes-Antibes	Cannes	Cannet	Cannes-Antibes	1 309	2,9	11,0
Marseille-Aubagne	Marseille	Gémenos	Marseille-Aubagne	1 298	22,3	38,4
Toulon	Toulon	Hyères	Toulon	1 255	17,7	40,0
Cannes-Antibes	Mougins	Cannes	Cannes-Antibes	1 248	6,7	20,0
Avignon	Sorgues	Avignon	Avignon	1 237	9,9	27,0
Fos-sur-Mer	Istres	Martigues	Fos-sur-Mer	1 228	14,8	23,0
Aix-en-Provence	Gardanne	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	1 221	11,5	21,0
Cannes-Antibes	Grasse	Cannes	Cannes-Antibes	1 202	16,4	40,0
Marseille-Aubagne	Bouc-Bel-Air	Marseille	Marseille-Aubagne	1 195	20,7	37,3
Nice	Cagnes-sur-Mer	Saint-Laurent-du-Var	Nice	1 187	4,6	10,0
Toulon	Hyères	Toulon	Toulon	1 177	17,7	40,0

Source : Insee, DADS 2004

Zone d'emploi de résidence	Commune de résidence	Commune de travail	Zone d'emploi de travail	Nombre de navettes	Distance moyenne en km	Durée moyenne en mn
Étang-de-Berre	Vitrolles	Marignane	Étang-de-Berre	1 174	9,2	32,0
Nice	Nice	Villeneuve-Loubet	Nice	1 154	14,3	38,0
Toulon	Toulon	Ollioules	Toulon	1 141	8,3	23,0
Cannes-Antibes	Antibes	Cannes	Cannes-Antibes	1 121	10,3	26,0
Nice	Nice	Trinité	Nice	1 120	7,5	31,0
Marseille-Aubagne	Auriol	Marseille	Marseille-Aubagne	1 108	27,0	39,4
Toulon	Seyne-sur-Mer(La)	Six-Fours-les-Plages	Toulon	1 101	4,2	12,0
Avignon	Morières-lès-Avignon	Avignon	Avignon	1 075	8,5	32,0
Bagnols-sur-Cèze	Angles	Avignon	Avignon	1 074	4,5	15,0
Nice	Carros	Nice	Nice	1 073	21,7	52,0
Fréjus-Saint-Raphaël	Fréjus	Puget-sur-Argens	Fréjus-Saint-Raphaël	1 065	5,0	12,0
Nice	Nice	Cannes	Cannes-Antibes	1 051	29,7	58,0
Toulon	Toulon	Marseille	Marseille-Aubagne	1 037	59,2	67,5
Aix-en-Provence	Gardanne	Marseille	Marseille-Aubagne	1 035	24,7	40,4
Fos-sur-Mer	Martigues	Fos-sur-Mer	Fos-sur-Mer	1 028	10,4	21,0
Toulon	Crau(La)	Hyères	Toulon	1 020	6,3	9,0
Nice	Villeneuve-Loubet	Nice	Nice	1 020	14,3	37,0
Avignon	Vedène	Avignon	Avignon	1 014	8,7	28,0
Apt	Pertuis	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	1 011	21,4	27,0
Aix-en-Provence	Venelles	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	990	10,1	16,0
Étang-de-Berre	Vitrolles	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	976	23,2	39,0
Marseille-Aubagne	Bouc-Bel-Air	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	971	9,4	16,0
Fos-sur-Mer	Istres	Marseille	Marseille-Aubagne	971	48,7	68,0
Cannes-Antibes	Antibes	Biot	Cannes-Antibes	949	6,9	20,0
Nice	Vence	Nice	Nice	940	20,4	53,0
Étang-de-Berre	Gignac-la-Nerthe	Marseille	Marseille-Aubagne	922	21,9	34,7
Marseille-Aubagne	Marseille	Ciotat	Marseille-Aubagne	920	28,3	46,3
Toulon	Ollioules	Toulon	Toulon	910	8,3	23,0
Bagnols-sur-Cèze	Rochefort-du-Gard	Avignon	Avignon	910	11,2	21,0
Aix-en-Provence	Éguilles	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	902	9,7	16,0
Châteaurenard	Châteaurenard	Avignon	Avignon	899	10,2	27,0
Nice	Contes	Nice	Nice	897	17,3	52,0
Marseille-Aubagne	Marseille	Toulon	Toulon	895	59,2	67,5
Cannes-Antibes	Vallauris	Cannes	Cannes-Antibes	888	5,6	25,0
Fos-sur-Mer	Port-de-Bouc	Martigues	Fos-sur-Mer	882	5,5	21,0
Cannes-Antibes	Cannes	Nice	Nice	879	29,7	60,0
Cannes-Antibes	Grasse	Valbonne	Cannes-Antibes	875	9,0	17,0
Marseille-Aubagne	Ciotat(La)	Aubagne	Marseille-Aubagne	871	15,3	19,0
Cannes-Antibes	Cannes	Mandelieu-la-Napoule	Cannes-Antibes	870	8,2	20,0
Marseille-Aubagne	Penne-sur-Huveaune(La)	Marseille	Marseille-Aubagne	870	12,7	27,6
Marseille-Aubagne	Marseille	Allauch	Marseille-Aubagne	867	11,2	25,1
Marseille-Aubagne	Sausset-les-Pins	Marseille	Marseille-Aubagne	854	30,7	44,1
Cannes-Antibes	Antibes	Vallauris	Cannes-Antibes	852	7,6	20,0
Cannes-Antibes	Cannes	Mougins	Cannes-Antibes	846	6,8	20,0
Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	Marignane	Étang-de-Berre	831	23,9	40,0
Marseille-Aubagne	Roquevaire	Marseille	Marseille-Aubagne	818	23,9	39,0
Cannes-Antibes	Cannet(Le)	Mougins	Cannes-Antibes	792	4,8	16,0
Marseille-Aubagne	Cassis	Marseille	Marseille-Aubagne	784	21,3	46,2
Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	Vitrolles	Étang-de-Berre	773	23,5	37,0
Nice	Tourrette-Levens	Nice	Nice	770	12,9	43,0
Toulon	Pradet(Le)	Toulon	Toulon	757	8,9	33,0
Toulon	Crau(La)	Toulon	Toulon	754	13,3	36,0
Marseille-Aubagne	Carnoux-en-Provence	Marseille	Marseille-Aubagne	750	22,2	39,3
Étang-de-Berre	Rognac	Marseille	Marseille-Aubagne	746	27,2	45,9
Marseille-Aubagne	Ensuès-la-Redonne	Marseille	Marseille-Aubagne	742	20,6	38,0

Source : Insee, DADS 2004

Zone d'emploi de résidence	Commune de résidence	Commune de travail	Zone d'emploi de travail	Nombre de navettes	Distance moyenne en km	Durée moyenne en mn
Avignon	Sorgues	Pontet	Avignon	736	5,8	14,0
Cannes-Antibes	Grasse	Nice	Nice	731	33,6	67,0
Toulon	Toulon	Six-Fours-les-Plages	Toulon	726	9,3	28,0
Nice	Cagnes-sur-Mer	Villeneuve-Loubet	Nice	724	3,1	8,0
Carpentras	Carpentras	Avignon	Avignon	720	24,5	44,0
Arles	Arles	Marseille	Marseille-Aubagne	718	85,5	99,8
Fos-sur-Mer	Port-Saint-Louis-du-Rhône	Fos-sur-Mer	Fos-sur-Mer	716	67,2	74,0
Marseille-Aubagne	Marseille	Martigues	Fos-sur-Mer	713	35,1	50,3
Marseille-Aubagne	Cabriès	Marseille	Marseille-Aubagne	711	17,6	34,2
Marseille-Aubagne	Marseille	Cabriès	Marseille-Aubagne	711	17,6	34,2
Fos-sur-Mer	Fos-sur-Mer	Martigues	Fos-sur-Mer	707	10,4	21,0
Cannes-Antibes	Peymenade	Grasse	Cannes-Antibes	698	5,9	15,0
Nice	Levens	Nice	Nice	688	22,5	57,0
Salon-de-Provence	Salon-de-Provence	Marseille	Marseille-Aubagne	684	48,5	60,6
Étang-de-Berre	Marignane	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	678	24,0	40,0
Avignon	Avignon	Sorgues	Avignon	674	9,9	27,0
Nice	Saint-André-de-la-Roche	Nice	Nice	670	5,6	25,0
Cannes-Antibes	Grasse	Mougins	Cannes-Antibes	669	10,8	28,0
Marseille-Aubagne	Carry-le-Rouet	Marseille	Marseille-Aubagne	668	26,4	40,4
Fos-sur-Mer	Châteauneuf-les-Martigues	Marseille	Marseille-Aubagne	668	24,7	37,6
Toulon	Solliès-Pont	Toulon	Toulon	668	14,8	42,0
Nice	Drap	Nice	Nice	665	9,2	35,0
Marseille-Aubagne	Marseille	Bouc-Bel-Air	Marseille-Aubagne	665	20,7	37,3
Avignon	Isle-sur-la-Sorgue(L')	Avignon	Avignon	663	21,6	53,0
Marseille-Aubagne	Marseille	Penne-sur-Huveaune	Marseille-Aubagne	660	12,7	27,6
Marseille-Aubagne	Rove(Le)	Marseille	Marseille-Aubagne	654	16,5	35,3
Cannes-Antibes	Biot	Antibes	Cannes-Antibes	649	6,9	20,0
Nice	Cagnes-sur-Mer	Antibes	Cannes-Antibes	647	10,3	24,0
Cannes-Antibes	Cannes	Antibes	Cannes-Antibes	647	10,3	26,0
Toulon	Garde(La)	Valette-du-Var	Toulon	637	3,6	14,0
Toulon	Seyne-sur-Mer(La)	Ollioules	Toulon	637	5,7	14,0
Fos-sur-Mer	Miramas	Istres	Fos-sur-Mer	636	8,8	12,0
Fréjus-Saint-Raphaël	Roquebrune-sur-Argens	Fréjus	Fréjus-Saint-Raphaël	634	11,0	18,0
Toulon	Toulon	Farlède	Toulon	634	11,9	35,0
Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	Saint-Paul-lès-Durance	Aix-en-Provence	633	33,6	36,0
Nice	Gaude(La)	Nice	Nice	631	18,5	44,0
Aix-en-Provence	Simiane-Collongue	Marseille	Marseille-Aubagne	630	19,6	34,6
Étang-de-Berre	Rognac	Vitrolles	Étang-de-Berre	629	4,7	20,0
Toulon	Saint-Cyr-sur-Mer	Marseille	Marseille-Aubagne	629	37,3	51,5
Cannes-Antibes	Mougins	Valbonne	Cannes-Antibes	628	6,3	16,0
Fos-sur-Mer	Port-de-Bouc	Fos-sur-Mer	Fos-sur-Mer	625	5,9	20,0
Toulon	Carqueiranne	Hyères	Toulon	624	6,5	11,0
Cannes-Antibes	Cannet(Le)	Nice	Nice	618	30,1	56,0
Orange	Orange	Avignon	Avignon	609	25,6	36,0
Nice	Nice	Biot	Cannes-Antibes	608	20,0	53,0
Menton	Menton	Roquebrune-Cap-Martin	Menton	605	3,7	8,0
Avignon	Cavaillon	Avignon	Avignon	603	25,2	46,0
Toulon	Sanary-sur-Mer	Toulon	Toulon	599	12,1	32,0
Nice	Saint-Laurent-du-Var	Cagnes-sur-Mer	Nice	596	4,6	10,0
Aix-en-Provence	Fuveau	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	591	14,0	21,0
Cannes-Antibes	Antibes	Villeneuve-Loubet	Nice	587	9,7	24,0
Salon-de-Provence	Salon-de-Provence	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	586	32,6	32,0

Source : Insee, DADS 2004

Zone d'emploi de résidence	Commune de résidence	Commune de travail	Zone d'emploi de travail	Nombre de navettes	Distance moyenne en km	Durée moyenne en mn
Marseille-Aubagne	Peypin	Marseille	Marseille-Aubagne	585	21,5	36,5
Aix-en-Provence	Lambesc	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	583	20,9	29,0
Toulon	Hyères	Garde	Toulon	580	11,1	18,0
Marseille-Aubagne	Auriol	Aubagne	Marseille-Aubagne	579	11,3	13,0
Carpentras	Entraigues-sur-la-Sorgue	Avignon	Avignon	579	12,4	35,0
Marseille-Aubagne	Gémenos	Marseille	Marseille-Aubagne	578	22,3	38,4
Marseille-Aubagne	Aubagne	Gémenos	Marseille-Aubagne	574	5,7	12,0
Fos-sur-Mer	Martigues	Port-de-Bouc	Fos-sur-Mer	567	5,5	21,0
Cannes-Antibes	Mouans-Sartoux	Cannes	Cannes-Antibes	567	9,5	23,0
Toulon	Garde(La)	Hyères	Toulon	566	11,1	18,0
Fos-sur-Mer	Fos-sur-Mer	Istres	Fos-sur-Mer	565	10,6	21,0
Fos-sur-Mer	Port-de-Bouc	Marseille	Marseille-Aubagne	564	40,4	61,1
Cannes-Antibes	Cannet(Le)	Antibes	Cannes-Antibes	561	13,1	31,0
Cannes-Antibes	Grasse	Mouans-Sartoux	Cannes-Antibes	560	6,8	21,0
Nice	Nice	Saint-André	Nice	559	5,6	25,0
Fréjus-Saint-Raphaël	Puget-sur-Argens	Fréjus	Fréjus-Saint-Raphaël	556	5,0	12,0
Fos-sur-Mer	Miramas	Salon-de-Provence	Salon-de-Provence	554	11,3	21,0
Nice	Colle-sur-Loup(La)	Nice	Nice	550	17,0	44,0
Fos-sur-Mer	Saint-Martin-de-Crau	Fos-sur-Mer	Fos-sur-Mer	550	33,3	38,0
Nice	Nice	Beaulieu-sur-Mer	Nice	549	7,0	29,0
Marseille-Aubagne	Bouilladisse(La)	Marseille	Marseille-Aubagne	543	26,0	41,0
Avignon	Saint-Saturnin-lès-Avignon	Avignon	Avignon	543	10,7	32,0
Étang-de-Berre	Berre-l'Étang	Vitrolles	Étang-de-Berre	541	9,7	28,0
Marseille-Aubagne	Roquevaire	Aubagne	Marseille-Aubagne	541	7,8	14,0
Nice	Colomars	Nice	Nice	538	12,0	46,0
Manosque	Manosque	Saint-Paul-lès-Durance	Aix-en-Provence	536	22,0	27,0
Menton	Roquebrune-Cap-Martin	Menton	Menton	536	3,7	8,0
Toulon	Valette-du-Var(La)	Garde	Toulon	533	3,6	14,0
Salon-de-Provence	Pélissanne	Salon-de-Provence	Salon-de-Provence	530	4,7	14,0
Avignon	Caumont-sur-Durance	Avignon	Avignon	529	15,0	36,0
Étang-de-Berre	Vitrolles	Pennes-Mirabeau	Marseille-Aubagne	524	8,1	30,0
Cannes-Antibes	Pégomas	Cannes	Cannes-Antibes	521	10,7	29,0
Marseille-Aubagne	Marseille	Septèmes-les-Vallons	Marseille-Aubagne	520	12,0	24,8
Aix-en-Provence	Saint-Cannat	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	518	16,3	22,0
Avignon	Thor(Le)	Avignon	Avignon	518	16,5	43,0
Nice	Saint-Laurent-du-Var	Carros	Nice	515	15,3	22,0
Cannes-Antibes	Cannet(Le)	Mandelieu-la-Napoule	Cannes-Antibes	511	10,3	21,0
Draguignan	Draguignan	Toulon	Toulon	511	76,8	92,0
Marseille-Aubagne	Roquefort-la-Bédoule	Marseille	Marseille-Aubagne	509	22,8	38,8
Cannes-Antibes	Cannes	Valbonne	Cannes-Antibes	508	12,0	31,0
Carpentras	Monteux	Carpentras	Carpentras	507	5,2	12,0
Avignon	Isle-sur-la-Sorgue(L')	Cavaillon	Avignon	504	11,0	24,0
Fos-sur-Mer	Miramas	Fos-sur-Mer	Fos-sur-Mer	504	18,6	28,0

Source : Insee, DADS 2004

Pour comprendre ces résultats

Les données utilisées dans cette étude sont issues des fichiers de Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) de 2004. La DADS est un document administratif que doit remplir tout employeur des secteurs privé et semi-public ayant rémunéré au moins un salarié au cours de l'année. Les non-salariés et les agents de l'Etat ne font pas l'objet d'une telle déclaration. Ce document mentionne le lieu de résidence du salarié et l'adresse de son établissement de travail. Seront ainsi exclus du champ de l'analyse : les salariés de la fonction publique d'Etat (12 % environ de l'emploi salarié), l'intérim (2 % de l'emploi salarié) et les salariés agricoles (1,5 %), mais aussi les salariés résidant et travaillant dans la même commune. Les précédentes études de déplacements domicile-travail étaient réalisées à partir des recensements de population.

Distances et temps de trajet

Les distances routières et le temps de trajet entre communes ont été calculés à l'aide d'un distancier fourni par l'Institut national de la recherche agronomique. Le temps de trajet est donc un temps calculé et non un temps déclaré par l'enquête : c'est le temps nécessaire pour se rendre de sa commune de résidence à sa commune de travail en automobile en heure de pointe. La distance est mesurée entre le centre de la commune de résidence et le centre de la commune de travail. Pour certaines professions comme, par exemple, les ouvriers du bâtiment, les distances et les temps calculés doivent être considérés avec prudence dans la mesure où ne sont pas pris en considération dans les calculs les lieux des chantiers sur lesquels ils travaillent.